



LES SITES DU DÉBARQUEMENT DU 6 JUIN 1944

PLAN DE PAYSAGE

TOME 2: ORIENTATIONS ET PROGRAMME D'ACTIONS

12 décembre 2016





Etude commanditée par :

Région Normandie

Abbaye-aux-Dames

Place Reine Mathilde

CS 50523

14035 Caen Cedex I

Tél.: 02 31 06 98 98

Courriel: courrier@crbn.fr

Etude réalisée par :

Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG - urbanistes

100 avenue Henri Ginoux 92120 Montrouge

tel 01 47 35 71 33, fax : 01 47 35 61 16

mail: agence@follea-gautier.com

site: www.follea-gautier.com

Travail suivi par:

Comité de pilotage

- la Région Normandie
- 31 communes,
- les services de l'État, DREAL, DRAC
- le Conservatoire du littoral

Comité technique

- Le Scot du Bessin
- Le Scot du Pays du Cotentin
- Le Scot de Caen Métropole
- La Communauté d'Agglomération Caen la Mer
- La Communauté de Communes Bessin Seulles Mer
- La Communauté de Communes Coeur de Nacre
- La Communauté de Communes Bayeux intercom
- La Communauté de Communes de Trévières
- La Communauté de Communes Isigny Grandcamp Intercom
- La Communauté de Communes de la baie du Cotentin
- Les Conseils départementaux de la Manche et du Calvados
- Le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin
- Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Calvados et de la Manche
- Les réserves naturelles de Beauguillot et de la Falaise du Cap Romain
- Les chambres de l'agriculture de la Manche et du Calvados
- L' American Battle Monuments Commission

SOMMAIRE

INTRODUCTION & AIRE GÉOGRAPHIQUE	04
I. LES QUATRE THÈMES D'ACTIONS	07
2. LE PROGRAMME D'ACTIONS Axe I - Pour un cadre attractif:	П
Conforter la diversité des paysages et la richesse du patrimoine bâti 1.1 : Identifier et préserver le caractère naturel des sites du Débarquement 1.2 : Reconnaître la qualité des paysages agricoles 1.3 : Mettre en valeur les points de vue sur le grand paysage 1.4 : Valoriser le patrimoine urbain des villages et des bourgs 1.5 : Poursuivre l'aménagement d'espaces publics de qualité en centres ancien	15 20 34 44 50 55
Axe 2 - Pour une histoire bien comprise : Mieux découvrir le paysage des sites historiques 2.1 : Poursuivre la revalorisation paysagère, écologique et culturelle des sites existants 2.2 : Mettre en valeur des sites et vestiges méconnus et adapter les accès à leur sensibilité paysagère 2.3 : Mettre en valeur des points de vue sur les sites historiques 2.4 : Développer les itinéraires doux de découverte des sites historiques 2.5 : Créer un mobilier signalétique spécifique pour les sites de mémoire et les itinéraires en cohérence avec le paysage	65 70 78 86 92 98
Axe 3 - Pour un fonctionnement optimisé et adouci : Mieux accueillir le public en respectant l'esprit des lieux 3.1 : Réaliser un schéma d'accueil et des mobilités global sur l'ensemble du territoire du Débarquement 3.2 : Créer des seuils d'accueil dans les villes et les bourgs et offrir une alternative au déplacement en voiture 3.3 : Adapter l'aspect des itinéraires doux au contexte des sites traversés 3.4 : Requalifier l'accueil des sites en veillant à l'esprit des lieux (voir fiche 2.1)	105 110 122 130 136
Axe 4 - Pour une économie intégrée : Accompagner les initiatives locales sur la qualité pay- sagère des activités 4.1 : Valoriser l'activité agricole littorale et rétro-littorale, l'activité conchylicole et la pêche 4.2 : Promouvoir la qualité des activités économiques, touristiques et de loisirs par des dispositions paysagères	139 140 146
3. STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE	155
ANNEXES	164

INTRODUCTION

L'élaboration du présent plan de paysage s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du dossier d'inscription des Plages du Débarquement au patrimoine Mondial de l'Humanité, au titre des paysages culturels, porté par la région Normandie.

La partie I est consacrée au diagnostic des paysages du Débarquement. Elle a été présentée et alimentée en comités et ateliers de juillet 2015 à mai 2016. Celui-ci a abouti à l'identification de sept enjeux majeurs communs à l'ensemble des sites historiques. Ils ont été présentés et débattus lors du comité de pilotage du 30 mai 2016.

- I. La redécouverte de l'épaisseur des sites historiques
- 2. La protection et la restauration des espaces de nature
- 3. La valorisation du patrimoine historique et architectural
- 4. La préservation des paysages ruraux
- 5. La prise en compte de l'esprit des lieux et des capacités d'accueil
- 6. Le partage de l'information et de l'interprétation du paysage historique
- 7. La prise en compte de l'érosion et du recul du trait de côte

Pour répondre à ces enjeux, le diagnostic s'est achevé sur l'identification de quatre axes validés lors du comité de pilotage de mai 2016 :

- I. Conforter la diversité des paysages et la richesse du patrimoine bâti
- 2. Mieux découvrir le paysage des sites historiques
- 3. Mieux accueillir le public en respectant l'esprit des lieux
- 4. Accompagner les initiatives locales sur la qualité paysagère des activités

La présente partie 2 précise les grands axes de la politique de paysage à mener sur les sites du Débarquement qui servira de base au futur plan de gestion UNESCO dans son volet paysager, et propose leur déclinaison en un programme d'actions.

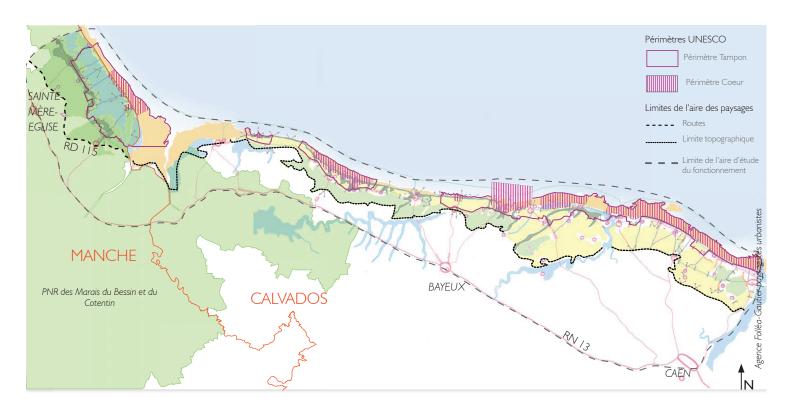
C'est ce que la Convention européenne du paysage, la loi ALUR et la loi «Biodiversité, nature et paysages» appellent «les objectifs de qualité paysagère».

Ainsi constitué, ce plan d'actions est un recueil de propositions établi de façon concertée. Au-delà du cercle des participants aux comité techniques et de pilotage, il a vocation à recueillir l'adhésion de toutes les parties prenantes afin d'aboutir à un consensus de gestion paysagère des sites du Débarquement, dans le respect de l'esprit des lieux et des actions déjà engagées.

AIRE GÉOGRAPHIQUE DU PLAN DE PAYSAGE

Les réflexions menées dans le cadre du plan de paysage dans le diagnostic et dans le présent document consacré au projet, s'appuient sur un territoire plus large que les seuls périmètres cœur et tampon tels que définis dans le cadre du projet UNESCO. Cette "aire des paysages" désigne le cadre naturel et bâti dans lequel s'inscrivent les sites du Débarquement. Le trait de côte définit sa limite nord. Au sud, elle s'adosse au relief de la falaise morte de Caen à Carentan, et à la RD115 de Carentan à Ravenoville.

Un troisième périmètre intégrant la RN13, voie de desserte principale du territoire, a été considéré pour aborder les question liées au fonctionnement. Il correspond à l'«aire d'étude du fonctionnement des sites du Débarquement».





I. LES QUATRE THÈMES D'ACTIONS

LES QUATRE OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

SYNTHÈSE QUATRE THÈMES...QUATRE OBJECTIFS

En synthèse ces résultats de diagnostic partagé permettent de dégager quatre objectifs de qualité paysagère couvrant quatre thème d'actions :

- I. Le cadre naturel, agricole et bâti dans lequel s'inscrivent les sites du Débarquement
- 2. L'Histoire du Débarquement dans le paysage
- 3. Le fonctionnement et l'accueil sur le territoire du Débarquement
- 4. L'économie du territoire

I. Le cadre naturel, agricole et bâti dans lequel s'inscrivent les sites du Débarquement

Il s'agit de répondre aux enjeux suivants :

- La protection et la restauration des espaces de nature
- La préservation des paysages ruraux
- La prise en compte de l'érosion et du recul du trait de côte
- La valorisation du patrimoine historique, architectural et urbain
- Le confortement des lieux de vie

Pour un cadre attractif:

► Conforter la diversité des paysages et la richesse du patrimoine bâti

2. L'Histoire du Débarquement dans le paysage

Il s'agit de répondre aux enjeux suivants :

- La redécouverte de l'épaisseur du site historique
- La prise en compte de l'esprit des lieux et des capacités d'accueil
- Le partage de l'information et de l'interprétation du paysage historique

Pour une histoire bien comprise :

► Mieux découvrir le paysage des sites historiques

3. Le fonctionnement et l'accueil sur le territoire du Débarquement

Il s'agit de répondre aux enjeux suivants :

- La redécouverte de l'épaisseur du site historique
- La prise en compte de l'esprit des lieux et des capacités d'accueil
- La protection et la restauration des espaces de nature
- La valorisation du patrimoine historique et architectural
- La prise en compte de l'érosion et du recul du trait de côte

Pour un fonctionnement optimisé :

► Mieux accueillir le public en respectant l'esprit des lieux

4. L'économie du territoire

Il s'agit de répondre aux enjeux suivants :

- La préservation de paysages ruraux
- La valorisation des activités économiques et touristiques

Pour une économie intégrée :

► Accompagner les initiatives locales sur la qualité paysagère des activités

Les quatre axes qui en découlent sont formulés comme suit :

► **Axe I** - Pour un cadre attractif:

Conforter la diversité des paysages et la richesse du patrimoine bâti

► Axe 2 - Pour une histoire bien comprise :

Mieux découvrir le paysage des sites historiques

► **Axe 3** - Pour un fonctionnement optimisé et adouci :

Mieux accueillir le public en respectant l'esprit des lieux

► **Axe 4** - Pour une économie intégrée :

Accompagner les initiatives locales sur la qualité paysagère des activités



II. LE PROGRAMME D'ACTIONS

Le programme d'actions

Les quatre axes se déclinent en 16 propositions d'actions, l'ensemble composant un programme et un guide commun pour accompagner la protection, la gestion et l'aménagement des paysages liés au Débarquement.

Ces propositions d'actions ont notamment vocation à constituer la base du futur plan de gestion UNESCO et à alimenter les SCOT et PLUi en cours de révision ou de création. Ils ont aussi vocation à mettre en œuvre des actions concrètes sur le territoire. C'est pourquoi les actions sont proposées sous forme de fiches à caractère pratique et opérationnel.

Chaque action est traduite en «fiche-action» illustrée intégrant les chapitres suivants :

- Les objectifs visés (pourquoi ?)
- Les sites concernés (où?)
- Les principes d'actions proposés (quoi, comment ?)
- les outils et leviers d'actons existants à mobiliser, les outils à créer (avec quoi ?)
- Les actions déjà menées et références (quels exemples?)
- La maîtrise d'ouvrage pressentie (qui ?)
- les partenaires potentiels (avec qui ?)
- Le coût indicatif (combien ?)
- Les indicateurs de suivi (et après ?)

Des cartographies par secteur et par axes rassemblent l'ensemble des actions pour constituer le «plan de paysage» au sens propre.

Le contenu de ces fiches a été discuté et étayé lors de deux séries d'ateliers : par secteurs les 5 et 7 juillet 2016, et par thèmes les 12 et 13 septembre 2016. Deux réunions de synthèse ont permis de faire état des échanges et résultats de ces ateliers les 2 et 26 septembre 2016. Les comptes rendus de l'ensemble de ces séances sont annexés à la fin de ce document.

Un dernier chapitre précise la stratégie de mise en œuvre de ce plan d'action en mettant en évidence les actions à mener prioritairement, qui ont également pu être discutées dans le cadre des ateliers et comités techniques de synthèse qui ont animé la phase 2.

La stratégie propose de distinguer les actions à court, moyen et long terme, et insiste sur l'indispensable animation du plan de paysage pour qu'il soit connu, approprié et mis en oeuvre par tous le acteurs de l'aménagement concernés.

Axe I - Pour un cadre attractif:

Conforter la diversité des paysages et la richesse du patrimoine bâti

- 1.1 : Identifier et préserver le caractère naturel des sites du Débarquement
- 1.2 : Reconnaître la qualité des paysages agricoles
- 1.3 : Mettre en valeur les points de vue sur le grand paysage
- I.4 : Valoriser le patrimoine urbain des villages et des bourgs
- 1.5 : Poursuivre l'aménagement d'espaces publics de qualité en centres anciens

Axe 2 - Pour une histoire bien comprise : Mieux découvrir le paysage des sites historiques

- 2.1 : Poursuivre la revalorisation paysagère, écologique et culturelle des sites existants
- 2.2 : Mettre en valeur des sites et vestiges méconnus et adapter les accès à leur sensibilité paysagère
- 2.3 : Mettre en valeur des points de vue sur les sites historiques
- 2.4 : Développer les itinéraires doux de découverte des sites historiques
- 2.5 : Créer un mobilier signalétique spécifique pour les sites de mémoire et les itinéraires en cohérence avec le paysage

Axe 3 - Pour un fonctionnement optimisé et adouci :

Mieux accueillir le public en respectant l'esprit des lieux

- 3.1 : Réaliser un schéma d'accueil et des mobilités global sur l'ensemble du territoire du Débarquement
- 3.2 : Créer des seuils d'accueil dans les villes et les bourgs et offrir une alternative au déplacement en voiture
- 3.3 : Adapter l'aspect des itinéraires doux au contexte des sites traversés
- 3.4 : Requalifier l'accueil des sites en veillant à l'esprit des lieux (voir fiche 2.1)

Axe 4 - Pour une économie intégrée :

Accompagner les initiatives locales sur la qualité paysagère des activités

- 4.1 : Valoriser l'activité agricole littorale et rétro-littorale, l'activité conchylicole et la pêche
- 4.2 : Promouvoir la qualité des activités économiques, touristiques et de loisirs par des dispositions paysagères



Axe I // **Pour un cadre attractif:**

Conforter la diversité des paysages et la richesse du patrimoine bâti

Les paysages dans lesquels s'inscrivent les sites historiques constituent un cadre naturel, agricole, bâti qui doit être reconnu, préservé et entretenu. S'ils constituent en général ce qu'on appelle des paysages ordinaires, ils regroupent néanmoins la majeure partie des éléments constitutifs de la valeur paysagère et culturelle de ce territoire.

La préservation des espaces naturels en bord de mer, menacés par des pressions urbaines ou par des aménagements peu qualitatifs, est une priorité dans les objectifs de qualité paysagère, d'autant plus qu'ils participent pleinement à la constitution de la trame verte et bleue.

Le diagnostic a montré aussi le rôle essentiel de l'agriculture dans la qualité de ces paysages. Le maintien de la terre agricole est le préalable à toute action, car, si la bonne tenue de l'activité agricole est fondamentalement liée à sa production et à sa rentabilité économique, elle est aussi liée au maintien des paysages. La proximité de l'agglomération de Caen et l'attractivité du bord de mer rendent fragiles certaines parcelles agricoles face à l'extension urbaine. Il est donc nécessaire d'identifier les plus fragiles et de les préserver. Mais la qualité de ces paysages agricoles provient aussi des structures végétales qui les accompagnent : le maintien du bocage, les ponctuations arborées, les ceintures végétales autour

des villages,...tous ces éléments participent à la valeur de ce territoire et méritent d'être maintenus et gérés.

Les villages et les hameaux, comme les fermes isolées font partie de ce patrimoine rural identitaire des Sites du Débarquement. Leur qualité architecturale et urbaine doit être reconnue, comme celle des ensembles urbains balnéaires de la fin du XIXe siècle, afin que les nouvelles constructions prennent en compte ces patrimoines et cherchent à s'intégrer au mieux dans ces tissus urbains existants.

Les cœurs des villages et des bourgs participent de manière évidente à la mise en valeur générale du patrimoine urbain. Des espaces publics de qualité contribuent pleinement à améliorer le cadre de vie et à offrir une image attractive du territoire. Ils doivent donc être valorisés, notamment en donnant la priorité aux modes doux et en renforçant la présence du végétal, afin d'offrir des espaces communs apaisés et conviviaux et de conforter ainsi l'attractivité et le dynamisme de ces lieux de vie.

La mise en valeur de ce «cadre» dans toute son épaisseur contribuera à renforcer l'attractivité du territoire et incitera à une découverte plus lente et plus approfondie des sites du Débarquement.

Les fiches actions :

- 1.1 : Identifier et préserver le caractère naturel des sites du Débarquement
- 1.2 : Reconnaître la qualité des paysages agricoles
- 1.3 : Mettre en valeur les points de vue sur le grand paysage
- 1.4 : Valoriser le patrimoine urbain des villages et des bourgs
- 1.5 : Poursuivre l'aménagement d'espaces publics de qualité en centres anciens

Axe I // Pour un cadre attractif:

Conforter la diversité des paysages et la richesse du patrimoine bâti

Légende

• Identifier et préserver le caractère naturel des sites du Débarquement

Les cordons dunaires

Les plages et l'estran

Les marais arrière-littoraux

Les coteaux, les vallons les falaises et les forêts

Les lignes de crête

• Reconnaître la qualité des paysages agricoles



Les paysages agricoles littoraux ouverts



Les paysages de bocage



Les paysages de l'agriculture maritime



Les coupures d'urbanisation



Les ceintures végétales

• Mettre en valeur les points de vue sur le grand paysage



Les points de vue sur la mer



Les points de vue intérieurs



Les points de vue sur la côte

• Valoriser le patrimoine urbain des villages et des bourgs



Les centres urbains



Les ensembles bâtis ruraux



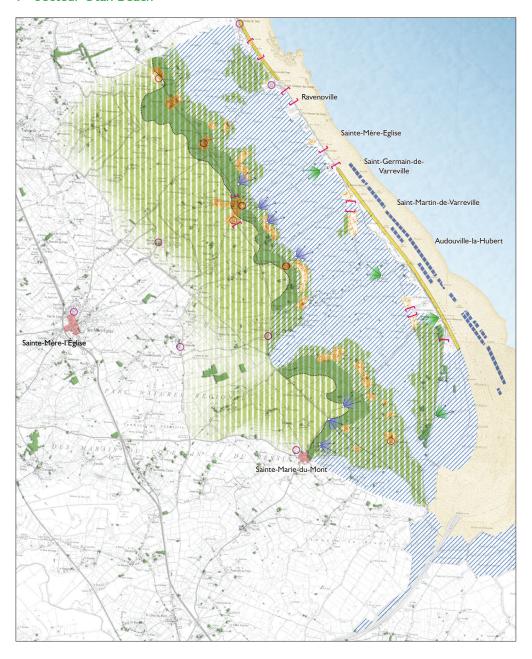
La trame urbaine balnéaire

• Poursuivre l'aménagement d'espaces publics de qualité en centres anciens

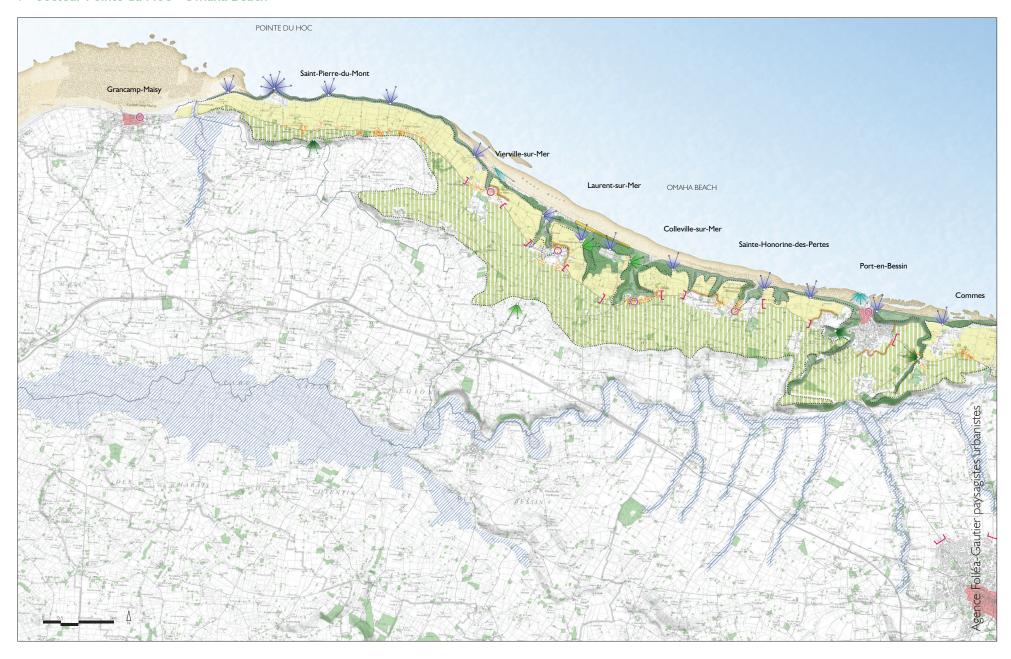


Les coeurs de villes et de villages

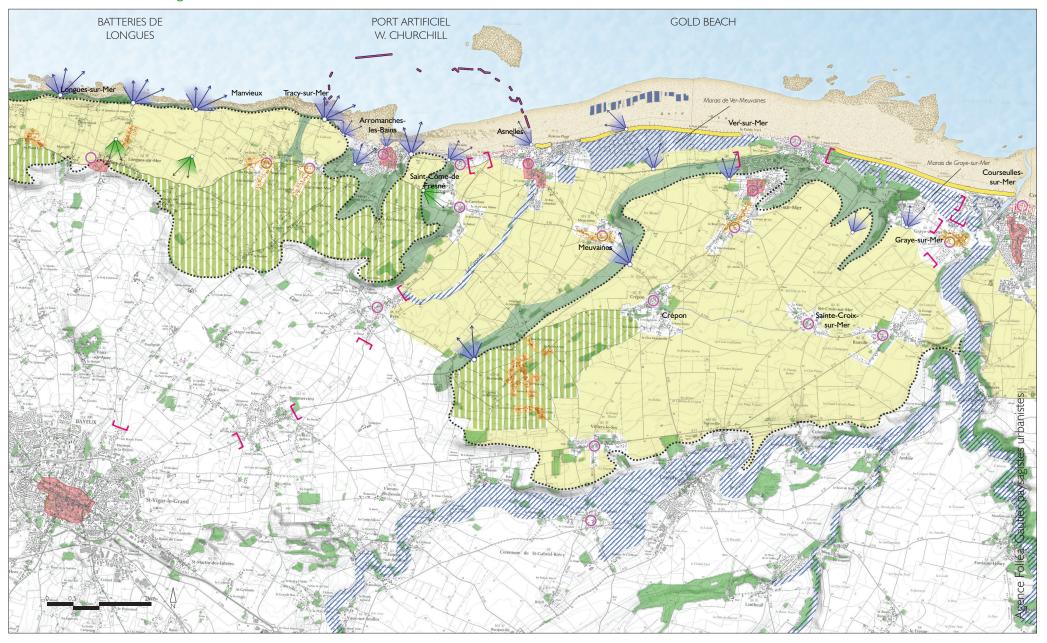
► Secteur Utah Beach



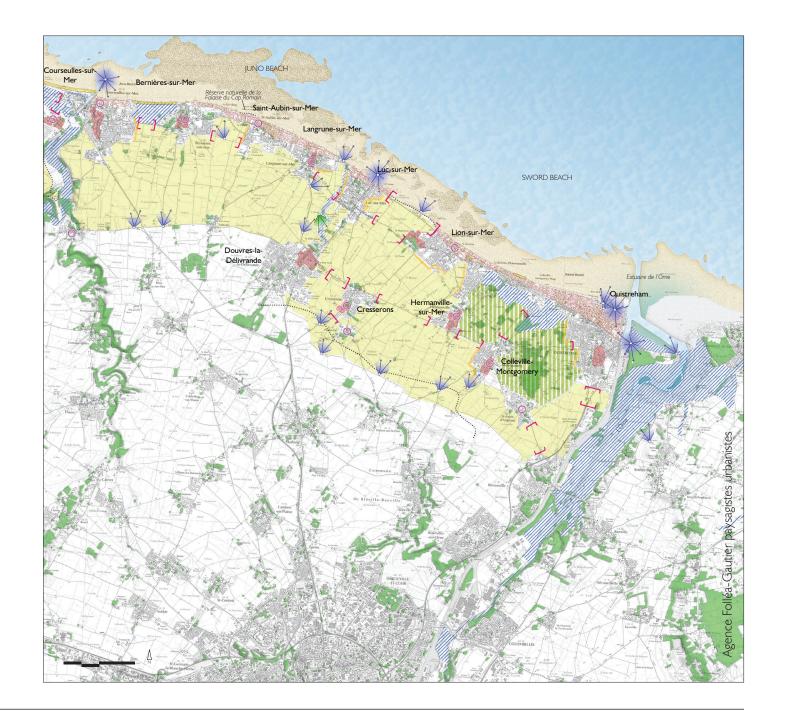
► Secteur Pointe du Hoc - Omaha Beach



► Secteur Batteries de Longues - Port W. Churchill - Gold Beach



► Secteur Juno Beach - Sword Beach





IDENTIFIER ET PRÉSERVER LE CARACTÈRE NATUREL DES SITES DU DÉBARQUEMENT

Il s'agit de préserver et gérer la diversité des milieux naturels, composants essentiels de la qualité et de l'attractivité des paysages du territoire du Débarquement, face aux différentes pressions anthropiques ou naturelles qui s'exercent sur ces espaces fragiles et remarquables.

Pourquoi? (objectifs)

- Sauvegarder le cadre naturel des Sites du Débarquement
- Maintenir et renforcer les continuités écologiques et paysagères
- Encourager une gestion en faveur d'espaces ouverts
- Retrouver une épaisseur de l'espace naturel, notamment en rebord de falaise
- S'adapter au changement climatique et aux risques (érosion du trait de côte)
- Développer l'attractivité des sites de nature (paysage, intérêt écologique) en complément des sites historiques

Et après ? (indicateurs de suivi) :

- Surface protégée ou prise en compte dans les documents d'urbanisme
- Nouvelles surfaces mises en gestion avec des animaux ou valorisées en prés de fauche
- Linéaires de falaises sécurisées

Où ? (sites concernés):

- Plages et estrans : toutes les communes
- Cordons dunaires : Utah, Omaha, Gold, Juno, Sword
- Marais rétro-littoraux et fonds de vallées : Utah, Omaha, Gold, Juno, Sword
- Vallons et débouchés sur la mer :
 Omaha, Winston Churchill
- Falaises, coteaux et lignes de crêtes : Utah, Sword, Juno (falaises mortes),
 Pointe du Hoc, Longues, Winston Churchill (falaises vives), Gold,
 Omaha (coteaux)
- Estuaire de la Seulles, de l'Orne, Baie des Veys
- La Réserve naturelle de Beauguillot et les polders

Qui ? (maîtrise d'ouvrage pressentie) :

 Maîtrise d'ouvrage multiple et à définir en fonction de la nature de l'action (Conservatoire du Littoral, Communes, EPCI, Services de l'Etat, Conseil départemental,...) - Future structure de gouvernance du plan de paysage

Avec qui? (partenaires potentiels):

- Conservatoire du littoral 0
- CFEN Normandie
- PNR Cotentin-Bessin
- DDTM
- Départements du Calvados et de la Manche
- DREAL
- Préfectures Polices de l'eau et des milieux aquatiques - Gestion des risques
- Région

- Communes
- EPCI
- Association syndicale autorisée (ASA)
- Associations syndicales de marais
- CPIE Baie d'Orne
- GON
- LPO
- Scientifiques
- ROLNP
- SNSM
- Associations, Nature Calvados...

Comment ? (principes d'actions proposés) :

Espaces naturels non protégés :

- Identification des espaces naturels non protégés :
 - inventaire commune par commune, repérage dans les documents graphiques d'urbanisme et renforcement des dispositions de protection réglementaire dans les SCOT et PLUi le cas échéant (face à l'urbanisation, l'imperméabilisation des sols, ...)
- Identification des réservoirs et des corridors biologiques (trame verte et bleue) dans les documents d'urbanisme
- Poursuite des acquisitions foncières de protection et mise en gestion (Conservatoire du Littoral, ENS, Conseils Départemenatux 14 et 50...)
- Sensibilisation du grand public à la nature ordinaire

Espaces naturels avec statut de protection:

- Accompagnement des gestionnaires dans la prise en compte des objectifs du plan de paysage
- Amélioration de l'insertion des espaces protégés dans le paysage
 - requalification des entrées de la Réserve naturelle de Beauguillot par exemple, dans le cadre de l'élaboration du prochain plan de gestion de la Réserve avec les partenaires

Plages et Estrans:

- Accompagnement pour la gestion du multi-usage : chevaux/baigneurs, baigneurs/tracteurs (application de la charte à Utah, arrêtés municipaux,...)
- Prise en compte de la nidification des espèces



Le large estran d'Omaha Beach à Vierville-sur-Mer

Comment ? (principes d'actions proposés) :

Risque d'érosion:

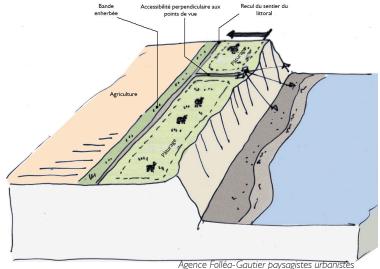
- Effondrement de falaise : (Pointe du Hoc, Longues-sur-Mer, Cap Manvieux, falaise est d'Arromanches, la Fontaine-Saint-Côme, Lion-sur-mer)
 - Mise en recul du sentier du littoral et acquisition des terrains en rebord de falaise, recul des parcelles agricoles pour reconstituer une épaisseur d'espaces naturels et la continuité du sentier
 - Gestion par des animaux des parcelles en rebord de falaise avec clôtures
 - Accessibilité aux points de vue en perpendiculaire à la crête

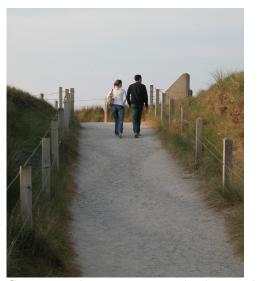
- Démolition des maisons soumises au risque d'effondrement (arrêté de péril)
- Interdiction d'accès à certains blockhaus trop dangereux (Longues-sur-Mer : Poste de direction de tir) et adaptation de l'accueil du public et de la scénographie
- Erosion des dunes (Gold Beach, Utah Beach (musée), dune d'Omaha Beach (sous le cimetière américain), côte d'Arromanches à Courseulles (épis))
 - Mise en place de techniques alternatives ou complémentaires au génie civil pour la gestion des risques d'érosion du trait de côte et de submersion marine : rechargement de

- plages, drainage de plages, structures en géotextile,...
- Fixation des dunes par de la végétation (Oyat) et mise en place de ganivelles et brandes pour le rechargement des dunes (piégeage du sable)
- Guidage des cheminements par des ganivelles, platelages en bois, fils métalliques, ...
- Organisation des points de franchissement dans les dunes pour accéder à la plage (brèches, couloirs)
- Sensibilisation des particuliers implantés sur le littoral à l'utilisation des techniques

- alternatives de gestion de l'érosion du trait de côte
- Gestion limitée du pâturage des dunes vives
 - Identification des parcelles concernées par les pratiques les plus intensives
 - Soutien aux agriculteurs pour l'extensification du pâturage
 - Réorganisation du parcellaire vers de nouvelles parcelles plus grandes
 - Amélioration des modes d'affouragement (surpâturage)
 - Diminution des pressions de pâturage hivernal

► Schéma de principe pour le recul du sentier littoral







Cheminements discrets et respectueux du milieu naturel dunaire, (Utah Beach)

Gestion des fonds de vallées et marais :

- Définition d'une gouvernance claire pour la gestion des espaces de marais
- Préservation des prairies humides et des haies bocagères
- Définition et réalisation d'un programme de travaux sur trois ans : entretien et limitation des boisements dans les marais, afin de préserver l'ouverture de ces espaces (coupe d'arbres situés notamment le long des fossés, cours d'eau, itinéraires doux)
- Gestion raisonnée de l'eau dans les marais (la police de l'eau limite le curage des fossés : les prairies sont de plus en plus en eau et de moins en moins utilisables)
- Mise en réseau des agriculteurs des marais qui valorisent les prairies humides
- Sensibilisation des agriculteurs à leur rôle dans la production/gestion des paysages, notamment humides, et valorisation (vente directe dans les exploitations en bordure de marais par exemple)
- Acquisition de données et diffusion de l'information concernant la valeur fourragère des prairies humides (connaître les relations entre la richesse en termes de biodiversité et la valeur fourragère)
- Entretien et réhabilitation du patrimoine lié au marais : ponts maçonnés, fossés et cours selon la règlementation, chemins de traverse....



Paysage remarquable des marais (vers Foucarville, Utah Beachj)



Espaces ouverts pâturés du vallon de Colleville-sur-Mer

Gestion des espaces ouverts :

Vallons d'Omaha Beach dont les fonds se ferment, coteaux

 Mise en place d'éco-pâturage pour le maintien d'espaces ouverts (vaches, poneys, ânes, ...) notamment d'espaces en friche (vallons, coteaux)



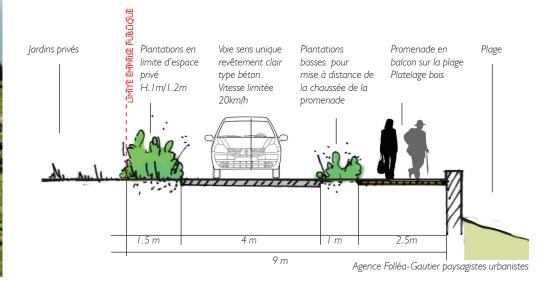
Gestion du Grand Site de la pointe du Hoc par des moutons

Urbanisation et artificialisation des espaces naturels :

(Sainte-Marie-du-Mont, Vierville, Ver-sur-Mer, Omaha sur le cordon dunaire ou dans le marais rétro-littoral, Gold, Juno, Sword...)

- Devenir des constructions sur les dunes et plus particulièrement de celles menacées par le retrait du trait de côte?
- Adoucissement du trait de côte urbain :
 - Préservation ou reconquête de surfaces perméables et plantées sur les bords de mer urbains (d'Arromanches à Ouistreham notamment)

- Plantations d'essences adaptées au bord de mer, recommandation d'une palette végétale
- Maintien d'un recul de l'urbanisation et création de lisières entre espaces bâtis et milieux « naturels » fragiles, en particulier les marais, dunes, plages, rebords de falaises : bande non bâtie avec cheminements et plantations adaptées
- Préservation des coteaux et des vallons non bâtis ainsi que des lignes de crêtes de l'urbanisation







Leviers d'actions et outils existants à mobiliser :

Outils règlementaires

• **Loi Littoral**: extension limitée de l'urbanisation, espaces remarquables

PLU existants:

- Classement en zone N : pour les espaces de nature à préserver (emprises identifiées comme ZNIEFF par exemple) et leurs lisières ; affinage du zonage en fonction des typologies et finalités des espaces naturels
- Espaces boisés classés (art. L130-1 CU): pour les espaces boisés à créer ou protéger, ils interdisent tout défrichement ou aménagement. Il est donc important que ce classement en EBC corresponde à des enjeux bien identifiés (paysager, écologique, récréatif, ...) et soit en accord avec ce qu'il est souhaitable de protéger. Ce zonage est incompatible par exemple avec des espaces s'enfrichant que l'on souhaite rouvrir.
- Ensembles paysagers protégés (ancien art. L123-1-5-II 2° CU) par exemple pour la préservation du bocage : le PLU peut prescrire des règles spécifiques sur ces éléments reportés au plan de zonage ; toute modification de ces ensembles (construction, aménagement,) est soumise à autorisation de la commune

• SRCE : continuités écologiques

SCOT:

 Délimitation des espaces proches du rivage en application de la Loi Littoral (extension limitée de l'urbanisation), pour report et précision dans les PLU

SCoT du Bessin :

 « Dans les zones de vallées et de marais situées en-dehors des espaces Natura 2000, les ZNIEFF de type I devront être strictement préservées, et dans les ZNIEFF de type 2, les aménagements et les constructions admis ne devront pas mettre en péril les fonctionnalités naturelles de ces espaces. » (p. 11 DOO) - « (...) en accord avec les principes du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, les communes pourront, à l'issue d'une réflexion à l'échelle des vallées :

Dans le marais : aménager une signalétique d'accueil, d'information ou d'orientation du public, des observatoires et des itinéraires de découverte adaptés aux circulations douces (piétons, cyclistes, cavaliers) ; développer des activités touristiques et de loisirs compatibles avec la préservation des caractéristiques environnementales et paysagères du site. À ce titre, les PLU pourront prévoir des emplacements réservés à cet effet ou un zonage N indicé (pour des aménagements légers à vocation de loisirs et de sports) ;

Aux franges bocagères de la zone de marais : implanter des activités emblématiques représentatives du patrimoine local ou de structures d'hébergement touristique dont les qualités architecturales et environnementales devront être exemplaires. (p.38 du DOO)

• Scot de Caen-Métropole :

 « Les documents d'urbanisme préservent les principes de continuité de la trame par un zonage approprié au contexte local, sur une largeur d'un minimum de 10 m, en cohérence avec les protections instituées par les communes limitrophes également concernées par la trame. » (p. 19 du DOO)

SCoT du Cotentin :

- « L'urbanisation sur ces coteaux et ces versants exposés sera fortement encadrée pour lutter contre les tendances au mitage. Il s'agira, dans les pentes accentuées notamment, de lutter contre une urbanisation étalée et sans organisation, conduisant à une surexposition du bâti dans le grand paysage. »
 (p. 131 du DOG)
- Projet de densification légère du bourg et de création de hameaux nouveaux intégrés à l'environnement à Ravenoville

Leviers d'actions et outils existants à mobiliser

Outils règlementaires (suite) •

Charte du PNR :

- Mesure 3 : «Pérennisons des pratiques agricoles et non agricoles pour maintenir ouverts les marais et les landes» : «Les communes s'engagent a maintenir ouvert les marais ou les landes et inciteront leurs citoyens à ne pas boiser ces espaces. » (Charte PNR p.37)
- Mesure 4 : « Gérons les marais communaux » : « Les communes (et collectivités) concernées conforteront des pratiques collectives de gestion et chercheront une optimisation et une mutualisation des moyens humains. Elles initieront des événements visant à l'accueil du public autour de la thématique « marais collectifs » (Charte du PNR p. 38).
- Mesure 5 : « Préservons les espaces du littoral » : «pérenniser (...) réhabiliter localement les fonctions écologiques et paysagères des espaces littoraux» (Charte PNR .p.39)
- Mesure II « Favorisons une gestion territoriale de l'eau et des milieux aquatiques » : Soutien technique du syndicat mixte aux « AS (cahiers des charges, conseils, recherche de financements) pour pérenniser l'entretien du réseau hydraulique [des marais] (cours d'eau et fosses) et moderniser les ouvrages hydrauliques. » (p.46 de la Charte du PNR)
- Mesure 14 : «Agissons sur l'évolution de nos paysages»

- ENS
- Sites Natura 2000 et DOCOB
- DTA de l'Estuaire de la Seine : Espaces remarquables
- SDAGE et SAGE : gestion des zones humides



Leviers d'actions et outils existants à mobiliser (suite)

Outils opérationnels

- Espaces Naturels Sensibles (ENS) des Départements du Calvados et de la Manche
- Cartographie en cours des fossés drainant les marais pour ajuster les pratiques de curages et les demandes d'autorisation que cela nécessite.
- **FGER** (fond de gestion de l'espace rural) permettant des opérations collectives d'entretien des fossés (tous les 10 ans) animées par le parc et portées par les ASA.
- Etudes de la DDTM sur les possibilités de restauration de la continuité piétonne le long du littoral sur certains secteurs de la voie verte
- Etudes de danger littoral
 - entre Bernières et Arromanches présentant des préconisations sur la gestion des ouvrages, et les possibilités de remodelage
 - sur le secteur de Utah Beach lancée en septembre 2016
- Une réflexion est amorcée entre le CDL et le Département de la Manche sur la mise en place d'écopâturage sur les espaces naturels dans un modèle économiquement viable

Outils de communications

 « Les essenc'ielles », brochure réalisée par le PNR pour une aide à l'identification et à la plantation des principales espèces du bocage

- Charte de circulation des différentes activités précisant les droits et les devoirs de chacun sur la plage de Foucarville à Utah Beach
 - (en complément de la réglementation générale sur l'accès des chevaux sur la plage et des arrêtés municipaux)
- OGS Normandie 1944
- MAEC pour l'entretien agricole des emprises de marais
- DUP pour le recul du sentier du littoral en cours sur le secteur de la Pointe du Hoc
- PPR multirisques (inondations + risques littoraux + érosion) de Bernières à Arromanches :
- travail sur 4 scenarii face à la montée des eaux : la dimension prospective de l'étude est intéressante.
- Plans de gestion du Conservatoire du littoral
- Plan de gestion de la Réserve Naturelle de Beauguillot

Leviers d'actions et outils à créer :

Outils règlementaires

- PLU/PLU i (en révision ou création) :
 - art. L151-23 : protection des continuités écologiques
 - art. L151-19 : protection des éléments de paysage
 - OAP thématique pour la mise en réseau des espaces naturels
 - Palette végétale recommandée , sous la forme d'une OAP ou d'une annexe
 - Emplacements réservés pour le recul du sentier du littoral

Outils opérationnels

- Inventaires/Atlas communaux de la biodiversité
- Associer les données sur la biodiversité dans les cartographies dynamiques sur les paysages mises à disposition par la DREAL Normandie
- Désignation d'une maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement et la gestion du sentier du littoral
- Acquisitions foncières pour le recul du sentier du littoral, secteurs à fort potentiel de biodiversité...
- Inventaire et cartographie des secteurs problématiques de dunes soumises au sur-pâturage et veille foncière pour négocier des mesures :
 - limitation du pâturage, affouragement,... au moment d'un changement d'exploitant

Outils de communications

- Animations autour de la nature ordinaire :
 - 24h de la Biodiversité
 - Journées de formation à la gestion de la nature ordinaire à destination des élus

- Lancement d'actions exemplaires de préservation de ces dunes en partenariat avec des agriculteurs volontaires.
- Réalisation d'études de dangers par toutes les communes
- Conventions:
 - avec le Conservatoire du littoral et le Conservatoire des espaces naturels
 - avec les associations (ASA...)
 - avec les agriculteurs (marais, pâturage, ...)
- Définition et réalisation d'un programme de travaux sur trois ans pour la préservation et gestion des espaces ouverts des marais
- Plan-guide pour la requalification des entrées de la Réserve de Beauguillot



QUELS EXEMPLES? (Actions déjà menées, références, exemples)

Exemples sur le territoire

- Recul de 10 mètres des cheminements situés au plus près du front de falaise sur le site de la Pointe du Hoc
- Protection des dunes contre l'érosion au droit du musée d'Utah Beach : plantation d'oyats, rechargement en sable, mise en place de ganivelles,...
- Etude en cours sur la dépolderisation de la Baie des Veys
- Exemple d'éco-pâturage assuré par le département de la Manche : des troupeaux sont en régie et gérés par un syndicat mixte

► Gestion des milieux par le Conservatoire du Littoral, Pointe du Siège, Ouistreham Site du Conservatoire du littoral, de l'Estuaire de l'Orne



La Pointe du Siège, située sur la commune d'Ouistreham, est une large flèche sableuse fossile de l'200m de long, s'étirant d'ouest en est sur le fleuve et se situent entre l'Orne et son canal. La Pointe du Siège est recouverte à la fois de bois, de pelouse dunaire, de dune arbustive et d'une prairie humide. Une gestion différenciée est mise en place sur ces terrains. Elle permet de concentrer les interventions de gestion sur les secteurs les plus proches du sentier principal. Ici, une bande fauchée dessine un cheminement secondaire à travers les espaces de prairies.

▶ Opérations d'aménagement et de restauration du trait de côte à Guidel (56)







Figure 3.12. Côte rocheuse du fort du Loc'h (segment n° 21). (a) Mai 2000: ravine d'érosion entaillant le rebord de la côte rocheuse provoquée par l'évacuation des eaux pluviales collectées sur des surfaces imperméables; (b) avril 2006 et (c) février 2009: érosion continentale maîtrisée (tunage, ganivelles, gestion de la fréquentation) (© Erwan Le Cornec-Géos AEL).

http://www.developpement-durable.gouv.fr/

Un observatoire photographique, réalisé dans le cadre du schéma de gestion de Cap l'Orient Agglomération, a été mis en place pour observer l'évolution du trait de côte suivant les segments, en termes d'érosion ou d'accrétion des plages et de recul des côtes rocheuses. Il permet d'évaluer notamment les opérations d'aménagement ou de restauration qui ont été effectuées sur ces segments côtiers

► Restauration des milieux naturels de la Pointe des Poulains . Belle-Île-en-Mer





Gestion du piétinement des milieux naturels

Source: www.ccbi.fr

Le site de la Pointe des Poulains propriété du Conservatoire du littoral depuis 2000, est géré par la Communauté de Communes de Belle-lle.

Des travaux ont été menés depuis 2003 pour la renaturation du site. Cette réhabilitation intégrale a porté notamment sur la mise en place d'une politique d'accueil et de sensibilisation dans le respect des dimensions naturelles et culturelles du site : revégétalisation, restructuration des accès, des cheminements, déplacement et intégration paysagère du stationnement ont été mis en place. Des dispositifs simples de potelets bois canalisent le flux des visiteurs sur des cheminements déterminés et limitent le piétinement des milieux naturels, permettant ainsi d'engager leur restauration.

▶ Recul du sentier du littoral et renaturation des espaces piétinés sur le secteur de la Baie de la Slack, Grand Site des Deux Caps



Sentier du littoral



Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes

Les dunes de la Slack et la Pointe aux Oies se situent sur le littoral de la Côte d'Opale, dans le Département du Pas-de-Calais, à environ 6km au Nord de Boulogne-sur-Mer. Le site appartient en majeure partie au Conservatoire du littoral. Sa gestion est assurée par le Conseil Départemental. La canalisation insuffisante du public a entraîné des dérangement importants sur la nature et le fonctionnement du site:

- Fragilisation et dégradation de certains habitats
- -Accentuation des phénomènes d'érosion

En effet, cette fragilisation, est aggravée par la disparition de la couche végétale de protection des sols superficiels sableux du fait du piétinement par le public.

Cette instabilité du trait de côte a déjà obligé à des aménagements de mise à distance et de cantonnement du public.

Source : Plan de gestion 2009-2018 de l'ENS Dunes de la Slack, Pointe aux Oies, Eden 62



QUELS EXEMPLES? (Actions déjà menées, références, exemples)

► Cheminements organisés pour limiter l'érosion des dunes



Des dispostifs en caillebotis bois déroulables, permettent d'assurer une accessibilité à tous, tout en s'adaptant à tout types de terrain et en protégeant les sols fragiles de l'érosion due au piétinement.







24 h de la biodiversité



source: www.cfen-bassenormandie.org

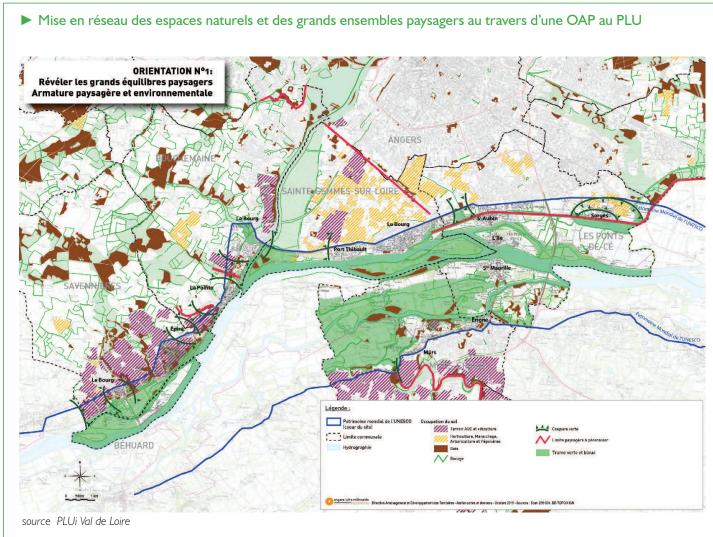
A l'initiative du Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, cette manifestation rassemble des naturalistes venus d'horizons variés. Sur un territoire communal donné, en seulement 24 heures, l'objectif est d'inventorier le plus grand nombre d'espèces de plantes, de champignons et d'animaux...Cet évènement est l'occasion d'acquérir des connaissances sur la biodiversité avec des spécialistes et de les partager avec les habitants sur un week-end.

Temps de préparation : 10 jours environ (mobilisation des spécialistes, communication, collecte et valorisation des données,...) Coût: environ 7000 €HT (financements possibles: PNR, communes, Fonds Européen,...)

► Inventaire participatif de la biodiversité à Melun (Seine-et-Marne)

Mené conjointement par la Ville de Melun et Seine-et-Marne environnement, la démarche est double. Elle s'appuie sur une approche spécialiste d'une part, avec des inventaires menés directement par des naturalistes, et participative d'autre part, avec, tout au long de l'année, de nombreuses manifestations gratuites organisées pour les Melunais : formations à la reconnaissance des espèces (amphibiens, reptiles, libellules, plantes, oiseaux, insectes, escargots, chauve-souris...), animations nature, conférences, ou encore, séances d'aide à la détermination encadrées par des naturalistes.

source: www.me77.fr



«Le Val de Loire est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2000 au titre de son paysage culturel vivant. Ainsi, dans le cadre de son PLUi, Angers Loire Métropole a choisi d'élaborer une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dédiée au Val de Loire afin de rappeler, à l'échelle intercommunale, les enjeux de l'inscription UNESCO pour les communes concernées, et de définir de grandes orientationscadres permettant de préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle du site et avec lesquelles les futurs projets doivent être compatibles. Le périmètre de cette OAP correspond au périmètre du site inscrit UNESCO.

«Révéler les grands équilibres paysagers» est l'une des trois orientations stratégiques de cette OAP.

L'analyse des unités paysagères à l'échelle du territoire met en évidence de grandes continuités de paysage s'établissant entre la Loire et l'arrière pays ligérien.

La constitution de l'armature paysagère est fondée sur l'identification d'éléments paysagers des espaces non bâtis : les reliefs, l'eau, les grands ensembles de végétation ainsi que le site exceptionnel des Ardoisières, qui marquent profondément l'identité du territoire. Cette armature paysagère est le socle structurant de l'organisation des villes et des villages ligériens. La Trame Verte et Bleue du territoire de l'agglomération s'inscrit dans cette armature paysagère, avec pour objectif la préservation du réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques.»

RECONNAÎTRE LA QUALITÉ DES PAYSAGES AGRICOLES

Vastes ouvertures sur la mer et l'arrière pays, espaces de respiration entre les bourgs, secteurs plus intimes de bocage source de richesses écologique et paysagère, les terres agricoles contribuent pleinement à la gestion des paysages du Débarquement et à leur diversité. Cette fiche action a pour objectif de maintenir ces espaces ouverts face à une pression urbaine de plus en plus forte et à recomposer les transitions entre emprises agricoles et espaces urbains. Elle propose également les outils pour préserver les structures végétales, composant et animant ces ouvertures, aujourd'hui fragilisées par la simplification des espaces agricoles et l'évolution des modes d'exploitation.

Pourquoi? (objectifs)

- Sauvegarder le socle des paysages ruraux littoraux des Sites du Débarquement
- Maintenir les terres agricoles face aux pressions urbaines, touristiques ou de certains aménagements «doux»
- Protéger les espaces agricoles les plus emblématiques et leurs structures paysagères : prairies bocagères, grandes emprises ouvertes...
- Maintenir les coupures d'urbanisation ; liées notamment aux routes-paysages
- Améliorer l'interface entre ensembles bâtis et espaces agricoles
- Conforter la Trame Verte et Bleue, améliorer la qualité de l'eau, enrichir la biodiversité

Où ? (sites concernés):

- Toutes les communes
- Le marais bocager cultivé de Utah
- Espace agricole entre la RD
 514 et les falaises sur le plateau du Bessin
- Vallée agricole de la Gronde
- Le bocage entre Hermanville et Ouistreham
- Pour les ceintures végétales : Voir les cartes par secteur

Qui ? (maîtrise d'ouvrage pressentie) :

 Maîtrise d'ouvrage multiple et à définir selon la nature des actions - PNR ? Chambres d'agriculture ? Communes

Avec qui ? (partenaires potentiels) :

- Chambres d'agriculture du Calvados et de la Manche
- CAUE du Calvados et de la Manche
- Europe (FEADER)
- SAFER
- Départements du Calvados et de la Manche

- Région Normandie
- Communes
- Agriculteurs
- Région
- PNR
- Future structure de gouvernance du plan de paysage,.....

Et après ? (indicateurs de suivi) :

- Nombre d'arbres plantés en milieu rural
- Linéaire de haies protégées et plantées
- Surface de lisière urbaine

- reconstituée, protégée, créée
- Nombre d'actions mises en place visant la qualification des entrées de ville et des ceintures végétales (règlement, OAP)

Comment ? (principes d'actions proposés) :

Protection des espaces agricoles et des structures paysagères :

- Renforcement de la protection des paysages agricoles et de leurs structures paysagères :
 - en réalisant un inventaire des structures végétales existantes (bois, ripisylves, alignements, haies bocagères, arbres isolés...) en concertation avec les communes
 - en identifiant les secteurs à protéger en priorité en concertation avec les communes (valeur patrimoniale, paysagère pour leurs
- qualités d'ouverture, et agricole, espaces subissant une forte pression foncière (lisières urbaines, emprises entre espaces cultivés et naturels, ...)
- en protégeant les secteurs agricoles et les structures végétales dans les documents d'urbanisme
- en gérant et enrichissant les structures existantes (création de haies, bandes enherbées réglementaires au bord de l'eau ...), cultures énergétiques (biomasse...)
- Sensibilisation et communication sur l'intérêt paysager et écosystémique des structures paysagères :
 - par exemple à travers des actions démonstratives : campagnes de replantation participatives en lien avec les agriculteurs et les habitants par exemple, mise à disposition dans les mairies de livrets pédagogiques
- Renforcement de la filière bois pour valoriser économiquement les haies bocagères et encourager leur gestion, encouragement des collectivités à utiliser des chaudières bois fonctionnant avec des plaquettes locales
- Accompagnement technique et financier des agriculteurs pour pérenniser les structures paysagères



Paysage agricole de grande qualité vers Meuvaines

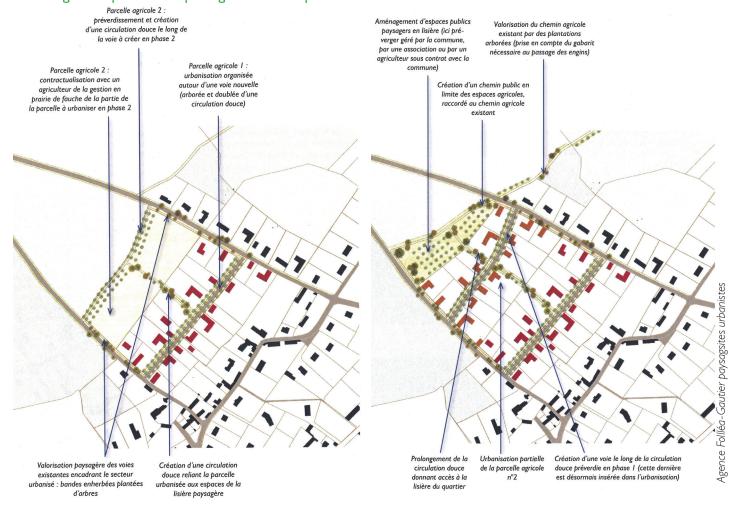
Comment ? (principes d'actions proposés) :

Ceintures végétales des bourgs :

Surtout Juno Beach et Sword Beach

- Maintien et création d'espaces tampons plantés entre villages et grandes cultures :
 - en réservant des espaces non constructibles en limite d'urbanisation (dans la zone urbaine – zone non aedificandi)
 - en programmant dans ces espaces des équipements à destination des habitants, agriculteurs ou non : mails publics, promenade, jeux...
 - en développant des espaces publics jardinés à vocation sociale et pédagogique
 - en s'appuyant sur les structures agricoles et rurales et en les renforçant : chemins, « vergers familiaux », haies bocagères, maraîchage, ferme équestre, ...
 - en plantant la lisière avec un choix d'espèces majoritairement locales (arbres fruitiers, haies composées d'espèces indigènes favorables à la richesse de l'avifaune ...)

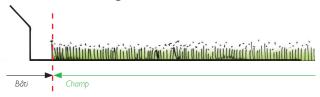
► Extension des villages et traitement paysager des lisières : principes d'aménagement possibles et phasage dans le temps



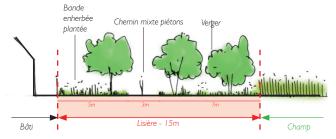
Phase I : urbanisation de la parcelle I et aménagement d'une lisière paysagère provisoire

Phase 2 : urbanisation partielle de la parcelle 2 et aménagement d'une lisière paysagère pérenne

- ▶ Photomontage de principe pour la recomposition de lisières de qualité entre quartiers habités et emprises cultivées - Exemple à Ouistreham
- Maîtrise des clôtures et des implantations urbaines au contact de la lisière entre bâti et emprises agricoles
- Encouragement des agriculteurs à différencier leurs modes d'exploitation sur le pourtour des villages : maraîchage, prairie de fauche, vergers ,...
- Utilisation de ces espaces pour la rétention, la dépollution et l'infiltration des eaux pluviales
- Sensibilisation des agriculteurs



Absence d'espace de transition entre les emprises cultivées et le bâti



Composition d'une lisière plantée en limite d'emprises bâties





AVANT

constructibles en limite

d'urbanisation

Enrichir le paysage agricole

- Réintroduction ponctuelle de l'arbre dans les espaces ouverts cultivés (arbres isolés, alignements, haies arbustives, bosquets, sur les bandes enherbées...):
 - en sélectionnant des secteurs clés, notamment en limite de parcelles, le long des itinéraires de randonnée, . . .
 - en sensibilisant les propriétaires et exploitant des parcelles privées concernées
 - en constituant des lisières végétales (arbres, haies...) d'essences adaptées au contexte rural aux abords des bâtiments agricoles, des hameaux, des villages, des quartiers, ...
- Réflexion autour de la création d'itinéraires de circulation douce parcourant ces paysages agricoles :
 - dans le respect de cette activité, de ses usages, de la sensibilité écologique et paysagère des milieux naturels limitrophes (ligne de crêtes, cours d'eau, lisière forestière) et du risque d'effondrement littoral
- Renaturation des cours d'eau le cas échéant

Coupures d'urbanisation :

Omaha, Juno et Sword

- Arrêt de l'urbanisation en linéaire le long des routes, dé-structurante pour le paysage
- Protection des coupures d'urbanisation aux SCOT et PLU(i)
- Acquisition d'emprises le cas échéant
- Mise en valeur paysagère et écologique du passage des coupures d'urbanisation



Les nombreuses structures végétales accompagnant cette route participent à la qualité du paysage de la voie et contribuent à animer l'espace agricole traversé (Hermanville-sur-Mer)



Leviers d'actions et outils existants à mobiliser :

Outils réglementaires

• PNR:

- Mesure 8 « Développons une gestion en faveur de la nature ordinaire » :
 « Promouvoir auprès des agriculteurs : le réseau bocager sous l'angle biologique et l'intérêt du nettoyage de l'ancien bocage a ormes, des pratiques culturales favorables à la biodiversité, des bâtiments et jardins propices a la faune sauvage » (p . 42 de la Charte du PNR)
- Mesure 14: «Agissons sur l'évolution de nos paysage: (...)le Parc propose que les collectivités intègrent dans leurs projets les principes de gestion et de préservation des paysages (...) sur les bocages (...)»
- Mesure 15 « Construisons des paysages fonctionnels pour l'avenir » : Maintien des structures paysagères : « Les collectivités s'engagent à prendre en compte dans tous leurs documents de planification (document d'urbanisme, SCOT, aménagement foncier...) les principes de préservation des éléments remarquables de patrimoine et d'introduire les notions de corridors biologiques et paysagers. » (p. 54 de la Charte du PNR)
- Mesure 34 « Développons la filière Bois-énergie »

SCOT du Cotentin :

- « Les communes définiront les zones d'extension de l'urbanisation au regard de l'ensemble de ces impacts sur l'agriculture et en mettant en balance ces impacts avec les orientations qualitatives visant à promouvoir un développement urbain de qualité » (p. 25 du DOG)
- « (...) il s'agira d'entretenir les haies, les talus et les chemins dans l'objectif :
 - de maintenir les continuités bocagères qui participent à la lisibilité des espaces paysagers d'intérêt et de renforcer la qualité de leurs haies;
 - de ne pas interrompre par de nouvelles constructions les espaces naturels et agricoles ainsi que leur maillage bocager, situés sur les crêtes et perçus au lointain. » (p. I 23 du DOG).

Outils opérationnels

- Plans de gestion de bocage mis en œuvre par le PNR et la Chambre d'Agriculture, en partenariat avec les agriculteurs
- Aides de la Région et de l'Europe : Mesures agroenvironnementales : MAE (MAE polyculture élevage, MAE systèmes herbagers et pastoraux ...)
- MAEt via DOCOB Natura 2000

- « Les lisières urbaines constituent des secteurs paysagers sensibles dans lesquels les espaces bâtis sont en contact avec des espaces agricoles ou naturels et sont souvent fortement exposés aux vues. Dans ces espaces, il conviendra de veiller à mieux intégrer le bâti dans le paysage environnant, en maintenant, en renforçant et en organisant un bocage urbain. Il s'agira :
 - de créer des points de liaisons entre la ville et les espaces naturels ou agricoles;
 - d'atténuer la perception visuelle du bâti dans les projets d'extension de l'urbanisation;
 - d'imbriquer bâti et végétal pour créer des formes harmonieuses et douces qui s'accordent plus facilement avec leur environnement naturel ou agricole, que des espaces bâtis uniformes et massifs;
 - de diversifier les typologies et les implantations bâties et végétales en cherchant à donner un aspect à la fois rassemblé et varié aux franges urbaines ».(p. 125 du DOG)

• Loi Littoral: coupures d'urbanisation

• PLU/PLUI existants :

- Diagnostics agricoles
- Zonage agricole (zone A et règlement correspondant)
- le paragraphe I du règlement du PLU (qui permet de prescrire les conditions à l'occupation ou à l'utilisation du sol) peut, par exemple, autoriser les constructions, les installations, les affouillements et exhaussements du sol à condition de ne pas détruire des éléments du paysage existants tels que les boisement et les haies.
- Convention entre le SCOT du Bessin et la Chambre d'Agriculture pour les instructions, autorisation, stratégie globale
- Programme d'alimentation territorial de la Chambre d'agriculture

Leviers d'actions et outils à créer :

Outils réglementaires

PLUi (en révision ou création) :

- Recollement de l'ensemble des diagnostics agricoles des PLUi du territoire
- Délimitation au plan de zonage des espaces permettant de préserver les spécificités d'une zone à l'aide d'un zonage indicé (zones Ah pour les prairies humides par exemple)
- Art. L151-25 : dans les zones à protéger en raison de la qualité de leurs paysages, le règlement peut déterminer les conditions dans lesquelles les possibilités de construction résultant des règles qu'il fixe pour l'ensemble de la zone pourront être transférées en vue de favoriser un regroupement des constructions sur d'autres terrains situés dans un ou plusieurs secteurs de la même zone
- Art. L151-19 pour le repérage et la protection des structures végétales agricoles (haies bocagères, bandes plantées, ...)
- Art. L151-23 pour le repérage des terrains cultivés en zone urbaine à rendre inconstructibles pour préserver leurs qualités paysagères, les coupures d'urbanisation ou les continuités écologiques
- Réglementer les clôtures dans l'espace agricole ou à son contact direct : porosité pour laisser traverser la petite faune, hauteur, végétalisation, etc..
- Utiliser un coefficient de biotope spécifique aux ceintures végétales et aux coupures d'urbanisation pour favoriser leur caractère végétal, imposer une surface minimum d'espace vert en pleine terre, un nombre de plantations par m² de jardin, etc..

- Emplacements réservés dédiés aux continuités écologiques (L151-51 3° CU) : pour la préservation et la valorisation des structures paysagères, coupures d'urbanisations, des ceintures végétales, ...
- Emplacements réservés pour la création d'espaces verts, espaces publics, cheminements, dans les ceintures végétales
- OAP sectorielles permettant dans le cadre d'opérations d'aménagement d'ensemble de créer ou valoriser une continuité écologique, planter des haies, restaurer un cours d'eau, maintenir des parcelles agricoles (L151-8 CU)
- OAP thématique au PLU sur les implantations urbaines en lisière agricole (clôtures, emprise, végétalisation)

Outils de communications

- Edition d'un guide des essences végétales à replanter en fonction des situations (arbres isolés, alignements, haies, bosquets, ripisylve, ...)
- Organisation d'événements autour de la reconstitution et de la gestion de bocage et des plantations participatives : extension des actions déjà réalisées par le CAUE 50 avec la Chambre d'agriculture)

Lecture des paysages agricoles :

animation par des agriculteurs volontaires, en empruntant des itinéraires et des points de vue mettant en valeur les paysages agricoles (voir fiche action 1.3)



Leviers d'actions et outils à créer (suite)

Outils opérationnels

- Acquisitions foncières pour le maintien des coupures d'urbanisation, la constitution de lisières urbaines
- Prévoir des emprises suffisantes en limite de terrain pour aménager les ceintures végétales, à l'occasion de la construction de nouveaux quartiers en périphérie en vis-à-vis de l'espace agricole :
 - Identification dans les documents d'urbanisme des limites d'urbanisation, des espaces ouverts à vocation agricole ou à destination d'espaces publics potentiels
 - Réservation d'espaces non constructibles en limite d'urbanisation (25 % d'espaces verts des règlements de lotissement, zone non-aedificandi dans les zones urbaines, ...)
- Généralisation des « plans de gestion de bocage » :
 - Mettre en place avec les agriculteurs volontaires, afin de permettre le renouvellement des haies bocagères et d'éviter l'enfrichement :
 - Réaliser une étude préalable pour diagnostiquer l'état du bocage (diminution ? détérioration ? mode d'exploitation ?
 - Déterminer quel type de bocage est souhaité (essences, gestion...)
 - Décliner avec un plan de bocage par exploitation porté par le PNR, la chambre d'agriculture...
 - Aides au financement potentielles : MAE, aides du département...

• Opérations de plantations :

- Démarche participative et festive associant par exemple agriculteurs, scolaires et associations
- Réalisation et promotion de guides des essences agricoles
- Baux ruraux environnementaux avec prescriptions pour la plantation d'arbres, de haies, le maintien de continuités écologiques, la gestion des espaces par les animaux
- **GIEE :** ils permettent d'accompagner et de valoriser les dynamiques de terrain portées par des agriculteurs qui s'engagent collectivement dans l'amélioration des performances économiques, environnementales et sociales de leurs exploitations. Ils ont également vocation à impliquer plus efficacement l'ensemble des acteurs des filières du développement agricole, de la recherche, de l'enseignement agricole et des territoires.
- Fonds européens, et aides de la Région et des Départements pour la préservation et la gestion du bocage



Exemples sur le territoire

- Ouistreham : inventaire des éléments végétaux qui participent à la trame verte sur son territoire dans le cadre de la révision de son PLU
- Le conseil Départemental de la Manche utilise des chaudières bois pour les collèges
- Conseils aux particuliers et fourniture de plants pour la reconstitution du bocage par le CAUE 50 et la Chambre d'Agriculture sur le territoire de Saint-Lô



► Protection des haies bocagères dans le PLU Source: PLU de Le Quesnoy (59)

▶ Plan de gestion de bocage : gestion durable de la haie à l'échelle de l'exploitation agricole menée par le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

«Depuis sa création, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin mène des actions en faveur du bocage(...)

Le Plan de Gestion du Bocage est un outil simple et opérationnel qui permet de :

- mieux connaître le volume de bois disponible sur l'exploitation ;
- mieux prévoir les coupes et la vente de bois de haies pour le paillage ou le chauffage ;
- réaliser des travaux d'exploitation et d'entretien en prenant en compte la biodiversité. (...)



Source: www.parc-cotentin-bessin.fr/

Méthode de réalisation d'un plan de bocage :

- I. Visite sur site: Avec l'exploitant agricole, l'agent diagnostique les haies de l'exploitation. Les informations sont recueillies dans une fiche (essences, volume potentiel de bois déchiqueté, travaux prévisionnel...).
- 2. Saisie informatique des données : A chaque haie correspond une localisation et les données de diagnostic. Afin de combiner les informations deux outils sont nécessaires : une base de données et un logiciel SIG (Système d'Informations Géographique) relié à cette dernière, l'ensemble formant la Base de Données Bocage.
- 3. Édition du Plan de Gestion du Bocage : La Base de Données Bocage, intégrée au Système d'Information Géographique du Parc, permet l'édition de documents récapitulatifs (cartographie des haies, programme de travaux, volume prévisionnel de bois déchiqueté disponible sur l'exploitation...). Ces documents sont ensuite envoyés à l'agriculteur et mis à jour selon les travaux réalisés.»

1.3

METTRE EN VALEUR LES POINTS DE VUE SUR LE GRAND PAYSAGE

De nombreux points de vue remarquables s'organisent à la faveur des mouvements de la topographie et de larges espaces ouverts. Le long du littoral, sur les rebords de vallons incisant la côte, depuis les hauteurs de la falaise morte de l'arrière-pays, ils donnent à lire et à comprendre les paysages du Débarquement dans toute leur diversité. A travers cette fiche action, le plan de paysage prévoit de valoriser ces points de vue, parfois fragiles ou méconnus, et de les identifier (vers la mer, sur l'arrière-pays, ou vers la côte). Pour cela des dispositions sont prises pour les identifier et les inscrire au sein de parcours de découverte, les aménager le cas échéant en fonction de leur sensibilité paysagère (mobilier, information,...), et pour les gérer de façon durable et raisonnée. Il propose également les outils pour préserver les structures végétales, composant et animant ces ouvertures, aujourd'hui fragilisées par la simplification des espaces agricoles et l'évolution des modes d'exploitation.

Pourquoi? (objectifs)

- Animer et enrichir les parcours touristiques
- Renforcer l'attractivité du territoire par la valorisation de la perception du grand paysage tout en préservant le patrimoine naturel
- Maintenir les ouvertures visuelles
- Redonner de l'épaisseur au paysage littoral perçu

Où ? (sites concernés):

- Voir cartes par secteurs

Qui ? (maîtrise d'ouvrage pressentie) :

- Future structure de gouvernance du plan de paysage
- Communes

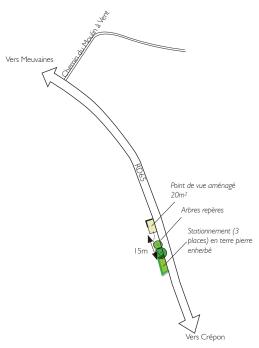
Avec qui ? (partenaires potentiels) :

- CAUE de la Manche et du Calvados
- PNR
- UDAP Manche et Calvados
- Départements du Calvados et de la Manche
- Région
- Fédération de randonneurs
- Offices du Tourisme
- Agriculteurs /éleveurs

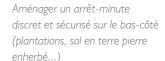
Et après ? (indicateurs de suivi) :

- Nombre de points de vue identifiés, aménagés ou mis en valeur

- Identification et inventaire des points de vue précis à l'échelle de chaque commune, à la parcelle : analyse, argumentaire et propositions ; reports au PLU (avec l'appui des habitants, associations de randonneurs, ...)
- Recensement des points de vue par thématique :
 - Vue sur la mer
 - Vue sur l'intérieur des terres et l'arrière-pays
 - Vue sur la côte



► Image de principe pour la mise en valeur d'un point de vue sur le grand paysage : exemple depuis le rebord de la falaise morte, le long de la RD35 à Meuvaines



Planter un arbre repère signalant le point de vue depuis la route Définir une ligne architecturale et paysagère des aménagements et du mobilier



Mettre en oeuvre des mobiliers et matériaux sobres et de qualité : bois, métal, volumétries simples, Apporter du contenu sur la lecture du paysage et des faits historiques



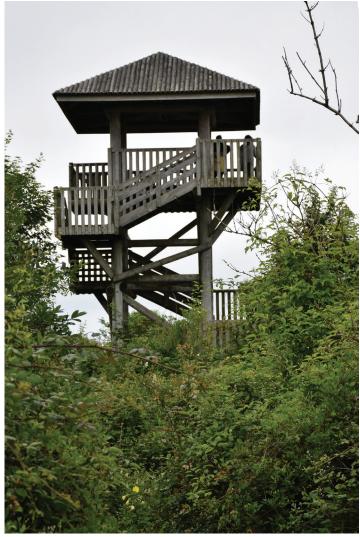
- Renforcement des dispositions de protection réglementaire le cas échéant (protection des clochers d'églises, jouant le rôle d'amers depuis la mer)
- Acquisitions foncières de protection et d'aménagement le cas échéant
- Aménagement et mise en gestion de points de vue majeurs :
 - apport de lecture du paysage à caractère culturel ;
 - définition d'une ligne architecturale et paysagère des aménagements et du mobilier (voir fiche action 2.5);
 - prise en compte du risque d'effondrement dans les aménagements en rebord de falaise
 - Le cas échéant mise en place d'une gestion adaptée des espaces ouverts assurant la vue (conventions agriculteurs/éleveurs ...), notamment gestion forestière

- Pour certains points de vue, aménagement d'arrêts possibles le long des routes d'accueil type arrêt-minute, discrets, pour profiter de ces points de vue.
- Mise en relation de ces points de vue avec les réseaux d'itinéraires doux :
 - cheminement reliant les points de vue vers l'arrière-pays... (cf. action 2.3)
- Inscription dans les informations touristiques :

livres de randonnées, itinéraires de découverte, circuits d'agritourisme, cartes...

Risque d'érosion

voir fiche action 1.1



Observatoire de la Pointe du siège, Ouistreham : Site du Conservatoire du littoral, de l'Estuaire de l'Orne



Leviers d'actions et outils existants à mobiliser

Outils réglementaires

• PNR:

Mesure 16 « Améliorons la perception de nos paysage » (p. 55 de la CHARTE du PNR) : aménagement de points de vue et d'ouvertures visuelles depuis les routes

Plan de parc : Identification de cônes de vue le long de la RN I 3 et document descriptif de chaque point de vue

SCOT

SCoT du Bessin : Protection des cônes de vues sur trois points de vue remarquables sur Bayeux (p. 15 du DOO)

• PLU existants

Outils opérationnels

OGS Normandie 1944



Leviers d'actions et outils à créer :

Outils réglementaires

PLU/PLUi (en révision ou création) :

- Repérage, description et protection des cônes de vue sensibles (art. L151-19 CU). Les cônes de vue pourront également être identifiés comme servitude et reportés sur le document graphique du PLU/PLUi, accompagnés d'un règlement spécifique dans les dispositions générales ou dans les zones dans lesquelles ils s'insèrent
- OAP thématique pour la préservation des cônes de vue ou pour fixer les principes de composition spatiale des secteurs à aménager et mettre en valeur ou réhabiliter.
- Création d'emplacements réservés pour l'aménagement d'un point de vue et sa mise en valeur

Outils opérationnels

- Inventaire des points de vue majeurs
- Acquisitions foncières le cas échéant
- Étude de définition pour mettre au point la ligne graphique et paysagère des points de vue à aménager (cf. fiche action 2.5)
- Gestion par l'animal des cônes de vue

Outils de communication

- Organisation de promenades collectives / lecture du paysage :
 - par exemple animation «promenades des Arbres» par le CAUE 50 dans le secteur de Utah Beach autour d'itinéraires s'appuyant sur les points de vue identifiés au sein du plan de paysage

 Mise en place de groupes de travail chargés d'élaborer des itinéraires de promenades thématiques permettant la découverte du paysage en lien avec son histoire ou des éléments de nature (aménagements pas toujours nécessaires)



Exemples sur le territoire

- Visites organisées par le CAUE 50
- Organisation de promenades et lectures commentées par un paysagiste des points de vue choisis par les élus des nouvelles communes adhérentes du PNR sur leur territoire
- Projet de valorisation d'un itinéraire de découverte des marais « la route des Marais Blancs» (PNR)

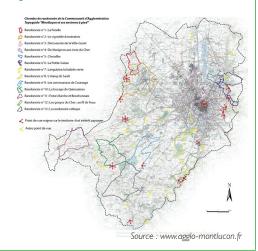
Apport d'information sur un point de vue - lle de Ré

Source : Agence Folléa-Gautier

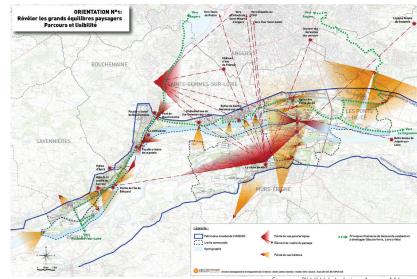
► Charte architecturale et paysagère du pays de Montluçon

Préconisations pour la valorisation des points de vue :

- Hiérarchiser les interventions selon l'importance stratégique de chaque point de vue
- Débroussailler et entretenir régulièrement les abords des points de vue emblématiques du territoire
- Mettre en valeur les panoramas majeurs par la pose de mobilier adapté à chaque site (table de pique nique, poubelles, gardescorps...)
- Respecter "l'esprit des lieux" : ne pas trop aménager les sites naturels, conserver des ambiances rurales et intimistes
- Mettre en place des Réglementations de Boisements pour contrôler les plantations en site sensible



► Intégration des points de vue au PLU par une OAP



Source : PLUI Val de Loire, Angers Métropole

Dans le cadre de son PLUi, Angers Loire Métropole a choisi d'élaborer une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dédiée au Val de Loire afin de préciser les intentions de projets. L'objet de cette OAP est de rappeler, à l'échelle intercommunale, les enjeux de l'inscription UNESCO pour les communes concernées, et de définir de grandes orientations-cadres permettant

de préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle du site et avec lesquelles les futurs projets doivent être compatibles. Les actions pour le maintien des points de vue sur le paysage et la valorisation des itinéraires de découvertes sont associées au sein de l'orientation «Révéler les grands équilibres paysagers»

1.4

VALORISER LE PATRIMOINE URBAIN DES VILLAGES ET DES BOURGS

Cette fiche action a pour but d'identifier et valoriser les éléments du patrimoine urbain (villages, hameaux, fermes isolées mais aussi les ensembles urbains balnéaires de la fin du XIXe siècle) qui participent à la qualité des paysages du Débarquement. Cette reconnaissance doit garantir la pérennité de ce patrimoine et favoriser une insertion harmonieuse des nouvelles opérations en cohérence avec le paysage bâti existant.

Pourquoi? (objectifs)

- Sauvegarder les paysages habités des Sites du Débarquement
- Identifier et pérenniser les ensembles bâtis patrimoniaux
- Identifier et conforter la trame urbaine balnéaire
- Identifier et protéger les villas d'avant-guerre ainsi que leurs jardins
- Lutter contre la banalisation de l'architecture et du paysage habité
- Améliorer la qualité de vie et les conditions d'habitat en centre ancien
- Contribuer à la (re)dynamisation des centres bourgs

Où ? (sites concernés):

- Toutes les communes

Qui ? (maîtrise d'ouvrage pressentie) :

- Communes ou EPCI en fonction de leurs compétences

Avec qui ? (partenaires potentiels) :

- Région (Inventaire Régional du Patrimoine)
- CAUE du Calvados et de la Manche
- UDAP du Calvados et de la Manche
- ABF
- Départements
- DREAL
- Région Normandie
- PNR
- EPF Normandie
- Ecole d'architecture de Rouen?

- Ordre des Architectes
- Fédération française du paysage
- ADEME
- Pôle métropolitain : mise en commun d'acteurs, laboratoire de bonnes pratiques
- Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)
- Maison de l'architecture (association régionale)
- Association ARBRES

Et après ? (indicateurs de suivi) :

- Nombre de bâtiments anciens réhabilités en centres villes et villages
- Nombre de bâtiments contemporains construits à forte qualité architecturale
- Nombre de projets ou démarches menés pour la reconquête du tissu bâti existant

- Réalisation d'inventaires cartographiés du patrimoine bâti, notamment d'avantguerre (centres-bourgs, fermes, châteaux, villas, patrimoine balnéaire...) et du patrimoine végétal en s'appuyant sur les données déjà existantes et intégration dans les documents d'urbanisme
- Alimentation des choix de constructibilité dans les documents d'urbanisme par une étude paysagère des sites bâtis :
 - logique d'implantation du bâti (pente, trame viaire, parcellaire, exposition, préservation des vues...), continuité de la trame viaire et continuité des circulations douces
- Engagement de campagnes de réhabilitation (OPAH) menées par des concepteurs hommes de l'art (architectes, architectes du patrimoine)
- Acquisitions de logements vacants ou vieillissants le cas échéant, pour transformation et remise sur le marché



Ensemble bâti remarquable dans le centre bourg de Colleville-Montgomery



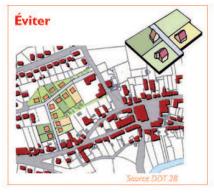
Séquence bâtie de qualité à Ouistreham

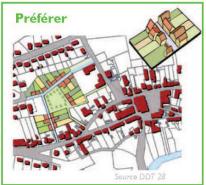
 Projets d'extensions urbaines en greffe avec le tissu bâti existant

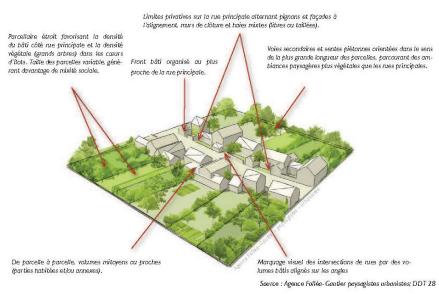
> réalisés par des hommes de l'art (architectesurbanistes) des OAP jusqu'à la mise en œuvre

- Information renforcée et pérenne des propriétaires sur les aides disponibles en faveur de la réhabilitation des logements anciens
- Sensibilisation sur le patrimoine d'avantguerre et la préservation de la qualité architecturale et urbaine auprès des propriétaires
- Sensibilisation des élus par des formations et des visites de sites de référence en mettant en valeur l'exemplarité

▶ Principes d'aménagement d'un nouveau quartier en coeur de bourg : une densité apportant une qualité et une diversité paysagère intéressantes









Leviers d'actions et outils existants à mobiliser :

Outils réglementaires

PNR:

- Mesure 19 : «Développons un urbanisme intégrant les principes du développement durable : «Développer un urbanisme de qualité dans le cadre de démarches collectives à des échelles pertinentes»
- Mesure 22 «Construisons de manière éco citoyenne»: La mobilisation des acteurs de la construction (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, artisans actuels et futurs, publics et prives…) est nécessaire pour permettre l'émergence d'opérations

• SCOT de Caen Métropole (en cours de révision) :

- protection des espaces proches du rivage, et notamment des quartiers de front de mer patrimoniaux : « Dans les documents d'urbanisme des communes concernées, l'extension de l'urbanisation dans les espaces proches du rivage doit être limitée en fonction du contexte urbain, architectural et paysager ». (p. 28 du DOO)

Outils opérationnels

- OPAH Revitalisation rurale des Communautés de communes de Lessay, Carentan-en-Cotentin, et Sèves-Taute
- Aides à la réhabilitation du bâti ancien (ANAH)
- Conseils des CAUE en amont des réhabilitations
- Observatoire des CAUE, et notamment projets remarquables recensés par le CAUE 14
- Résidence d'architectes organisées par la Maison de l'Architecture, travaillant sur des thématiques spécifiques

PLU existants:

- identification des éléments de patrimoine architectural et paysager à protéger et mettre en valeur (L151-19 CU)
- Dimensionnement des voies (L151-38 CU)

PLH:

il définit les objectifs à atteindre en termes de logement, de réhabilitation et d'amélioration du parc existant (projet/opérations groupées, renouvellement urbain, requalification des quartiers anciens dégradés), et les moyens de mise en oeuvre de la politique de l'habitat : aides pour la réhabilitation de logements communaux, aides financières à la production sociale

- Protections Monuments historiques, sites inscrits et classés pour la protection du patrimoine de qualité
- ZPPAUP (Bernières sur Mer), Secteurs sauvegardés
- Travail en cours du Pôle métropolitain sur les centresvilles et leur redynamisation
- Conseils de la DDTM, UDAP, CAUE, architectes et paysagistes conseils de l'Etat, ...
- Cahier des prescriptions architecturales urbaines paysagères et environnementales de Sainte-Mère-Eglise
- Taxe sur les friches industrielles

Travail en cours de l'EPFN :

- évolution de sa politique sur les logements vacants, sur l'évolution des friches d'activités et des friches d'habitat
- Aide de l'Etat pour la rénovation des églises dans la Manche



Outils réglementaires

Leviers d'actions et outils à créer :

- SCOT (en révision)
- PLU/ PLUi (en révision ou création):
 - Section II du règlement : qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère : sa finalité est de promouvoir l'insertion harmonieuse des constructions dans le milieu environnant en retenant les termes de l'article R. I I I 27 : caractère et intérêt des lieux avoisinants, sites, paysages naturels ou urbains et conservation des perspectives monumentales. On peut reproduire cette disposition en introduction de la section II en mentionnant la possibilité d'y recourir. La rédaction autorise un contenu assez souple ; peuvent être réglementés : l'implantation des bâtiments, l'aspect des matériaux et couleurs, les façades, les toitures, les ouvrages en saillie, les ouvertures, les clôtures et abords ainsi que les éléments de paysage et secteurs divers.
 - Matériaux et couleurs : le code de l'urbanisme n'autorise la réglementation des matériaux que pour les plans de sauvegarde et de mise en valeur (art. R. 313-4, al. 1 : « Ils peuvent comporter des règles relatives aux matériaux à utiliser »). Le PLU(i) ne peut pas régir la nature des matériaux à utiliser mais il peut en revanche prescrire l'aspect du revêtement (GRIDAUH*). En matière de couleur, la plupart des communes renvoie à un nuancier de couleurs annexé au règlement.

Outils opérationnels

- CPAUPE
- OPAH-RR (revitalisation rurale)
- Aides financières :
 - le cas échéant : aides pour l'entretien, la sauvegarde et la mise en valeur d'arbres considérés comme patrimoine naturel et culturel d'intérêt national par l'association ARBRES à travers le label «Arbre Remarquable de France»

Outils de communication

 Evènements pour sensibiliser les élus et habitants sur la qualité de leur patrimoine et plus largement sur l'architecture contemporaine :

concours photo, balades/lecture «paysage et architecture contemporaine», ateliers avec des artistes mettant en scène la parole et le regard d'habitants sur leur territoire..

- Clôtures : l'article 647 du code civil comporte le droit de se clore comme celui de ne pas se clore. Ce qui signifie que le plan local d'urbanisme ne peut pas interdire les clôtures, comme il ne peut pas imposer de se clôturer (GRI-DAUH). Il peut en revanche régir le mode de clôture, puisque cette dernière est assimilée à une construction.
- OAP à vocation patrimoniale sur les centres-bourgs, OAP sectorielle sur des projets spécifiques (R.151-7 CU). Elles peuvent dessiner les formes urbaines futures; préciser leur densité en fixant des objectifs minimums de surface de plancher à construire et servir de base à l'élaboration d'un cahier des charges architectural et paysager.
- Possibilité de rédiger des règles distinctes entre bâtiments neufs et bâtiments existants pour une meilleure insertion des nouvelles constructions et une adaptation du règlement à l'existant et aux enjeux locaux (à justifier dans le rapport de présentation, R151-22 2° CU)
- AVAP: Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine: permet de protéger des quartiers historiques de qualité, et incite à une rénovation respectueuse du patrimoine grâce à une défiscalisation des travaux pour les propriétaires (dispositif Malraux)
 - Aides de la Fondation du Patrimoine : pour les propriétaires privés d'édifices non protégés, l'attribution du label de la Fondation leur permet de bénéficier, après avis favorable de l'UDAP (unités départementales de l'architecture et du patrimoine), de déductions fiscales incitatives pour les travaux extérieurs (sous conditions.)

Conseils du CAUE :

élaboration des permis d'aménager pour lutter contre la standardisation des paysages bâtis

- Formation et sensibilisation auprès des aménageurs, promoteurs, géomètres
 - Organisation de visites références pour élus / technicien / grand public
 - Actions de sensibilisation du grand public et des élus aux avantages de l'appel à des hommes de l'art (architectes / paysagistes, ...) pour les projets de maîtrise d'oeuvre : meilleur suivi du dossier, responsabilité du chantier,...



Exemples sur le territoire

- Etude du CAUE 50 sur la réhabilitation des églises et de leurs enclos, éléments de patrimoine participant à la qualité du bourg
- Guides «Restaurer ou construire» par secteurs géographiques édités par le CAUE 14

Exemples hors du territoire

 L'association « Terres et couleurs », œuvre à aider certains territoires à renouer avec leur identité : elle propose de retrouver les « couleurs locales » des maisons et des monuments via des chantiers participatifs réalisés par la population aidée par des bénévoles.

► Exemple d'architecture contemporaine de qualité insérée dans un tissu bâti, Hermanville-sur-Mer

Construction contemporaine



Source : www.google.fr/maps

► Territoires pionniers - résidences d'architectes, maison d'architecture de Normandie

«Initiée par la direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie (ministère de la Culture et de la Communication) en 2010, la résidence d'architectes, dispositif pilote au niveau national, est un projet culturel et pédagogique ayant pour vocation de créer les conditions d'une rencontre entre des professionnels et des populations sur un territoire donné. La démarche et les productions des architectes en résidence ont pour objectifs de questionner

le territoire, de le révéler à ses habitants et usagers afin de leur permettre de se le réapproprier et de s'y projeter ensemble. Pendant 6 semaines, un binôme d'architectes réside dans une commune d'accueil et travaille à une lecture sensible du territoire, puis à la conception d'outils de restitution de cette lecture. Les habitants sont associés à ce travail tout au long de la démarche.» Source : www.territoirepionniers.fr

► OAP sur les secteurs d'urbanisation dans le tissu urbain à Berneville-sur-Mer

L'objectif poursuivi dans cette orientation d'aménagement et de programmation vise à une mise en valeur du centre-ville, ceci incluant :

- des secteurs de projet permettant de développer un programme mixte d'équipements publics et de renforcement des fonctions touristiques, commerciales, de service et résidentielles;
- un réaménagement de l'espace public avec, notamment, la valorisation des liaisons vers la plage pour une meilleure lisibilité et une réappropriation par les piétons de l'espace dont le caractère balnéaire nécessite d'être réaffirmé.
- un aménagement valorisant les abords de la plage et organisant les aménités nécessaires en articulation avec celles sur le domaine public maritime (DPM) dans le cadre de la mise en oeuvre du décret plage, notamment.



Source : Elabortaion du PLUi de la Commuanuté de Communes de la Côte Fleurie

1.5

POURSUIVRE L'AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS DE QUALITÉ EN CENTRES ANCIENS

Voir aussi fiche action 1.4

A travers cette fiche action, il s'agit d'encourager l'aménagement d'espaces publics apaisés et durables dans leur mise en œuvre et leur gestion, en valorisant notamment les déplacements doux, la mise en œuvre de matériaux de qualité et la présence du végétal. Il s'agit de redonner une image attractive et identitaire à l'espace public et de contribuer à l'amélioration du cadre de vie et d'accueil sur le territoire du Débarquement. La requalification des espaces publics contribuera ainsi à réinvestir les centres bourgs ou les centre de vie identifiés, et à conforter leur attractivité et leur convivialité.

Pourquoi? (objectifs)

- Poursuivre la mise en valeur d'espaces publics, attractifs et conviviaux
- \bullet Favoriser les espaces de nature en ville (y compris bords de mer, jardins, ...)
- Redynamiser la vie et l'économie locales
- Lutter contre la banalisation du paysage habité

Où ? (sites concernés):

- Toutes les communes

Qui ? (maîtrise d'ouvrage pressentie) :

- Communes
- EPCI

Avec qui ? (partenaires potentiels) :

- Future structure de gouvernance du plan de paysage Départements du Calvados et de la Manche
- Région Normandie
- DDTM du Calvados et de la Manche
- DREAL
- UDAP du Calvados et de la Manche

- PNR
- EPF Normandie
- CAUE du Calvados et de la Manche
- DRAC
- Associations de quartier
- SDEC (problématique
 - d'éclairage)

Et après ? (indicateurs de suivi) :

- Surfaces d'espaces publics aménagés dans les centres anciens

Comment ? (principes d'actions proposés) : place de dispositifs anti

Organisation des espaces publics communs conviviaux

(pas uniquement des dessertes par voirie)

- Concertation et participation des habitants à la programmation
- Sensibilisation des élus à la qualité des espaces publics et à l'intérêt de faire intervenir des hommes de l'art pour les missions de maîtrise d'œuvre : atelier de préfiguration, visites de référence...
- Appel à des paysagistes concepteurs pour la programmation et la maîtrise d'œuvre des espaces publics
- Conception d'espaces publics apaisés :

en faveur des circulations douces confortables et continues, réduction des largeurs de chaussées de roulement, maîtrise de la place de la voiture, limitation des dispositifs à caractère routier, et inscription harmonieuse des équipements techniques (bâches pour la défense incendie par exemple,...)

Suppression du mobilier superflu et mise en place de dispositifs anti stationnement discrets Diminution de la chaussée lorsque cela est possible (5.5m / 6m pour une voie double sens) Mise en valeur du patrimoine bâti grâce à : un traitement des sols avec des matériaux nobles comme la pierre naturelle la sobriété de l'aménagement qui préserve le caractère rural du bourg

Nivellement doux qui unifie les espaces piétons et circulés



▶ Image de principe pour la valorisation des espaces publics en centre bourg

Source : Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes - Plan de paysage et de biodiversité des Vallée de l'Yvette, PNRHVC, 2012

- Conception d'espaces publics durables et économes :
 - limitation des surfaces imperméables,
 - gestion des eaux par des techniques alternatives, développement des surfaces plantées;
 - choix d'espèces variées faisant une place à la végétation locale, résistantes à la sécheresse et adaptées au bord de mer le cas échéant;
 - utilisation raisonnée des surfaces enherbées tondues et mise en valeur d'espaces en prairie gérés par la fauche, choix d'espèces complémentaires (couvre-sols, graminées, ...)
 - intégration de la gestion différenciée dès la conception et élaboration de plans de gestion différenciés
 - limitation du mobilier urbain et de la signalétique (voir fiche action 2.5);
 - extinction ou diminution de l'éclairage public au coeur de la nuit
- Coordination d'actions complémentaires d'effacement de réseaux par exemple
- Mise en valeur des cimetières des bourgs

Valorisation de la nature en ville :

- identification de la trame paysagère existante pour chaque commune, sur la base de visite de terrain avec les élus et les habitants, en intégrant la dimension participative
- définition des vocations souhaitées pour chaque espace afin de les intégrer finement au document d'urbanisme, en utilisant les différents outils qu'il propose au mieux (zonage, emplacements réservés, espaces boisés classés)
- rapprochement de l'identification de la trame paysagère des différents

- projets communaux (équipements, constructions...)
- identification des secteurs qui pourraient compléter la trame paysagère à l'avenir (anticiper les besoins liés à l'arrivée de nouveaux habitants, relier des secteurs discontinus dans la trame actuelle...)
- identification des personnes ressources localement.
- Concrétisation de la trame paysagère par des actions foncières et opérationnelles

- Renforcement de la trame paysagère par des aménagements, la plantation des espaces publics et l'intégration des clôtures, mise en oeuvre de cheminements, réfection de vieux murs, ...
- Privilégier les arbres et arbustes adaptés aux milieux, qu'il s'agisse de variétés sauvages ou à caractère ornemental
- Sensibilisation des élus aux trames paysagère



La présence du végétal participe à composer des espace publics villageois de qualité et à conforter l'image rurale des bourgs - Exemples à Ver-sur-Mer et Manvieux





Source : Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes



Leviers d'actions et outils existants à mobiliser

Outils réglementaires

SCOT et PLU existants

Outils opérationnels

- Label « Pavillon Bleu » du port de Carentan :
 - optimisation de l'interface ville-port dans une démarche de développement durable
- Atelier de conseil en aménagement durable mis en œuvre par la DDTM :

composé des chefs de service, d'un paysagiste-conseil et d'un architecteconseil pouvant être réunis à la demande des élus

Conseils des CAUE



Leviers d'actions et outils à créer :

Outils réglementaires

PLU / PLUi (en révision ou création) :

- Section II, paragraphe 3 du règlement : Imposer des espaces verts, soit par une formule générale, soit sous forme d'une surface minimale et compléter par des règles garantissant la qualité et la pérennité des espaces verts
- Section II, paragraphe 3 du règlement : Imposer de végétaliser les espaces non bâtis et/ou imposer un nombre d'arbres par nombre de place de stationnement ou par m² d'espaces libres
- Section II, paragraphe 3 : Gérer les eaux pluviales à la parcelle, par exemple en imposant aux nouvelles opérations une surface minimum en pleine terre et des zones de rétention, une limitation des débits de rejets des eaux pluviales...
- Section III, paragraphe 1 : Réglementer l'emprise des différents types de voies pour y intégrer des circulations douces et y développer des surfaces plantées
- Emplacements réservés pour l'élargissement des voiries et l'intégration des circulations douces, pour la création d'espaces verts et de convivialité, etc.
- OAP pour l'aménagement d'espaces publics, ou OAP thématique sur la trame paysagère pour en faire un des leviers de développement de l'espace urbain

Outils opérationnels

- CPAUPE
- Chartes de plantations pour privilégier des espèces locales
- Accompagnement par des architectes et paysagistes conseils du territoire du Débarquement
- Plans de gestion différenciés des espaces publics et des plantations
- Opérations cœurs de bourgs financées par la Région

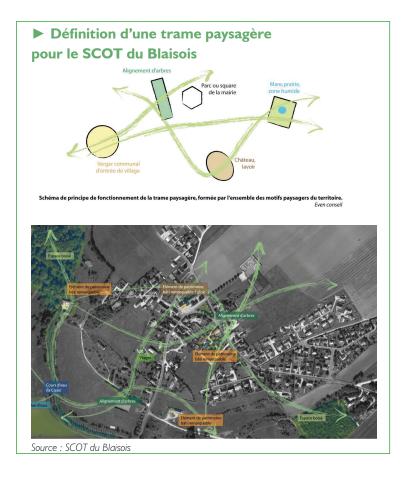
Outils de communication

- Visites de sites de référence, incluant des présentations par les élus qui ont mis en œuvre les projets
- Sensibilisation des professionels du bâtuements et des jardiniers-pépiniéristes
- iffusion aux habitants d'un document de sensibilisation aux enjeux paysagers.
- Chantiers participatifs de mise en valeurs d'espaces choisis par les habitants dans le cadre de la revalorisation des espaces publics
- Animations autour du cadre de vie (évènements, promenades,...)



Exemples sur le territoire

 Élaboration du cahier des charges pour la requalification des espaces publics du centre bourg de Longues-sur-mer par le CAUE du Calvados



► Exemples de trames paysagères valorisées dans les projets de construction récents, Rennes (35)



Pré-verger en gestion collective par une association de quartier



Haies plessées réalisées en guise de clôtures



Nouvelle sente piétonne

► Exemples d'espaces publics de qualité, accessibles à tous

En travaillant à partir de matériaux adaptés, et en soignant le nivellement



Aménagement d'une voie partagée dans le centre ancien de Gensac (33)



Aménagement d'une place et d'un plateau surrelevé dans le centre ville de Blois (41)



► «Je jardine mon village», PNR du Vexin français (78,95)

Le jardinage peut contribuer à la création de lien social. C'est en tout cas l'un des objectifs de l'opération « je jardine mon village» mise en oeuvre depuis quelques années dans plusieurs communes du Vexin français. «Je jardine mon village» s'adresse à tous les propriétaires de terrains visibles depuis l'espace public, qui sont invités à les orner de plantes vivaces. Le PNR fournit les plants et bulbes, le compost et le paillage.



Source : PNR du Vexin Français

▶ «Je jardine ma rue» CAUE 4I

Depuis septembre 2013, le CAUE de Loir-et-Cher pilote l'initiative «Jardinons nos villages» pour une gestion différenciée et participative de l'urbanisme végétal. Des ateliers participatifs «je jardine ma rue» sont menés dans plusieurs communes. Le projet est initié par un parcours d'identification des végétaux présents dans la commune. Les habitants sont chargés de collecter des graines dans les rues et jardins afin d'élargir le cortège des plantes vagabondes qui animent les rues du bourg. Des ateliers jardinage avec les habitants sont ensuite réalisés.





Source : CAUE 41



► Chantier participatif : transformation d'une voie en rue-jardin - Photomontage de principe



Etat existant



Etape I : Création de bandes fertiles, plantation festive et participative



tifs à caractère routier



Etat 2 : Effacement réseaux aériens et disposi- Etat 3 : Création de bandes piétons/vélos et enherbement des trottoirs



Etape 4 : Plantation d'arbres fruitiers

Source : Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes - Plan d'actions pour les paysages d'Agglopolys, 2015



Axe 2 // Pour une histoire bien comprise : Mieux découvrir le paysage des sites historiques

Il s'agit ici de replacer l'Histoire du Débarquement dans le paysage. Au-delà de l'information proposée dans les musées et les centres d'interprétation, l'idée est de replacer le visiteur dans le paysage historique, de lui donner des informations directement sur le site et de l'aider à comprendre les choix stratégiques des Alliés comme des Allemands.

Le premier objectif consiste à poursuivre la valorisation paysagère, écologique et culturelle des sites historiques déjà engagée pour offrir des espaces apaisés et une information lisible tout en respectant l'esprit des lieux. En complément, la mise en valeur de lieux moins connus du Débarquement permet

d'élargir les parcours de découverte et d'enrichir sa connaissance. Certains points de vue particuliers donnent également une lecture pédagogique sur le lien entre géomorphologie et stratégie militaire. Sans chercher toujours à le restaurer, le patrimoine des vestiges de la guerre doit être également pris en compte dans les projets d'aménagement ou de valorisation. La création de nouveaux itinéraires thématiques contribuera aussi à une découverte renouvelée des paysages et leur histoire. Enfin, il est essentiel de poursuivre et d'appuyer la réflexion menée par le service tourisme de la Région pour la mise en cohérence et la simplification des mobiliers de signalétique.

Les fiches actions:

- 2.1 : Poursuivre la revalorisation paysagère, écologique et culturelle des sites existants
- 2.2 : Mettre en valeur des sites et vestiges méconnus et adapter les accès à leur sensibilité paysagère
- 2.3 : Mettre en valeur des points de vue sur les sites historiques
- 2.4 : Développer les itinéraires doux de découverte des sites historiques
- 2.5 : Créer un mobilier signalétique spécifique pour les sites de mémoire et les itinéraires en cohérence avec le paysage

Axe 2 - Pour une histoire bien comprise:

Mieux découvrir le paysage des sites historiques

Légende

- Poursuivre la revalorisation paysagère, écologique et culturelle des sites existants (P.M.)
- Mettre en valeur des sites et vestiges méconnus et adapter les accès à leur sensibilité paysagère

↓ Les

Les musées

Les stèles et monuments commémoratifs

Les vestiges du Débarquement existants

Les vestiges ou monuments à valoriser

• Mettre en valeur des points de vue sur les sites historiques



Les points de vue aménagés pour une lecture historique des sites

• Développer les itinéraires doux de découverte des sites historiques

Le réseau des itinéraires doux

1111

Retrouver une continuité du sentier du littoral en prenant en compte le recul du trait de côte

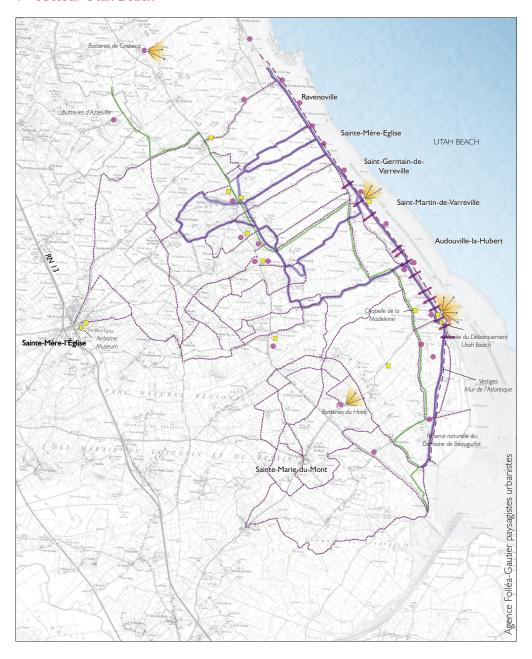
Les itinéraires maritimes

Les boucles prioritaires

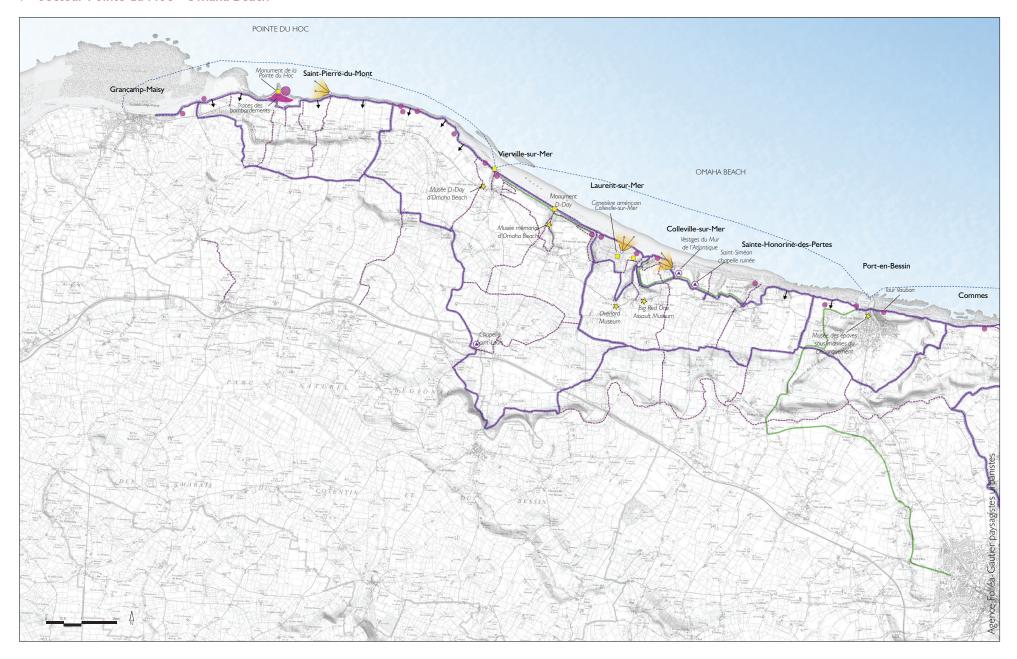
La vélo route

 Créer un mobilier signalétique spécifique pour les sites de mémoire et les itinéraires en cohérence avec le paysage (PM.)

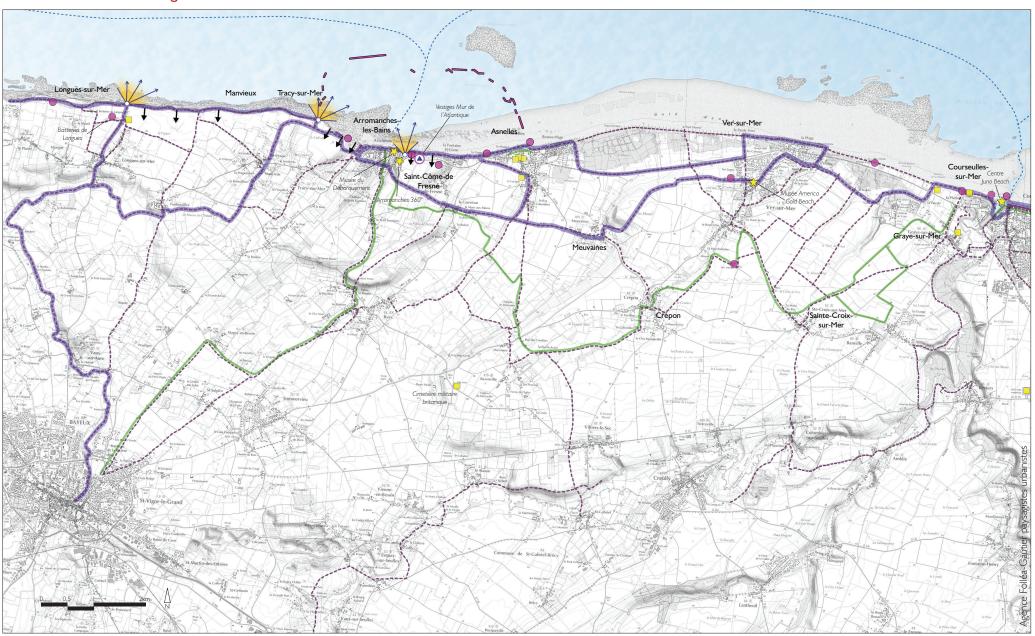
► Secteur Utah Beach



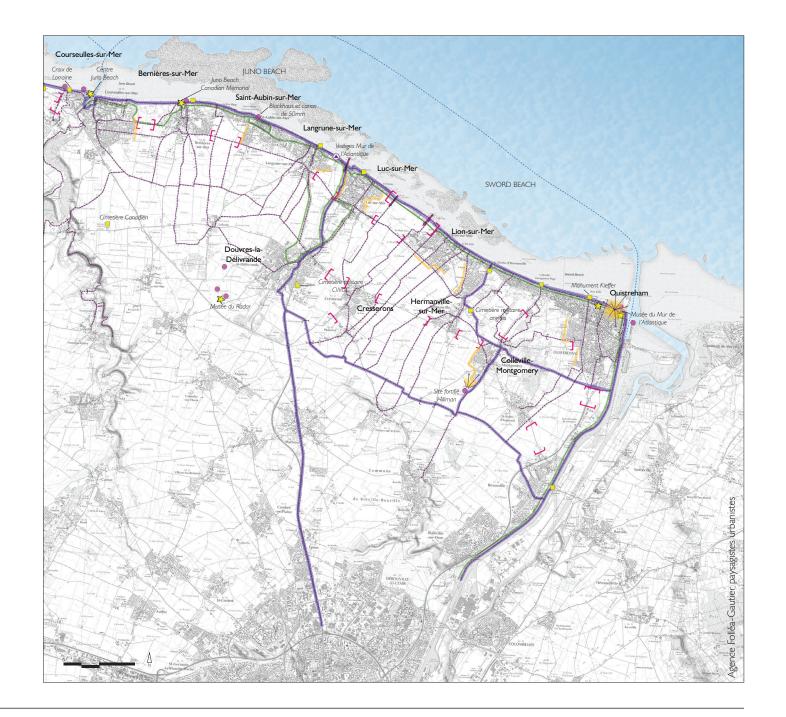
► Secteur Pointe du Hoc - Omaha Beach



► Secteur Batteries de Longues - Port W. Churchill - Gold Beach



► Secteur Juno Beach - Sword Beach



2.1

POURSUIVRE LA REVALORISATION PAYSAGÈRE, ÉCOLOGIQUE ET CULTURELLE DES SITES EXISTANTS

Cette action consiste à améliorer le paysage et l'accueil sur les sites historiques, qui souffrent aujourd'hui d'une trop grande fréquentation mal répartie sur le territoire. Pour offrir une qualité d'accueil à la hauteur de ces sites et des paysages dans lesquels ils s'inscrivent, cette action prévoit notamment d'offrir des espaces apaisés (limitation de la présence de la voiture, valorisation de la place du piétons et des cycles), des aménagements qualitatifs respectant l'esprit des lieux et les milieux naturels, une information riche et lisible.

Pourquoi? (objectifs)

- Améliorer le paysage et l'accueil sur les sites du Débarquement
- Diminuer la présence de la voiture et des véhicules de tourisme (campings-cars...)
- Proposer des aménagements plus légers et compatibles avec les milieux naturels
- Eviter les stationnements dans les sites naturels trop près des plages
- Prendre en compte les problématiques liées à l'érosion dans l'aménagement des sites

Où ? (sites concernés):

- Site de Utah Beach : Musée de Sainte-Marie-du-Mont
- Site de la Pointe du Hoc
- Site de Omaha Beach : Cimetière militaire de Colleville, Saint-Laurent-sur-Mer, Colleville-sur-Mer, Vierville-sur-Mer
- Site du Port Artificiel W. Churchill: Musée du Débarquement en centre-ville et falaise Est d'Arromanches (musée 360°)

- Site de la Batterie de Longues
- Site de Juno Beach : Centre Juno Beach et plage de Juno à Courseulles-sur-Mer
- Site de Sword Beach : Musée du Débarquement et plage de Sword à Ouistreham

Qui ? (maîtrise d'ouvrage pressentie) :

- Future structure de gouvernance du Plan de paysage
- Conservatoire du Littoral
- Propriétaires des sites
- Communes /EPCI

Avec qui? (partenaires potentiels):

- Communes/EPCI
- ABMC
- Musées
- CAUE du Calvados et de la Manche
- DRAC
- UDAP

- ABF
- Office du Tourisme
- Départements du Calvados et de la Manche
- Conservatoire du Littoral

Et après ? (indicateurs de suivi) :

 Nombre de sites requalifiés selon les principes d'action

- Mise en place d'un moratoire pour la limitation et l'organisation de façon collective du développement des monuments de commémoration, notamment dans la perspective des nombreuses sollicitations liées au 75e anniversaire.
- Poursuite de la requalification des abords des sites: matériaux locaux, palette végétale préservant l'esprit des lieux et le contexte, limitation des surfaces imperméables,...
- Mise en place de mobilier et signalétique cohérents à l'échelle du territoire du Débarquement (voir action 2.5)
- Mise à distance des véhicules par une réorganisation du stationnement (schéma d'accueil et des mobilités, voir action 3.2)
 - Prise en compte de la sensibilité des sites pour définir leur capacité d'accueil
 - Choix privilégié des abords des villages ou des bourgs pour créer de nouvelles aires d'accueil de stationnements
 - Réflexion sur le stationnement des campingscars (stationnements privés, payants, localisation ...)
 - Lutte contre le stationnement sauvage par des dispositifs anti-stationnements (type

potelets bois)

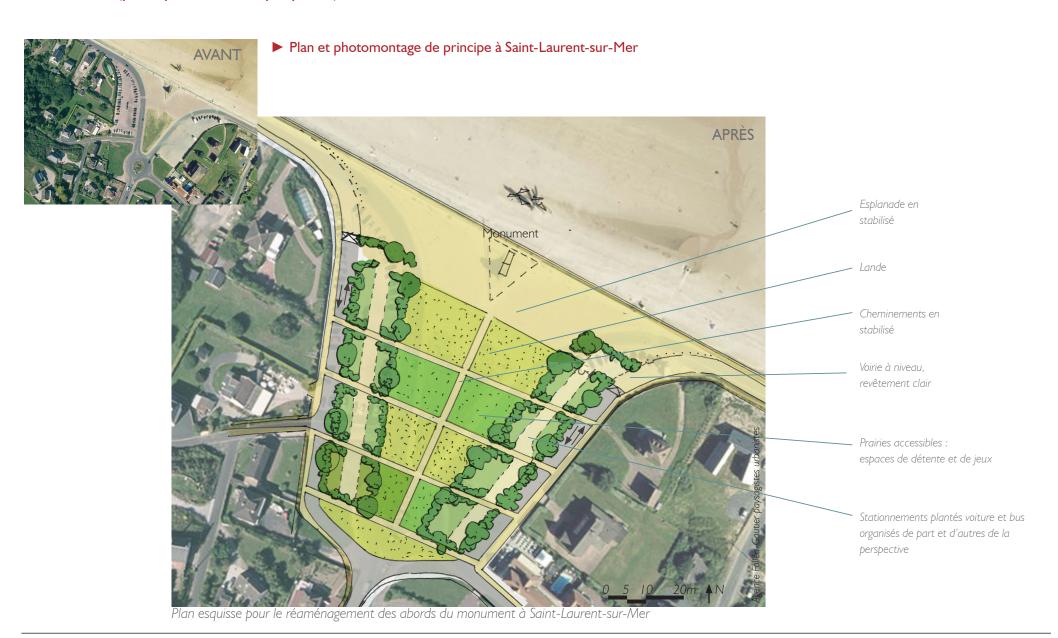
- Aménagement qualitatif des aires de stationnement existantes et nouvelles :
 - Mettre en œuvre des vocabulaires différents en fonction de la localisation : bocage, espace urbanisé...
 - traitement de limites végétales
 - présence végétale sous forme d'essences locales, ...
 - perméabilité des sols (terre/pierre enherbé, pavés à joints enherbés, grave naturelle, végécol...)
 - gestion en surface de l'eau de ruissellement
 - nivellement doux et respectueux de la topographie locale, adapté à tous les types d'usagers (PMR...)
 - soin apporté aux déplacements à pied à l'intérieur des parkings
 - ombrage des véhicules et des cheminements
 - sobriété et discrétion du mobilier
- Création de stationnements sécurisés pour les vélos près des sites et des centres-bourgs
- Connexion des sites avec :
 - le positionnement des arrêts de transport en commun,
 - les points de location vélo et les stationnnements sécurisés de vélos,
 - le départ des pistes cyclables et des chemins piétonniers



Parking de la Pointe du Hoc



Exemple d'aménagement de parking valorisant la présence du végétal : plantations, emprises de stationnement réalisées en terre-pierre enherbé





Requalifier les abords immédiats du monument : simplification de la signalétique, mise en place d'un revêtement en stabilisé (teinte proche du sable) Dégager la perspective sur le monument. Composer l'espace ouvert avec une alternance de landes, et d'espaces de détente en prajrie Organiser un stationnement planté de part et d'autres de l'espace ouvert pour les voitures et bus





Leviers d'actions et outils existants à mobiliser :

Outils réglementaires

• SCOT:

- SCoT du Bessin : « Les PLU des communes littorales devront également veiller à la qualité des stationnements, notamment par la réglementation de la végétalisation des parkings (plantations,...), du nombre de places nécessaires, de l'accès à ces aires de stationnement ». (p.29 du DOO)
- Plan de mobilité rurale
- PPRL
- Périmètres de sites classés (Omaha Beach)
- Plans de gestion des sites Natura 2000 et de l'Opération Grand Site
- Etude pour la sécurisation des ouvrages militaires de la batterie de Longues-sur-Mer, Conservatoire du Littoral
- OGS Normandie 44

Leviers d'actions et outils à créer :

Outils règlementaires

- Schéma d'accueil et de mobilité des sites du Débarquement
- PLUi : règlement et élaboration d'OAP sur les sites d'accueil

Outils opérationnels

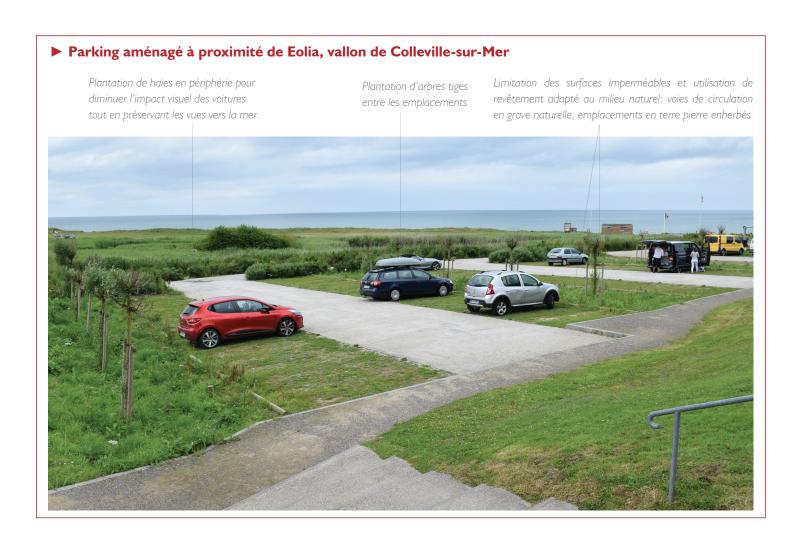
• Plans-guides sur des secteurs prioritaires pouvant servir de base de réflexion pour l'élaboration d'OAP

Outils de communication

 Organisation de visites, rencontres à destination des élus pour une mise en commun d'expériences, d'exemples vertueux

Exemples sur le territoire

- Aires d'accueil des sites du Conservatoire du littoral (Pointe du Hoc, Utah Beach,...)
- Stationnements payants pour campingcars organisé à Villers-sur-Mer
- Stationnements privés à Sainte-Honorine pour les campings cars





2.2

METTRE EN VALEUR DES SITES ET VESTIGES MÉCONNUS ET ADAPTER LES ACCÈS À LEUR SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE

A côté des sites historiques attirant la majorité des visiteurs, des lieux ou vestiges moins connus jalonnent le territoire sur le littoral et dans l'arrière-pays. Ces sites, ne présentant pas forcément de traces tangibles, font pourtant partie intégrante du paysage historique et contribuent à la lecture et à la compréhension du territoire et de l'Histoire. Il s'agit ici de les valoriser en adaptant les interventions à l'esprit et la sensibilité des lieux et en les inscrivant dans les parcours de découverte.

Pourquoi? (objectifs)

- Mettre en valeur les vestiges du Mur de l'Atlantique et du Débarquement qui méritent une attention particulière
- Mieux répartir la fréquentation touristique sur le territoire
- Elargir la compréhension des paysages historiques
- Animer et enrichir les parcours de découverte
- Renforcer l'attractivité du territoire et lui redonner de l'épaisseur

Où ? (sites concernés):

- Vestiges du mur de l'Atlantique (Utah Beach, falaise est d'Arromanches)
- Omaha Beach: emplacement du premier cimetière américain, site de l'opération Aquatint (Saint-Laurent-sur-Mer), WN 60, Chapelle Saint-Siméon (Sainte-Honorinedes-Pertes)
- Utah Beach : Monument Leclerc / Chapelle de la Madeleine
- Gold Beach : Tête de Pont (Grayesur-Mer)
- Hors territoire:
 - o Chapelle Saint Louis (Formigny)
 - o Batterie de Crisbecq

Qui ? (maîtrise d'ouvrage pressentie) :

- EPCI
- Communes

- Conservatoire du littoral

Avec qui? (partenaires potentiels):

- Départements du Calvados et de la Manche
- Région
- Communes
- DRAC : élargir le périmètre de l'inventaire en cours sur le Mur de l'Atlantique
- UDAP services de l'inventaire
- DDTM

- CAUE du Calvados et de la Manche
- Offices du Tourisme
- Associations historiques, historiens locaux
- Conservation départementale, archives locales et départementales
- Conservateurs et directeurs des musées

Et après ? (indicateurs de suivi) :

 Nombre de vestiges réhabilités, mis en valeur, connectés aux itinéraires de découverte du territoire, ...

Comment ? (principes d'actions proposés) :

- Réalisation d'un inventaire cartographié du patrimoine bâti, paysager et mémoriel de l'ensemble des sites du Débarquement en s'appuyant sur les données déjà existantes
- Protection aux documents d'urbanisme
- Définition du degré d'intervention nécessaire par site, pour conserver un caractère plus ou moins confidentiel
- Intensification du soutien à la restauration du patrimoine (aide financière, matérielle et technique, sensibilisation, mise à disposition de matériaux, chantiers école...)
- Acquisition de sites le cas échéant
- Pour chaque site, mise en œuvre d'un plan d'ensemble paysage et histoire pour la valorisation du patrimoine mémoriel

- Réflexion à mener pour la valorisation des sites sans vestiges (mise en place d'un groupe de travail)
- Requalification des espaces publics situés sur le parcours d'accès aux sites historiques : entrées et traversées de bourg, emprises de stationnement, traversées des espaces naturels, abords des éléments de patrimoine, accessibilité PMR...
- Prise en compte des risques pour les choix d'ouverture et le passage des cheminements (interdire l'accès à certains blockhaus et leur préférer l'aménagement d'un point de vue)
- Création d'itinéraires de découverte autour de la thématique du Débarquement et mise en place de supports de signalisation/information en accord avec un plan de déploiement de l'information sur le territoire des Plages du Débarquement (cf. action 2.4)

- Définition d'une ligne architecturale et paysagère sobre et peu encombrante des aménagements et du mobilier en adoptant une charte définie sur les sites des Plages du Débarquement (cf. action 2.5)
- Relais et communication sur ces sites auprès des Offices du Tourisme et dans les centres des villes et villages

Comment ? (principes d'actions) :



Supprimer le stationnement aux abords immédiats du monument

Signaler la présence du monument depuis la route en créant une place traversante jusqu'aux façades bâties (mise en place d'un plateau surélevé, changement de revêtement de sol ...)

Introduire du végétal et signaler le site par la plantation d'arbres repères Mettre en place un mobilier et une signalétique conformes à l'identité visuelle et à la ligne graphique définies à l'échelle des sites du Débarquement





Leviers d'actions et outils existants à mobiliser :

Outils réglementaires

- PLU existants (L151-19 CU)
- Inventaire des vestiges du Mur de l'Atlantique en cours (DRAC)
- Inventaire supplémentaire des monuments historiques
- Sites protégés
- Plans de gestion du Conservatoire du littoral

Outils opérationnels

- Inventaires communaux
- Contrat annuel de destination Tourisme de Mémoire en Normandie 2015 -

Chapitre 4: «Hiérarchiser les sites et les musées de la thématique : S'appuyer sur une analyse objective des sites et musées pour définir les locomotives de la destination»

OGS Normandie 44

Leviers d'actions et outils à créer :

Outils opérationnels

- Programme-illustrés («plan-guide») pour chaque site
- Chantiers-école
- Etude de définition d'une ligne architecturale et paysagère pour l'aménagement des sites et abords des vestiges et la mise en cohérence des objets mémoriels (voir action 2.5)

Outils de communication

- Relais d'info auprès des communes et partenaires : office du tourisme, PNR,...
- Organisation d'une journée patrimoine (portes ouvertes) pour favoriser la découverte et la connaissance du patrimoine méconnu
- Création d'un réseau des musées du Débarquement (déjà réunis dans le cadre du Contrat de Destination Tourisme)



QUELS EXEMPLES? (Actions déjà menées, références, exemples)

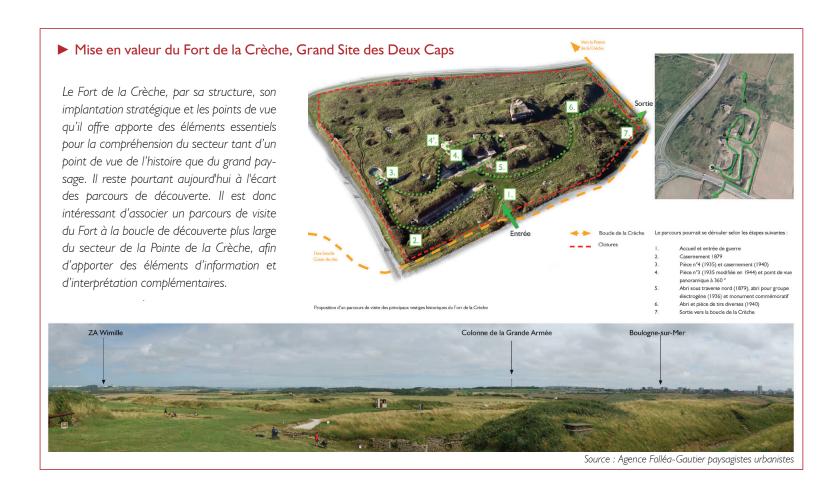
► Aménagement et intervention sur un bunker

L'intervention sur ce bunker est réalisée dans le cadre de la valorisation de la New Dytch Waterline aux Pays-Bas. Le bunker a été classé suite à l'aménagement

Bunker-599 - RAAAF/Ateliers Lion







2.3

METTRE EN VALEUR DES POINTS DE VUE DES SITES HISTORIQUES

Certains points de vue permettent de donner une lecture pédagogique sur la géomorphologie et la stratégie militaire, et de replacer ainsi l'Histoire dans son territoire. Cette action vise à mettre en valeur ces points d'observations et d'interprétation du paysage tout en veillant à préserver l'esprit des lieux.

- Faire découvrir les sites du Débarquement depuis des points de vue dominants
- Proposer une lecture pédagogique des paysages historiques
- Animer et enrichir les parcours touristiques
- Renforcer l'attractivité du territoire et lui redonner de l'épaisseur

Où ? (sites concernés):

- Site de Utah Beach : Musée Utah, Monument Leclerc, Batterie de Criqueboeuf, depuis la RD 913
- Site de la Pointe du Hoc
- Site de Omaha Beach : WN60,
 Cimetière de Colleville
- Site de Longues-sur-Mer : depuis le site des batteries
- Site du Port Artificiel W. Churchill: Cap Manvieux, Musée 360°
 Arromanches
- Site de Sword Beach : Musée du Grand Bunker à Ouistreham, belvédère du square Braine-l'Alleud, et de la Batterie de Hillman à Colleville-Montgomery

Voir les cartes par secteur et fiche action 1.3 «Mettre en valeur les points de vue sur le grand paysage»

Qui ? (maîtrise d'ouvrage pressentie) :

- Future structure de gouvernance du plan de paysage
- Communes
- Propriétaires des sites

Avec qui ? (partenaires potentiels) :

- ABMC
- CAUE du Calvados et de la Manche
- PNR
- UDAP Manche et Calvados
- ROLNP
- Monuments historiques
- DREAL
- Pays
- Conservatoire du littoral

- ABF
- Départements du Calvados et de la Manche
- Communes
- Fédération de randonneurs
- Offices du Tourisme
- Conservation départementale, archives locales et départementales

Et après ? (indicateurs de suivi) :

- Nombre de points de vue aménagés, connectés aux itinéraires de découverte
- Nombre de points de vue accessibles aux PMR

Comment ? (principes d'actions proposés) :

- Protection de vues depuis et vers les sites historiques : identification des espaces concernés à la parcelle ; analyse, argumentaire et propositions pour reports aux PLU(i)
- protection réglementaire le cas échéant
- Acquisitions foncières de protection et d'aménagement le cas échéant



Comment ? (principes d'actions) :

- Aménagement de points de vue majeurs :
 - Définition du degré d'intervention nécessaire par site pour conserver un caractère plus ou moins confidentiel (WN60, Cap Manvieux,...)
 - apport de lecture/interprétation du paysage à caractère culturel : Installation de tables d'orientations et information sur la compréhension des paysages historiques (sous forme de panneaux discrets, audioguides, flash code, applications, ...) dans le cadre d'un plan global de l'information sur le territoire des Plages du Débarquement
 - définition d'une ligne architecturale et paysagère contemporaine, sobre et peu encombrante des aménagements et du mobilier, en prenant soin de respecter l'esprit des lieux, en adoptant une charte définie pour les sites du Débarquement (cf. action 2.5)
 - valorisation du paysage ouvert lié à la vue : plantation de haies, arbres isolés pour cadrer la vue si besoin ; enfouissement des réseaux aériens ; résorption des points noirs paysagers (locaux techniques, signalisation vieillissante, vaste surface bitumée, stationnements mal positionnés, végétation envahissante...) ; valorisation de milieu naturel ; ...
 - le cas échéant mise en place d'une gestion adaptée des espaces ouverts assurant la vue (conventions agriculteurs/éleveurs ...)
 - organisation des aires d'accueil en maintenant à distance les aires de stationnements des points de vue
 - vigilance sur l'impact des aires de stationnement sur les cônes de vue

- Mise en relation de ces points de vue avec les réseaux d'itinéraires doux (cf. action 2.4): sentier du littoral, parcours d'interprétation du paysage des plages du Débarquement (Arromanches), cheminements reliant les points de vue vers l'arrière-pays...
- Rendre les lieux accessibles aux personnes à mobilité réduite; possibilité de déposeminute à proximité des points de vue
- Inscription des points de vue dans les guides touristiques s'ils sont sur ou à proximité d'un parcours (topoguide...)
- Protection des clochers et préservation de leur lisibilité depuis la mer (amers)







Leviers d'actions et outils existants à mobiliser :

Outils réglementaires

• SCOT du Cotentin :

il prescrit la protection de certains cônes de vue (notamment depuis la falaise morte d'Utah Beach) aux documents d'urbanisme. Il incite pour cela à :

- « Maîtriser la plantation d'arbres de haute tige qui occulteraient les vues» ;
- «Interdire les constructions, agricoles notamment, qui seraient inadaptées, de par leurs gabarits ou leur couleurs »(p. 119 du DOG)
- PLU/PLUi existants
- Secteurs sauvegardés, ZPPAUP (Bernières-sur-Mer)
- Monuments et sites protégés
- PDIPR

Outils opérationnels

• ROLNP:

mise en place d'un observatoire photographique sur le littoral pour étudier l'évolution du trait de côte (atlas en ligne). Élargir cet observatoire à l'ensemble du territoire du Débarquement



Leviers d'actions et outils à créer :

Outils règlementaires

• PLU/PLUi (en révision ou création) :

- repérage et protection des cônes de vue sensibles (art. L151-19 CU). Les cônes de vue pourront également être identifiés comme servitude et reportés sur le document graphique du PLU/PLUi, accompagné d'un règlement spécifique dans les dispositions générales ou dans les zones dans lesquelles ils s'insèrent
- OAP pour fixer les principes de composition spatiale des secteurs à aménager et mettre en valeur ou réhabiliter.
- Création d'emplacements réservés pour l'aménagement d'un point de vue et sa mise en valeur

Outils opérationnels

- Inventaire et diagnostic des points de vue historiques
- Acquisitions foncières
- Programme-illustré (plan-guide) global pour
 l'aménagement des points de vue historiques : marché à bons de commande ?
- Etude de définition pour mettre au point la ligne graphique et paysagère des points de vue à aménager (cf. 2.5)
- Définition du contenu historique à valoriser selon les points de vues, mise en cohérence de l'information à l'échelle du territoire

Outils de communication

 Élaboration et mise à disposition de plaquettes recensant les points de vues historiques et les itinéraires associés.

- Elaboration de convention avec les agriculteurs et les éleveurs pour la gestion des cônes de vue (par l'animal,...)
- Mise en place de groupes de travail thématiques chargés d'élaborer des itinéraires de promenades thématiques permettant la découverte du paysage en lien avec son histoire ou des éléments de nature (aménagements pas toujours nécessaires)
- Chantiers-écoles
 pour l'entretien des espaces ouverts et la mise en place d'information
- Mise en place d'un observatoire photographique sur le territoire du Débarquement
- Développement d'applications mobiles spécifiques



QUELS EXEMPLES? (Actions déjà menées, références, exemples)

Exemples sur le territoire :

- Langrune: place du 6 juin, projet de mise en place de photographies panoramiques pour identifier le Havre, le Pont de Normandie...
- Points de vue protégés dans le SCOT du Bessin et le PLU de Bayeux





2.4

DÉVELOPPER LES ITINÉRAIRES DOUX DE DÉCOUVERTE DES SITES HISTORIQUES

Cette action propose de développer un réseau de cheminements doux variés, associant sites historiques, lieux moins connus, points de vue stratégiques, depuis le littoral jusqu'à l'arrière pays. A travers ces itinéraires, le visiteur redécouvre l'épaisseur du site historique et enrichit sa connaissance du territoire. Ce maillage permet ainsi une découverte renouvelée des sites du Débarquement, de leurs paysages et de l'Histoire.

- Proposer une découverte des paysages historiques à travers des itinéraires variés et adaptés
- Renouveler l'attractivité des sites du Débarquement par une découverte plus lente et plus ludique
- Retrouver une continuité du sentier du littoral en prenant en compte le recul du trait de côte
- Développer les déplacements en vélo sur le territoire du Débarquement

Où? (sites concernés):

- Tous les sites du Débarquement voir cartes par secteur

Qui ? (maîtrise d'ouvrage pressentie) :

- Future structure de gouvernance
 EPC
 du plan de paysage
- Communes

Avec qui ? (partenaires potentiels) :

- Région Normandie
- Départements du Calvados et de la Manche
- FFRP
- Associations
- Offices du tourisme
- Tour Operators du tourisme de mémoire
- DRAC

- UDAP
- CAUE du Calvados et de la Manche
- Conservation départementale, archives locales et départementales
- Communes
- Guides indépendants

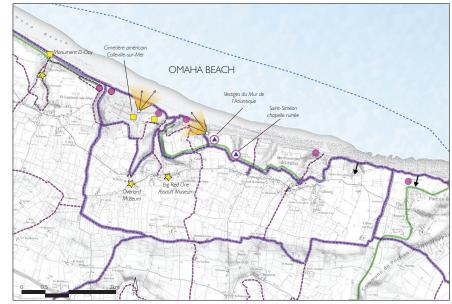
Et après ? (indicateurs de suivi) :

- Linéaire d'itinéraires doux historiques aménagés

Comment ? (principes d'actions proposés) :

- Identification des boucles prioritaires
 - choix des itinéraires principaux au regard de leur intérêt paysager et patrimonial
 - valorisation et mise en réseau des sentiers existants, optimisation de leur tracé au regard du paysage et des sites historiques à desservir, création et balisage des séquences manquantes
 - valorisations patrimoniales d'ouvrages, de vues
 - mise en place d'une signalétique adaptée et discrète pour identifier les chemins et expliquer leur histoire, en accord avec un plan de déploiement de l'information sur le territoire des Plages du Débarquement (cf. action 2.5)
 - création ou restauration de boucles secondaires de liaisons avec les lieux de vie, en particulier les centres-bourgs et les ports
- Développement de l'offre de location de vélos aux points d'accueil touristique et d'intermodalité voir fiche action 3.2)
- Résorption des points noirs de discontinuité des circulations douces : infrastructures, ronds-points
- Éloignement des chemins au regard des routes passantes, pour offrir un confort et une sécurité aux piétons,
- Aménagement des voies du bord de mer pour redonner une priorité au piéton/vélo
- Aménagement de routes partagées (voiture/ circulations douces) en centres bourgs

- Aménagements de parkings à vélo dans les centres borgs et aux abords des sites historiques (voir fiches action 2.1 et 3.3)
- Sécurisation des sentiers sur le littoral dans les secteurs à risque
- Développement d'itinéraires autour de thématiques transversales : cheminement des troupes depuis la plage jusqu'à l'intérieur des terres par exemple
- Proposition de supports numériques interactifs, éventuellement géolocalisés, aux contenus scénarisés, pour approfondir et faciliter la lecture du paysage
- Soutien aux associations en place dans leur travail d'entretien et de gestion des chemins :
 - organisation d'événements festifs pour faire connaître leurs actions, soutien au recrutement
 - sensibilisation et mobilisation des établissements scolaires avec des sorties et des actions pédagogiques pour l'entretien des chemins...
- Développement des itinéraires maritimes (navettes, cabotage, itinéraires à marée basse,...) permettant de découvrir les sites du Débarquement depuis la mer
- Développement de pistes de randonnée équestre, points d'étape pour les cavaliers



ldentification de boucles prioritaires d'itinéraires doux pour la découverte du site d'Omaha Beach Extrait de la carte de l'axe 2 du secteur Hoc/Omaha Beach



Leviers d'actions et outils existants à mobiliser :

Outils réglementaires

- PDIPR
- SCOT du Cotentin : il vise la mise en réseau des itinéraires doux définis au PDIPR :
 - « En poursuivant la recherche de thématisation des itinéraires ;
 - En diversifiant les difficultés de parcours, et les usages (randonnées pédestres, équestres, cyclotourisme,...);
 - En connectant ces parcours avec les centres de bourg, de village, les espaces touristiques et de loisirs proches, et les services utiles aux randonneurs (hébergement notamment). » (p. 33 du DOG)
 - Il vise également la mise en valeur de parcours scéniques, connectant le littoral à l'arrière-pays, et des paysages perçus correspondants (p. 35 du DOG)

- PPRL
- Schéma directeur cyclable
- Schéma régional cyclable (eurovéloroute n°4 Roskoff-Kiev)

Outils opérationnels

- Véloroute
- Boucle cyclable de Bayeux Intercom
- Itinéraires doux du département du Calvados

- Boucles équestres existantes (périple de la Baie des Veys (80km)
- Soutien de la Région pour l'équipement des gîtes pour l'accueil des vélos et cavaliers

Outils de communication

• Topoguides édités par le PNR

Leviers d'actions et outils à créer :

Outils réglementaires

• PLU/PLUi (en révision ou création) :

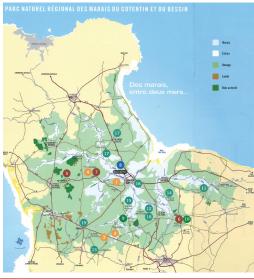
- Article 151-41 CU : possibilité de fixer des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics
- Article L151-38 CU: permet de préciser, dans la section 3 du règlement, le tracé et les caractéristiques des différentes voies de circulation. Cet article peut être utilisé pour prendre des dispositions visant à préciser les caractéristiques dimensionnelles et qualitatives des voiries publiques ou privées. On pourra par exemple: fixer les largeurs maximales de chaussée par type de voie; imposer la présence de trottoirx et de plantations; imposer des matériaux, des couleurs et des types de mobiliers dans les secteurs patrimoniaux



QUELS EXEMPLES? (Actions déjà menées, références, exemples)

► Topoguides thématiques édité par le PNRMCB





Pour apprécier la richesse culturelle et paysagère du territoire, le Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin édite des topo guides proposant des randonnées autour de thématiques ciblées

Où voir la terre ? invite à découvrir le patrimoine en terre crue et en terre cuite à travers des propositions de circuits et itinéraires et de lieux de visites.

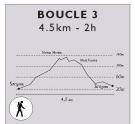
▶ Dispositif de réalité augmentée pour la lecture des paysages de la Vallée de la Bruche



Les «Points de lecture» s'inscrivent dans la démarche paysagère engagée depuis de nombreuses années par la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche. Placés souvent aux abords des villages ou d'Associations Foncières Pastorales (AFP), ces points de lecture permettent aux habitants ou aux visiteurs d'apprécier les actions de reconquêtes paysagères entreprises pour rouvrir les espaces à la vue et à la lumière et de comprendre la logique d'un environnement paysager particulier.

▶ Boucles de découverte thématiques sur le massif du Cap Blanc-Nez - Grand site des Deux Caps





Talus de terre artificiels (histoire du tunnel

Vue sur le Fond Pignon et sur la Plaine mari-











Un réseau d'itinéraires et de boucles est créé pour arpenter et découvrir globalement le massif du Cap Blanc-Nez, mettre en valeur l'ensemble des sommets et des points de vue qui le composent (le Cap, le Mont d'Hubert, les Noires Mottes, le Mont Fouret, le Mont Vasseur, le Mont de Sombre, le Mont de Couple, le Mont Repère et toutes les lignes de crêtes) la diversité de ses paysages et des situations : crêtes, vallons, basculements, crans et bords de mer, qui forment les valeurs paysagères de ce territoire.

Chacun de ces itinéraires révèleune partie de l'identité et des qualités du massif du Blanc-Nez, que ce soit pour leurs dimensions paysagères, les points de vue qu'ils offrent, l'intérêt géologique, écologique, historique ou encore culturel qu'ils présentent, ou enfin les services d'accueil qu'ils représentent (commerces, restauration...).

Source : Schéma d'accueil du Cap Blanc-Nez Grand site des Deux Cabs

CD62 - Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes

Boucle 3 - Boucle du Fond Pignon

CRÉER UN MOBILIER SIGNALÉTIQUE SPÉCIFIQUE POUR LES SITES DE MÉMOIRE ET LES ITINÉRAIRES, EN COHÉRENCE AVEC LE PAYSAGE

Aujourd'hui, l'accumulation et la multiplication de mobiliers et signalétiques variés dégradent le paysage des sites, perturbent la lisibilité et l'orientation sur le territoire. Cette action s'inscrit en appui de la réflexion déjà engagée par la Région au sein du Contrat de Destination Tourisme Mémoire. Elle a pour objectif de contribuer à définir un schéma directeur global de la signalétique des sites du Débarquement, à travers la simplification et l'harmonisation des supports d'information, et l'affirmation d'une identité visuelle claire des sites du Débarquement.

- Réduire, maîtriser et harmoniser la signalétique liée aux sites du Débarquement
- Permettre de s'orienter et de se déplacer dans les meilleures conditions
- Mettre en valeur le patrimoine local aussi bien que les sites de mémoire
- Sensibiliser tous les publics aux richesses des sites du Débarquement
- Sensibiliser tous les publics aux usages des sentiers littoraux : dangerosité, véhicules interdits, ...

Où? (sites concernés):

- Tous les sites historiques concernés

Qui ? (maîtrise d'ouvrage pressentie) :

- Future structure de gouvernance du - Service tourisme de la Région plan de paysage

Normandie

Avec qui ? (partenaires potentiels) :

- Equipe de concepteurs

- UDAP

- CAUE du Calvados et de la Manche

- Région

- CRT

- CDT de la Manche et du Calvados

CDL

- Départements du Calvados et de la Manche

- DREAL - DDTM

- Communes et EPCI

- Conservation départementale, archives locales et départementales

- Historiens ou érudits locaux

Associations

- Fédération des guides de Normandie

Et après ? (indicateurs de suivi) :

- Nombre d'outils crées pour faire découvrir le territoire

Comment ? (principes d'actions proposés) :

- Appui à la définition d'un schéma directeur global de la signalétique intégrant l'ensemble des dispositifs d'affichage présents sur le site (signalétique directionnelle et pédagogique) en cours d'élaboration par le service Tourisme de la Région Normandie :
 - inventaire et diagnostic de la signalétique existante
 - élaboration d'un scenario idéal site par site : panneaux conservés, modifiés, supprimés
- Poursuite de l'élaboration du schéma directeur pour la définition de la signalétique directionnelle, insitu, et des circuits de découverte :
 - lancement de concours faisant appel aux hommes de l'art : paysagistes, designers, scénographes
 - définition d'une charte graphique déclinée suivant les types de panneaux : enseignes, relais information service, signalétique de direction et de stationnement, pédagogie
 - création d'une ligne de mobilier homogène, sobre, soignée et durable
 - établissement d'un plan définissant les modalités d'harmonisation, le schéma d'implantation, les mobiliers, l'organisation générale de l'information
 - suivi des travaux d'implantation et mise en place d'un plan de gestion de la signalétique
 - suppression du mobilier superflu au fur et à mesure de la nouvelle signalétique

- Développement coordonné des applications numériques
- Mise au point et harmonisation des contenus des supports d'information par un Conseil scientifique























Leviers d'actions et outils existants à mobiliser :

Outils réglementaires

- Contrat annuel de destination Tourisme de Mémoire en Normandie :
 - Chapitre 7 : Développer l'usage du numérique dans les sites et musées
 - Chapitre 10 : Repenser la signalétique. « Améliorer la visibilité et la lisibilité de la thématique sur le territoire»
 - Chapitre 12 : Développer le nouveau plan marketing. «Diffuser la nouvelle marque/logo de la destination D-DAY NORMANDIE 1944 dans les outils et les actions de communication (..)»

• RLPi

Outils opérationnels

- Inventaire des totems existants et descriptif de leur état
- Mise en place d'interprétation sur les sites du Conservatoire : actions menées conjointement par le Conservatoire du littoral (propriétaire) et le Conseil Départemental 14 (gestionnaire des sites)
- Signalétique des sites touristiques mise en place par le département et co-financée par les communes et intercommunalités

- Charte graphique des sites touristiques
- Charte de signalisation et de signalétique du PNR
- SIL (Signalisation d'intérêt local) du Calvados
- Signalisation d'information culturelle et touristique du département de la Manche

Leviers d'actions et outils à créer :

Outils opérationnels

- Plan de gestion de la signalétique
- Carnet de tendances mobilisant un designer à sensibilité paysagère pour unifier les interventions (outil d'analyse prospective)
- Déclinaison de la charte graphique et extension pour le mobilier, les matériaux, ...

Outils de communication

- Proposition de supports numériques de réalité augmentée, éventuellement géolocalisés
- Poursuite de l'édition de supports numériques interactifs en veillant à la scénarisation des contenus

Exemples hors du territoire :

 Carnet de tendances autour du site UNESCO du Bassin minier (Hauts-de-France)

► D-Day Box :

L'audio guide donne des informations historiques sur le Débarquement sur 17 points répartis le long des côtes normandes. L'utilisation conjointe de la carte et de l'audioguide permet d'obtenir des informations sur une position donnée. Elle est commercialisée depuis avril 2014 dans les boutiques de musées et les offices de tourisme (39.90€TTC)



► Mobilier signalétique intégrant des flashs codes Saint Raphaël Arles

► Signalétique uniformisée à Chambord

Réalisée par le designer Rudy Baur et la paysagiste Jacqueline Osty (1995–1998). L'objectif consistait à inciter le public à visiter non seulement le célèbre château de Chambord, mais aussi le parc qui l'environne. La signalétique, très présente aux entrées du domaine, devient plus discrète au-delà de cette limite. Ce marquage fort à la frontière du territoire sur les différentes routes départementales qui traversent le site, permet d'indiquer le comportement général à suivre tant que l'on se trouve dans ce périmètre. Il permet à l'automobiliste de percevoir le caractère exceptionnel du site et également de supprimer la quasi-totalité des panneaux d'interdiction et de circulation qui polluaient visuellement le parc jusqu'alors.

Source: www.irb-paris.eu





Axe 3 // Pour un fonctionnement optimisé et adouci : Mieux accueillir le public en respectant l'esprit des lieux

Le diagnostic a pointé des difficultés et des conflits d'usages aux abords des sites les plus visités : difficultés de trouver une place de stationnement pendant les pics de fréquentation, stationnement sauvage sur les bords de routes ou près des plages et peu de circulations douces.

Il a également montré que les aménagements pour l'accueil du public n'étaient pas toujours à la hauteur de la qualité des sites : artificialisation des sols, manque d'information. En outre, la fréquentation trop importante de certains sites, avec le piétinement et l'abandon de déchets, engendrent une dégradation des milieux naturels.

L'orientation consiste donc à mieux organiser l'accueil des personnes sur l'ensemble des sites de Ravenoville à Ouistreham. Les objectifs sont ici d'orienter le visiteur dans son parcours, de le guider, de lui montrer la diversité des sites et leur histoire. Il s'agit aussi qu'il prenne conscience et connaissance du vaste territoire

alentour qui encadre les Sites du Débarquement, les villages et les villes, la campagne et l'arrière-pays. Il s'agit encore de l'organisation fonctionnelle de son arrivée : où garera-t-il sa voiture ? L'aire d'accueil est-elle en adéquation avec son environnement ? Dans quel environnement pourra-t-il rejoindre la plage ou un lieu de commémoration ? Quel chemin pourra-t-il emprunter ? Peut-il s'y rendre en vélo ou à pied ? Il s'agit enfin de définir la capacité d'accueil d'un site, s'il peut être « aménagé » pour recevoir un public important ou si, au contraire, il doit être préservé et réservé à des visites ciblées avec des guides ou accessible à des petits groupes uniquement.

Cet axe vise à pérenniser l'esprit des lieux qui veut que tout aménagement tienne compte du contexte dans lequel il s'insère.

Les fiches actions :

- 3.1 : Réaliser un schéma d'accueil et des mobilités global sur l'ensemble du territoire du Débarquement
- 3.2 : Créer des seuils d'accueil dans les villes et les bourgs et offrir une alternative au déplacement en voiture
- 3.3 : Adapter l'aspect des itinéraires doux au contexte des sites traversés
- 3.4 : Requalifier l'accueil des sites en veillant à l'esprit des lieux (voir fiche 2.1)

Axe 3 // Pour un fonctionnement optimisé et adouci :

Mieux accueillir le public en respectant l'esprit des lieux

Légende • Réaliser un schéma d'accueil et des mobilités global sur l'ensemble du territoire du Débarquement RN 13 Les routes d'entrées majeures Les portes d'entrée sur le territoire La route paysage touristique Les routes d'accès à la mer Les routes de bord de mer Les traversées urbaines 0000000 Les carrefours • Créer des seuils d'accueil dans les villes et les bourgs et offrir une alternative au déplacement en voiture Les seuils d'entrée dans le territoire Les aires d'accueil existantes • Adapter l'aspect des itinéraires doux au contexte des sites traversés (P.M.) • Requalifier les aires d'accueil en veillant à l'esprit des lieux (P.M.)

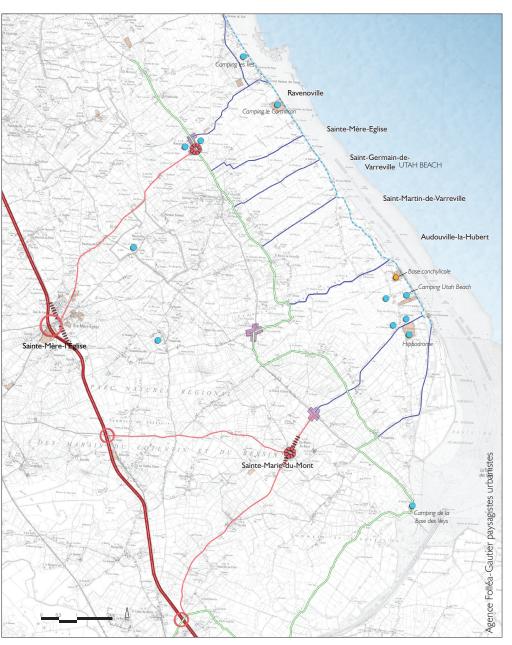
Axe 4 // Pour une économie intégrée :

Accompagner les initiatives locales sur la qualité paysagère des activités

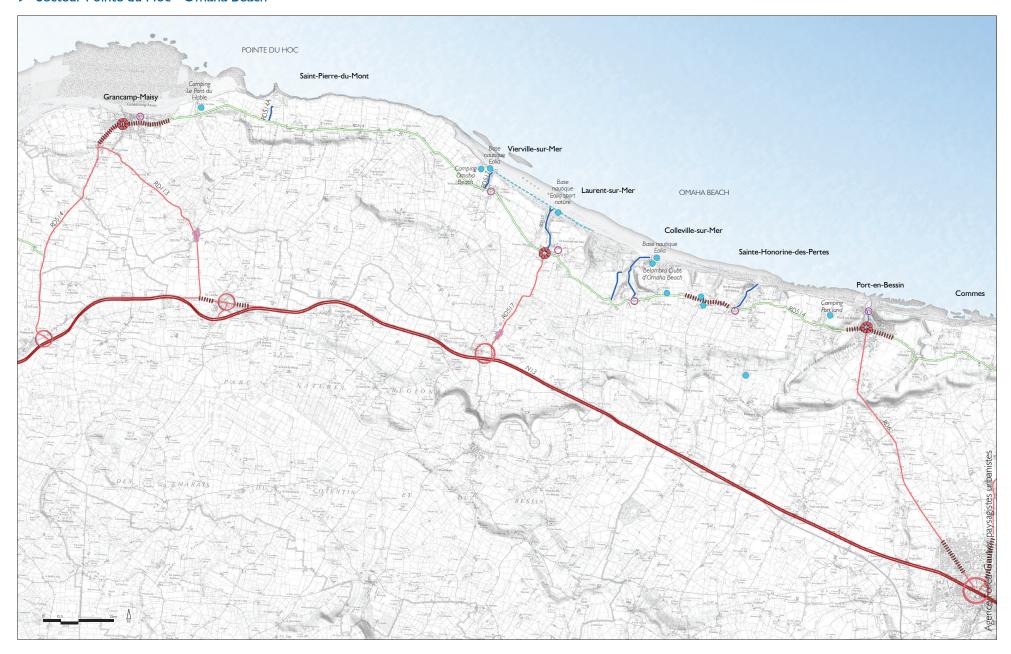
Légende

- Valoriser l'activité agricole littorale et rétro-littorale, la conchyliculture et la pêche
- Les exploitations agricoles, conchylicoles et maritimes
- Promouvoir la qualité des activités économiques, touristiques et de loisirs par des dispositions paysagères (P.M.)
- Les équipements de sports et de loisirs

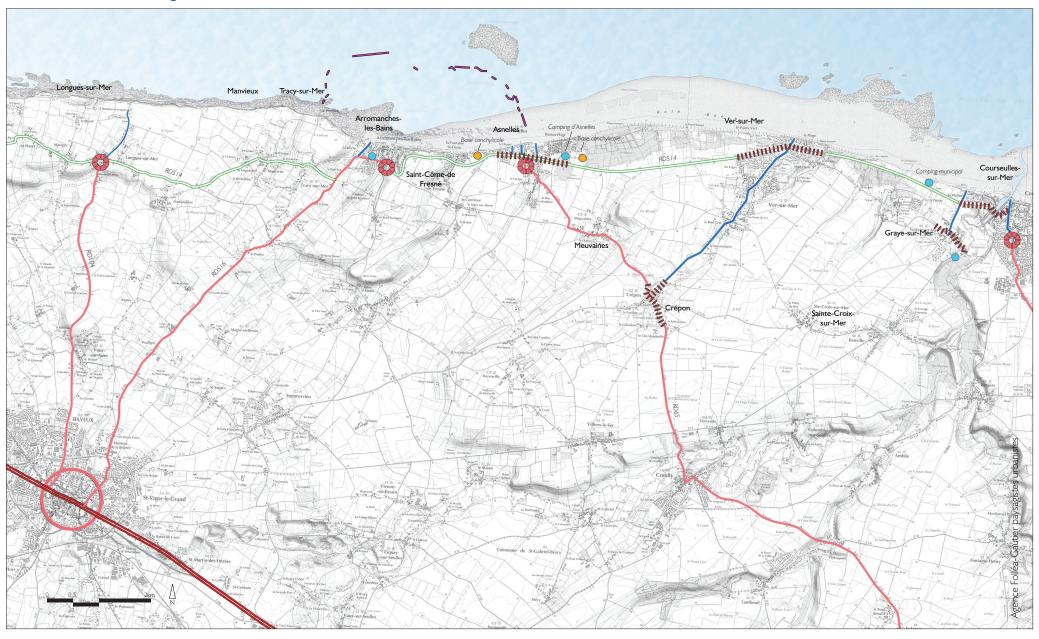
► Secteur Utah Beach



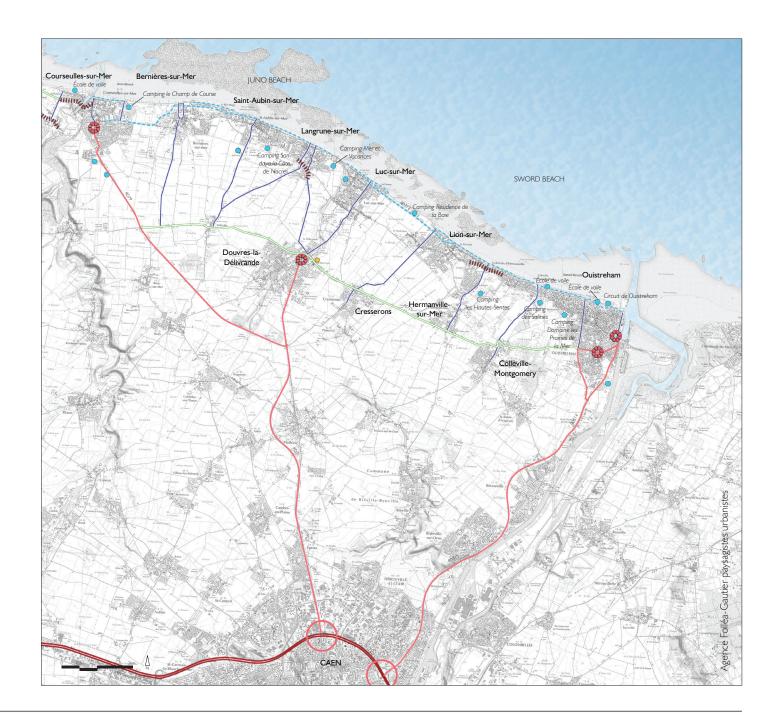
► Secteur Pointe du Hoc - Omaha Beach



► Secteur Batteries de Longues - Port W. Churchill - Gold Beach



► Secteur Juno Beach - Sword Beach



RÉALISER UN SCHÉMA D'ACCUEIL ET DES MOBILITÉS GLOBAL SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU DÉBARQUEMENT

Il s'agit de repenser le fonctionnement et la circulation à l'échelle globale du territoire du Débarquement afin de mieux répartir et orienter les visiteurs dans l'épaisseur du territoire, et de mettre en scène les arrivées sur les sites historiques.

Pourquoi? (objectifs)

- Mettre en scène l'arrivée sur les Sites du Débarquement et découvrir les paysages traversés
- Promouvoir des déplacements alternatifs à la voiture, en faveur d'une découverte plus lente du territoire (au bénéfice des touristes, des habitants, des commerçants, de l'environnement)
- Pacifier la circulation automobile à proximité des sites et dans les centres-bourgs
- S'orienter et comprendre l'ensemble des sites
- Créer une route paysage touristique de « cabotage » mettant en valeur l'épaisseur du territoire
- Mettre en valeur les entrées de ville et les traversées urbaines, les voies d'accès à la mer, les points d'entrée depuis la mer
- Rendre accessible l'ensemble de la chaîne de déplacement aux personnes à mobilité réduite lorsque la nature du site le permet

Où ? (sites concernés):

- Voir les cartes par secteur

Qui ? (maîtrise d'ouvrage pressentie) :

- Communes
- EPCI
- Conseils départementaux
- Conservatoire du littoral

Avec qui ? (partenaires potentiels) :

- Future structure de gouvernance du plan de paysage
- Départements du Calvados et de la Manche
- Communes
- Offices du tourisme du Calvados et de la Manche

- Région Normandie
- DDTM du Calvados et de la Manche
- PNR des Marais du Cotentin et du Bessin
- EPFN

Et après ? (indicateurs de suivi) :

- Linéaire de route valorisée en termes de paysage

- Réalisation d'un schéma d'accueil global et des mobilités des sites du Débarquement, pour organiser, hiérarchiser et coordonner les différentes mobilités entre elles (3.2):
 - Répartition des flux sur l'ensemble du territoire
 - Intégration de la saisonnalité des besoins
 - Hiérarchisation du réseau de routes et identification de portes d'entrée dans le territoire
 - Identification de bourgs seuils (voir fiche action 3.2)
 - Implantation des aires de stationnement associée à l'élaboration d'une stratégie de tarification différenciée (distance entre l'aire et le site, résidents/ touristes, saisonnalité)
 - Développement des liaisons douces et transports en commun vers les sites touristiques
 - Charte paysagère et signalétique pour l'harmonisation du traitement des différentes catégories de voies
- Déclinaison dans les documents d'urbanisme (PDU)
- Développement d'un réseau de transports collectifs à l'année pour les habitants et les visiteurs
- Mise en œuvre d'un Plan vélo (itinéraires, stationnements, ...) relayé par l'office du tourisme, PNR...
- Mise en œuvre d'un Plan piéton et des itinéraires pédestres compatibles avec les enjeux de préservation des sites (cf. action 2.4)

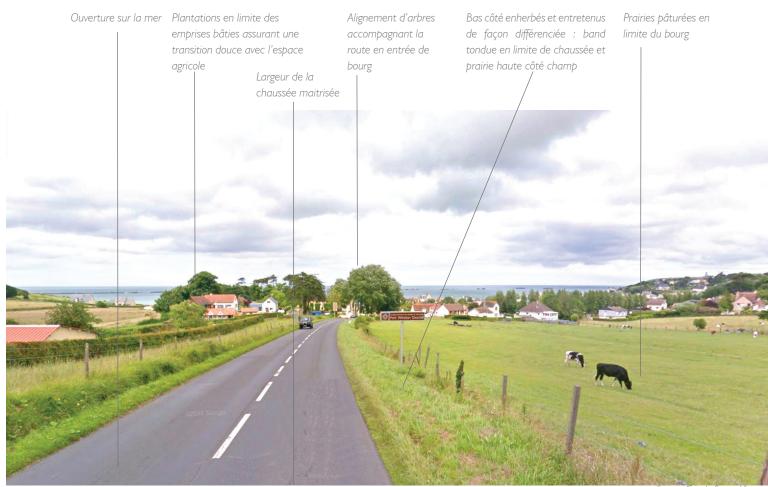


Cette carte est une base de travail pour engager l'étude de fonctionnement et définir le schéma des mobilités.

Elle propose de grands principes et a vocation à être discutée et affinée au cours des discussions à venir.

Routes d'entrées majeures :

- Identification et valorisation des «portes d'entrée» dans le territoire : bourgs situés à l'articulation entre la RNI3 et les routes d'entrée majeures (voir cartes par secteurs)
- Propositions de valorisation sobre et de gestion :
 - réduction du caractère routier banalisant (mobilier, signalisation, panneaux, ...),
 - résorption de points noirs (panneaux publicitaires, réseau aérien, bâti, ...);
 - plantations d'alignement selon palette végétale locale, points d'arrêt-points de vue et apport d'information,
 - modalités spécifiques de gestion des bascôtés, ligne de mobilier et signalétique, ...



► Route d'entrée majeure de qualité : la RD 514 à Arromanches

Source Google Street View

Routes paysage touristique:

- Traitement de la voirie et de ses abords :
 - maintien de l'emprise de la chaussée, sans élargissement
 - limitation de la vitesse de 50 à 70 km/h
 - sécurisation des traversées piétonnes ou cyclables avec un choix de revêtement donnant la priorité aux mobilités douces
 - réduction du caractère routier banalisant (mobilier, signalisation, panneaux, ...)
 - résorption systématique de points noirs (panneaux publicitaires, réseau aérien, bâti,...)
 - localement plantations d'accompagnement selon palette indigène
 - points d'arrêt-points de vue et apport d'information (1.2 et 2.3)
 - modalités de gestion des bas-côtés, ligne de mobilier et signalétique, ...
- Limitation stricte des implantations bâties aux abords de l'itinéraire

Supprimer les éléments au caractère routier banalisant: mobilier, signalisation,...
Privilégier des bas-côté enherbés ou plantés
Développer la gestion différenciée, plus économe et

Maintenir (ou réduire)
l'emprise de la
chaussée existante.
Sécuriser les traversées
piétonnes et cyclables
: changement de
revêtement,...

Assurer une continuité cyclable le long de cet itinéraire et des continuités piétonnes confortables dans les traversées de bourg

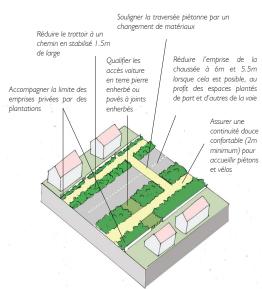
Ponctuellement, planter des arbres de haute tige en accompagnement de la route



Exemple de la RD 35 à Ouistreham

Traversées urbaines :

- Création de « bandes fertiles » en pied de clôtures privatives (fosses de terre végétale) permettant notamment l'appropriation et la plantation de l'espace public par les riverains
- Aménagement de voies et passages piétons/vélos et réduction des emprises minéralisées compatibles avec les passages d'engins agricoles
- Effacement des réseaux aériens et des dispositifs routiers banalisants (enseignes, grands espaces minéralisés, réseaux aériens, ...)





AVANT

Routes du bord de mer :

- Identification des voies pouvant avoir un statut de «voie verte»
- Aménagement des voies priorisant le piéton et les circulations douces (vélos)
- Limitation de l'accessibilité aux automobiles à l'unique desserte des riverains
- Limitation stricte de la vitesse des véhicules (zone partagée à 20 km/h)
- Suppression des stationnements le long des voies étroites, mise en place de système anti-stationnement (potelets, noues plantées, ...)
- Partage respectueux des usages sur un seul et même espace, sans découpage ni dispositif de sécurité
- Aménagement respectant l'esprit des lieux :
 - Gestion des eaux de ruissellement et de la perméabilité des sols
 - Maintien de la végétation en place, plantation selon palette végétale locale
 - Utilisation privilégiée de matériaux d'origine locale
 - Limitation du mobilier urbain au strict minimum, ligne sobre et discrète
- Respect et renforcement du caractère maritime



Créer une voie partagée piéton/ cycle revêtement sablé

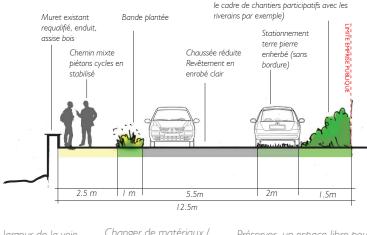
Traiter le muret en assise bois continue le long de la plage

Bande plantée : espèces adaptées aux milieux dunaires et gestion différenciée

Limiter la largeur de la voie circulée Mettre en oeuvre un revêtement clair (béton,...) Changer de matériaux / couleur de revêtement pour marquer les traversées piétonnes

Préserver un espace libre pour le stationnement en sablé. Qualifier la limite avec les espaces privés par le végétal

Plantations en limite d'emprise privés (dans

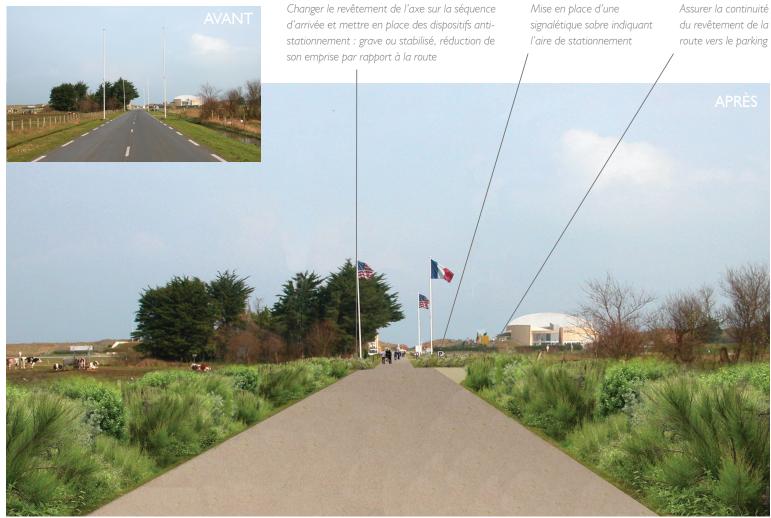




▶ Exemple à du boulevard entre Vierville-sur-Mer et Saint-Laurent-sur-mer

Routes d'accès à la mer :

- Création de voies partagées: cohabitation de plusieurs modes de déplacement: voiture, transports collectifs, vélo, piéton
- Limitation de la vitesse des voitures (zones 30)
- Maintien d'une chaussée étroite pour les voitures
- Suppression des stationnements le long des voies étroites, mise en place de système anti-stationnement (potelets, noues plantées, ...)
- Aménagement respectant l'esprit des lieux :
 - Gestion des eaux de ruissellement et de la perméabilité des sols
 - Maintien de la végétation en place, plantation selon palette végétale locale
 - Utilisation de matériaux d'origine locale
 - Limitation du mobilier urbain au strict minimum, ligne sobre et discrète
- Respect et renforcement du caractère maritime, notamment dans le choix des plantations



▶ Photomontage de principe de la route d'accès à Utah Beach



▶ Plan de principe de réorganisation de l'accès au site de Utah Beach



Leviers d'actions et outils existants à mobiliser :

Outils réglementaires

• SCOT:

- Le SCoT du Bessin prévoit « de hiérarchiser le réseau routier en fonction de ses capacités et de ses vocations : affirmer le rôle d'axe structurant régional de la RN13 en valorisant les échangeurs, conforter la vocation touristique de la RD514, et le rôle de desserte locale du réseau secondaire. La création de nouvelles infrastructures, et le réaménagement de celles existantes, doivent être accompagnées de mesures assurant leur bonne intégration dans le paysage. Il s'agira :
- d'imposer des mesures pour l'intégration visuelle, la limitation des nuisances et des coupures des nouvelles infrastructures routières,
- d'imposer la réalisation de liaisons douces en accompagnement des infrastructures routières,
- d'imposer un traitement spécifique des entrées de villages et de villes,
- d'interdire les constructions en extension le long des voies départementales et d'imposer une urbanisation en profondeur, avec accès unique et sécurisé sur les voies. » (p. 9-10 DOO)
- « Le développement des déplacements de loisirs liés à la valorisation de la dimension touristique et naturelle du Bessin, avec la mise en place d'itinéraires (pédestres, cyclables et équestres) s'appuyant sur le réseau existant et le complétant, sera également recherché. Dans cette logique, la priorité sera donnée à la réalisation de l'itinéraire littoral (le long de la RD5 I 4) inscrit au plan départemental vélo ». (p. 26 du DOO)

PLU existants

• Plan de mobilité rurale

Charte du PNR :

mesure 16: «Améliorons la perception de nos paysages: Compléter l'inventaire des axes routiers à enjeux en termes de perception des paysages (...) et engager un travail avec les gestionnaires des routes(...)»

Loi Barnier / amendement Dupont :

Bande inconstructible en entrée de ville le long des grandes routes (et autoroutes)

• ...

Outils opérationnels

- Limitation à 70 km/h sur certaines routes durant les mois d'été (RD 514)
- CAUE (sensibilisation, démarches participatives)
- Recensement en cours des routes touristiques par Manche Tourisme
- Étude des déplacements touristiques, EGIS, 2014 pilotée par la Région Normandie (service transport)

- Contrat annuel de destination Tourisme de Mémoire en Normandie.
 - -Chapitre 10 : «Améliorer les conditions de mobilité à l'échelle de l'ELBN»
- Projet de Vélo route mené par le Conseil Départemental (l'axe littoral est déjà programmé, il sera en grande partie en site propre)

Leviers d'actions et outils à créer :

Outils réglementaires

- PLU/PLU i (en révision ou création) : Section
 III paragraphe I du règlement : définition des caractéristiques des voies d'accès, notamment leur largeur, leurs matériaux :
 - Art. L151-38: définition du tracé et des caractéristiques des voies publiques ou privées (permet de fixer les largeurs maximales de chaussée par type de voie, imposer la présence de trottoir et de plantations, imposer des matériaux, couleurs et types de mobiliers...)
 - Art. L151-41 fixe les emplacements réservés pour l'aménagement de points de vue. la création de circulations douces....
 - Art. R151-39 : Pour limiter les implantations bâties en imposant notamment des marges de recul par rapport à la voie

POA correspondant, quand ils ne sont pas intégrés aux
 PLUi

Outils opérationnels

Étude globale de fréquentation des sites du
 Débarquement et de fonctionnement du stationnement

Sur la base de comptages des stationnements existants de tous type (voiture, camping-car, car), avec la prise en compte de la dimension économique : tarifs différents en fonction de la proximité du littoral, avec parkings situés plus à l'intérieur des terres gratuits ou très peu chers

 Programme-illustré (plan-guide) pour la valorisation des routes RD14, RD514, RD35 en route paysage

Outils de communication

- Communication autour de l'itinéraire de découverte et de la route paysage auprès des opérateurs touristiques
- Relais du schéma général de fonctionnement (déplacements, stationnement) par les GPS

Chantiers participatifs de plantation:

Fêtes de rue, fêtes des plantes et des plantations ; fermeture à la circulation pendant une période donnée des routes d'accès à la mer et du bord de mer, Partenariats de mises en culture avec des entreprises (pépinières) : définition des essences, tailles, quantités, modes de culture, conditions de mise à disposition, animation par le CAUE, associations de riverains ...

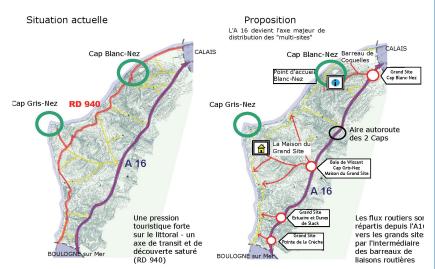
Appels à projets vers les communes



QUELS EXEMPLES? (Actions déjà menées, références, exemples)

► Schéma d'accueil du Grand Site des Deux Caps

Répartir la pression actuelle et redistribuer les flux routiers : le principe des barreaux routiers



Le territoire du Grand Site des Deux Caps s'étend sur plus de 25 km de long, avec des sites patrimoniaux répartis sur l'ensemble du linéaire. Les déplacements entre chacun des sites se fait en grande majorité en voiture individuelle en empruntant deux axes majeurs : l'autoroute A16 et la route de la corniche. RD940. Le nouveau schéma de fonctionnement propose la hiérarchie suivante :

- A16 (voie violette sur le schéma) comme voie de desserte majeure du territoire des Deux Caps, à partir de laquelle seront fléchés les sites patrimoniaux ;

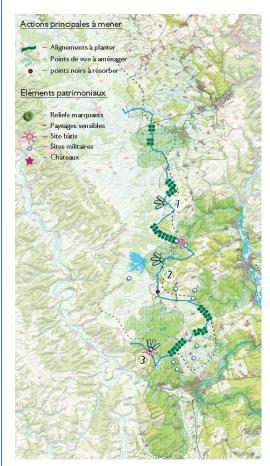
- Les barreaux transversaux reliant l'Al6 aux principaux bourgs et lieux d'accueil des visiteurs assurent la desserte des différents sites du site (voie rouges sur le schéma) :
- La RD940 (voie jaune sur le schéma), n'a plus de vocation de desserte du territoire (sauf riverains) et devient un axe de découverte apaisé du Grand site.

Source : Etude initiale OGS, Propositions d'aménagement et de protection CD62/Atelier de l'Île,

Le Réseau des Grands Sites de France

Le Réseau des Grands Sites de France présente des expériences intéressantes menées dans le cadre d'Opérations Grand Site sur différentes problématiques : sur fréquentation, accueil du public organisation et tarification des stationnements,...





ITINÉRAIRE I - LA PLAINE DE LA WOËVRE

Cet itinéraire amène à découvrir une succession de points de vue faisant alterner forêts et étangs de la plaine de Woëvre. Les villages apperçus sont très caractéristiques de ce secteur, bien groupés et souvent installés sur de légères pentes, au gré des ondulations du plateau.

Point de vue 1 : l'Etang de Lachaussée



Caractéristiques paysagères :

Depuis le village de Lachaussée, un chemin mène à la berge de l'étang. A l'horizon, un paysage boisé et agricole qui compose une ambiance à la fois champêtre et naturelle. <u>Localisation potentielle</u>:

Possibilité d'aménager un arrêt à l'extrêmité sud-ouest de la Grande Rue, à l'ombre des grands arbres.



► Les « Routes du Paysage » de Meurthe-et-Moselle (Département 54)

Dans le cadre de l'Atlas des paysages de Meurthe-et-Moselle, un plan-guide a été réalisé pour proposer des itinéraires : à aménager et baliser pour la découverte des paysages par la route.

L'atlas ayant identifié quatre grands ensembles paysagers, ce sont quatre itinéraires qui sont proposés, chacun en charge de présenter un grand ensemble sous son meilleur jour, en profitant de son meilleur potentiel. Pour chacun, les choix de parcours ont été faits en tenant compte des principes suivants :

- Un parcours présentant des ambiances variées (unités paysagères) au sein de chaque grand ensemble : par exemple alternance plateaux-vallées...
- Un parcours passant ou s'approchant des sites et paysages emblématiques du département : par exemple le Grand-Couronné, la colline de Sion-Vaudémont, les coteaux viticoles du Toulois, les « paysages sensibles » du Conseil Général (ENS paysage)...
- Un parcours passant ou s'approchant de secteurs riches en patrimoine culturel
- Un parcours en boucle dans toute la mesure du possible, avec également des petites boucles offrant des variations d'ambiances ou de distances/durées
- Un parcours offrant des points de vue intéressants et variés sur le grand paysage, susceptibles d'être aménagés en points d'arrêt à caractère touristique, pédagogique ou culturel.

Source : Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes

RÉALISER UN SCHÉMA D'ACCUEIL ET DES MOBILITÉS GLOBAL SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU DÉBARQUEMENT

Il s'agit d'identifier, au sein du schéma d'accueil et des mobilités global (voir fiche action 3.1), certains bourgs en lien avec les routes d'entrée majeures, comme des lieux-relais pour l'accueil et l'information des visiteurs. Cette action consiste ainsi à organiser l'accueil principal à proximité de ces centres de vie en amont des sites historiques, en y développant des offres de restauration, d'hébergement, en mettant à disposition toute l'information nécessaire à la visite des sites, ainsi qu'une offre de déplacements alternatifs à la voiture pour une découverte plus apaisée et plus lente du territoire. L'organisation de l'accueil principal autour de ces bourgs seuils soulage la pression de fréquentation sur les sites et favorise les retombées économiques pour les villages . Elle permet en outre de créer une pause dans le parcours et le rythme de découverte, favorisant une «mise en condition du corps et de l'esprit» avant de s'engager vers les sites historiques et mémoriels.

Pourquoi? (objectifs)

- Valoriser les bourgs et villages comme lieux-relais pour l'accueil des visiteurs
- Favoriser l'économie locale et l'attractivité des centres-bourgs
- Maîtriser et gérer le stationnement
- Pacifier la circulation automobile à proximité des sites historiques et dans les centres-bourgs
- Encourager les déplacements alternatifs à la voiture
- Offrir des dispositifs d'information pour le public dans les aires d'accueil principales et les connecter au réseau de pistes cyclables et chemins de randonnée

Où ? (sites concernés):

- Ravenoville
- Sainte-Marie-du-Mont
- Sainte-Mère-Eglise
- Grandcamp-Maisy
- Saint-Laurent-sur-Mer
- Longues-sur-Mer
- Arromanche-les-Bains
- Asnelles

- Courseulles-sur-Mer
- Douvres-la-Délivrande
- Ouistreham
- Débarcadère du ferry à Ouistreham

Qui ? (maîtrise d'ouvrage pressentie) :

- Communes

Future structure de gouvernance du Plan de paysage

Avec qui? (partenaires potentiels):

- EPFN

Communes

- Région Normandie

- Offices du tourisme
- Départements du Calvados et de la Manche
- FISAC
- Conservatoire du littoral (compteurs de stationnement sur certains sites)

Et après ? (indicateurs de suivi) :

 Nombre de seuils valorisés en termes d'accueil, de paysage, d'intermodalité

Comment ? (principe d'actions) :

► Schéma de principe de fonctionnement des arrivées sur les sites historiques route de bord de mer sentier du littoral véloroute route d'entrée majeure route d'accès à la me P Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes SITE HISTORIQUE PORTE requalification des sites emprises qualitatives • informations sur les sites informations sur les aires d'accueil (politique réorganisation de l'accueil modalités de visite foncière à engager dès à • petite aire d'arrêt présent) lieu d'intermodalité commerces, restauration hébergement... • parking en amont du bourg

Les emplacements des seuils et des portes représentés sur le schéma p. I I I sont des propositions qui devront être affinées et discutées notamment sur la base des résultats de l'étude de fréquentation et des pratiques touristiques.

PORTE:

Carrefour entre la RN13 et les routes d'entrée majeures orientant vers les sites du Débarquement. Chaque porte peut être un lieu d'information sur les modalités de visite des sites historiques (un point d'arrêt rapide), et mérite à ce titre d'être coorganisée dans le système global. Mais la porte n'est pas un lieu d'intermodalité (trop éloignées des sites historiques) ni un lieu de vie locale (carrefour routier).

SEUIL:

Lieu d'accueil encourageant le passage à une mobilité plus lente vers les sites historiques, lié directement à un bourg qui en profite pour renforcer sa vie locale. Y sont développés les différents services et offres de restauration et hébergement, location de vélo, ainsi que toute l'information nécessaire pour organiser et orienter les visites sur le territoire du Débarquement.

SITE HISTORIQUE:

Périmètres du projet UNESCO des Plages du Débarquement, incluant leurs zones cœur et leurs zones tampon. Soit : les cinq plages du Débarquement (Utah, Omaha, Gold, Juno et Sword) et trois sites emblématiques associés que sont la Pointe du Hoc, la Batterie de Longues et le port artificiel Winston Churchill.

Organisation du stationnement sur l'ensemble du territoire :

- Évaluation du nombre de stationnements à maintenir et à créer en amont des Sites du Débarquement et du littoral
- Suppression des stationnements anarchiques le long des voies, en particulier à proximité du littoral et des sites historiques
- Développement d'hypothèses de mutualisation des parkings
- Stratégie de communication concernant le trafic automobile : affichage électronique du nombre de places disponibles, signalisation des embouteillages, plan de repérage des parkings, applications GPS et smartphones, information sur un site internet...
- Réglementation de certains stationnements dans les quartiers habités : zone bleue, parking payant, ...
- Différenciation des tarifs en fonction de la proximité du littoral
- Information en amont pour une meilleure répartition des visiteurs entre les différentes aires d'accueil
- Intégration d'une dimension économique (retombées pour les communes permettant d'investir dans l'amélioration des aires d'accueil)
- Limitation des parkings minéralisés au profit de prés d'accueil en période de pics de fréquentation (voir 2.1 et 3.3)

- Développement des points d'information, relais des offices de tourisme, dans les bourgs et à proximité des points d'accueil :
 - information sur les sites du Débarquement mais aussi sur le patrimoine local
 - information sur les activités de loisirs et de nature
 - éléments de sensibilisation pour le grand public
 - plan des pistes cyclables et des cheminements
 - réservation et horaires des visites, des bateaux, ...
 - plan et horaires des transports en commun
 - paiement des stationnements
- Développement des pôles de location de vélo/vélo électriques autour des points d'accueil touristiques
- Harmonisation des politiques de gestion des seuils, mutualisation des moyens,...
- Diffusion du schéma d'accueil auprès des professionnels du tourisme (Tour operators, offices,...)



Equipement contemprorain en construction dans le centre bourg de Douvres-la-Délivrande



Leviers d'actions et outils existants à mobiliser :

Outils réglementaires

SCOT du Cotentin

Il prévoit le développement de pôles de service à vocation touristique, notamment à Sainte-Marie-du-Mont et Carentan : « C'est pour permettre à ces communes de jouer leur rôle qu'ont été définis des « secteurs de densification », qui permettent un développement un peu plus important des espaces proches du rivage, dès lors que ce développement est réalisé dans un souci renforcé de qualité morphologique, paysagère et environnementale » (p. 31 du DOG)

Outils opérationnels

• CPIER Vallée de la Seine, avec l'ENSP comme maître d'ouvrage :

proposer la thématique des seuils comme sujet de travail pour les étudiants

• Comptages par site



Leviers d'actions et outils à créer :

Outils règlementaires

Anticiper au sein des PLUi les réserves foncières

nécessaires pour l'aménagement des aires d'accueil

Outils opérationnels

Étude globale de fréquentation des sites du
 Débarquement et de fonctionnement du stationnement

sur la base de comptages des stationnements existants de tous type (voiture, camping car, car), avec la prise en compte de la dimension économique : tarifs différents en fonction de la proximité du littoral, avec parkings situés plus à l'intérieur des terres gratuits ou très peu chers (3.1)

Pour renforcer le dynamisme économique des bourgs-seuils

 Aides du FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce)

pour les commerces des communes rurales, ou pour des opérations collectives sur des secteurs géographiques présentant des difficultés

 Dispositifs d'ODESCA (Opération de développement et de structuration du commerce et de l'artisanat)

ce dispositif est destiné à financer les opérations de création, maintien, modernisation, adaptation ou transmission des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, afin de préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité.

Outils de communication

Organisation d'évènements collectifs,

pour l'animation des lieux de vie de façon concertée sur l'ensemble du territoire

- Schéma d'accueil global et des mobilités (3.1)
- Programmes-illustrés (plans-guides) pour l'aménagement des seuils d'accueil
- Périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité

à instaurer par délibération du conseil municipal (pas de délégation à l'EP-CI): permet, selon les art. L.214.1 et R.214.3 CU, de préempter des fonds artisanaux, des fonds de commerce ou des baux commerciaux, et aux terrains destinés à créer des surfaces de vente de 300 à 1000 m² (ce qui permet aux communes de proposer des projets alternatifs lorsque qu'elles estiment que la structure commerciale prévue est inadaptée).



QUELS EXEMPLES? (Actions déjà menées, références, exemples)

Exemples sur le territoire :

- Projets d'aménagement de la commune de Ouistreham sur la création d'une plateforme multimodale, l'extension du port de plaisance et la création d'une passerelle reliant les deux berges de l'estuaire de l'Orne
- Promotion des déplacements en vélo à Ouistreham: mise en place d'un point de location de vélo électrique à l'office du tourisme, offre d'accueil spécifique aux cycliste au camping (stationnement vélo, atelier de réparation,...)
- PDU et étude touristique à Bayeux : l'objectif est de prolonger les séjours touristiques
- Dans le cadre du Contrat de Destination Tourisme de Mémoire, une offre de transport en commun permettant de desservir les Plages du Débarquement en saison est à l'étude, avec 4 liaisons envisagées (Caen – Merville – Bénouville
- Ouistreham Courseulles / Courseulles
- Arromanches / Bayeux Arromanches
- Grandcamp / Grandcamp Carentan –
 Utah Beach Sainte-Mère-Eglise).

Exemples hors du territoire :

- Schéma d'accueil du Grand Site des Deux Deux Caps
- Schéma de fonctionnement du Grand Site de la Cité de Carcassonne
- Stratégie de tarification du stationnement visiteurs au Cap Fréhel

► Label Accueil vélo



A l'occasion de l'inauguration de la nouvelle vélo route, la Vélo Francette, l'Office de Tourisme de Ouistreham Riva-Bella a obtenu le label Accueil Vélo le 20 juillet 2015. «Accueil vélo» est un label qui engage les professionnels à proposer un accueil et des services adaptés aux touristes à vélo. Il permet aux touristes à vélo d'identifier les établissements et les lieux adaptés à la pratique du tourisme à vélo, et de bénéficier ainsi d'un accueil et de services appropriés.

► Signalétique et point information à Cahors

Information et orientation du visiteur depuis les seuils vers les sites touristiques





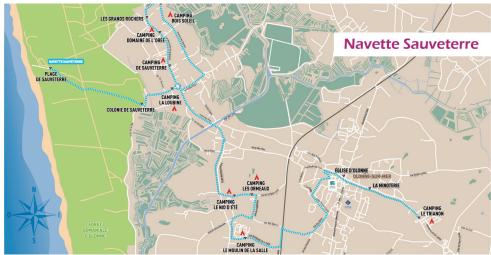
QUELS EXEMPLES? (Actions déjà menées, références, exemples)

► Desserte saisonnière de la plage de Sauveterre (85)

La desserte de la plage est organisée pour faciliter les transports, les parkings, assurer le confort des vacanciers et améliorer la sécurité générale. Pour cela, un parking gartuit en retrait de la plage et deux types de navettes sont mises à disposition des visiteurs à Sauveterre (Olonne-sur-Mer).

- Une navette gratuite pour relier un parking vers la plage.
- Une navette payante qui fait la jonction entre les campings et la plage. Le service est assuré par Oléane et la mise en oeuvre par la Communauté de Commune des Olonnes (CCO).





Source: http://www.lereportersablais.com/navette-gratuite-entre-parkings-de-sauveterre-a-olonne-mer/

La Bourgogne à vélo

La Bourgogne à vélo, ce sont près de 1000 km d'itinéraires cyclables balisés et sécurisés réservés aux cyclistes et cyclotouristes. (...) Ils sont constitués de voies vertes et de véloroutes, le plus souvent le long des canaux sur les chemins de halage, mais aussi sur d'anciennes voies

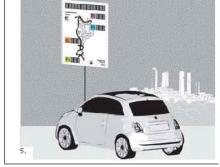
ferrées ou encore sur de petites routes ou des chemins à travers les vignobles. Des professionnels toujours se sont engagés, en signant une Charte de Qualité, à proposer des services et équipements adaptés aux besoins spécifiques des cyclotouristes



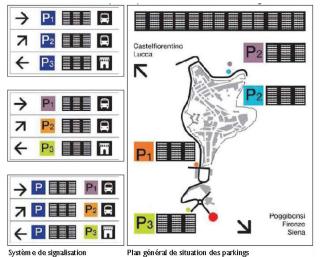
► Mise en place d'une signalétique routière à San Gimigniano

Les parkings visiteurs de San Giminiano sont réel le décompte automatique des places organisés en dehors de la ville historique.Des de stationnement disponibles dans les diffépanneaux numériques indiquent en temps rents parkings.





Mise en situation



ocalisation des parkings autour de la ville



ADAPTER L'ASPECT DES ITINÉRAIRES DOUX AUX CONTEXTES DES SITES TRAVERSÉS

Le diagnostic a montré que le territoire du Débarquement était composé d'une diversité de paysages et de milieux naturels, ruraux, urbains pour certains très fragiles. A travers cette action, le plan de paysage envisage de préserver et mettre en valeur cette richesse en adaptant et déclinant les aménagements d'itinéraires doux (tracé, matériaux, dimension) à la sensibilité paysagère et écologique des lieux traversés.

Pourquoi? (objectifs)

- Proposer des aménagements plus légers et compatibles avec les milieux naturels
- Prendre en compte les problématiques liées à l'érosion dans l'aménagement des sites
- Permettre l'accessibilité PMR lorsque la nature du site le permet

Où ? (sites concernés):

- Sites de La Pointe du Hoc, des Batteries de Longues sur Mer,
- Vallée de la Seulles, Réserve Naturelle du Domaine de Beauguillot
- Cordons dunaires: Utah Beach, Courseulles sur Mer, Omaha Beach
- Traversées des marais : du Marais de Ver-Meuvaines, Marais de Graye-sur-Mer, vallons naturels (Colleville-sur-Mer),
- ...

Qui ? (maîtrise d'ouvrage pressentie) :

 Maîtrise d'ouvrage multiple à définir selon la nature de l'action (Conservatoire du Littoral, EPCI, communes, future structure de gouvernance du Plan de paysage,...)

Avec qui ? (partenaires potentiels) :

- Départements du Calvados et de la Manche
- Communes et EPCI
- Conservatoire du littoral
- Région Normandie

- PNR
- FFRP (Fédération Française de Randonnée Pédestre)
- Associations
- CAUE

Et après ? (indicateurs de suivi) :

Linéaire d'itinéraires doux requalifiés

- Adaptation des aménagements (profil, revêtement, ...) en fonction des paysages traversés et du statut de la liaison douce (liaisons douces, itinéraire de découverte...).
- Promotion des aménagements sobres et simples et des sols perméables
- Choix de matériaux d'origine locale pour les revêtements, utilisation de stabilisé renforcé avec liant écologique aux teintes proches des sables existants
- Eloignement des chemins des routes passantes pour offrir un confort et une sécurité aux piétons,
- Limite de l'emprise des cheminements dans les sites naturels fragiles par des dispositifs contraignants
- Réduction au maximum de la largeur des chemins en permettant le croisement confortable de deux personnes, pour minimiser la présence du sentier dans l'espace naturel
- Maintien de la végétation en place, quitte à contourner les arbres ou les massifs existants
- Mise en valeur d'itinéraires spécifiques comme le sentier du littoral
- Création des connexions nécessaires entre les chemins existants et les lieux de vie
- Diagnostic du réseau existant, et des mesures d'amélioration à mettre en œuvre selon les espaces traversés
- Sensibilisation des randonneurs et usagers de chemins au respect des espaces naturels et au respect des propriétés privées.

▶ Image possible du bord de mer à Courseulles-sur-Mer





Leviers d'actions et outils existants à mobiliser :

Outils réglementaires

- SCOT : schéma directeur cyclable, Trame Verte
- PDIPR
- PLU existants

Leviers d'actions et outils à créer :

Outils règlementaires

• PLU/PLUi (en révision ou création) :

Section III paragraphe I du règlement : définition des caractéristiques des voies d'accès, notamment leur largeur, leurs matériaux :

- Art. L151-38 : définition du tracé et des caractéristiques des voies publiques ou privées (permet de fixer les largeurs de voies, imposer des matériaux, couleurs et types de mobiliers...)
- Art. L151-41 fixe les emplacements réservés pour la création de circulations douces par exemple,...
- OAP thématique sur l'aménagement des itinéraires doux

Outils opérationnels

• Plans de gestion des itinéraires doux adaptés aux différentes catégories :

Classification des espaces selon des critères d'usage et d'environnement et définition des caractéristiques des itinéraires



QUELS EXEMPLES? (Actions déjà menées, références, exemples)

- Groupe de travail entre Luc-sur-Mer, Langrune-sur-Mer et Douvres-la-Délivrande sur le projet de valorisation du cours de la Capricieuse.
- Aménagement d'un itinéraire piéton le long de la vallée de l'Aure de Bayeux à Longues-sur-mer
- Aménagements du sentier du littoral au Pouliguen (44) : Déclinaison des aménagements en fonction des sites traversés, séparation ou mutualisation des piétons et vélos selon les séquences, protection et renaturation des milieux ...

Exemples d'aménagements d'itinéraires doux partagés ou sur des sites fragiles



Aménagement du front de mer de Sables d'Or les Pins, Laure Planchais paysagiste : lci le choix du stabilisé, du bois et d'une végétation de bord de mer favorisent l'insertion harmonieuse de ce cheminement biéton en bord de littoral



Cheminement préservant les milieux naturels (Marais Poitevin)



Baie de la Slack, Grand Site des Deux Caps : Dispositifs de protection de l'espace naturel de part et d'autre du cheminement



Exemple de voie partagée aux Pays Bas privilégiant les itinéraires doux : la route est à double sens automobile mais le marquage au sol indique la priorité aux vélos

► Le Pouliguen (44), Phytolab 2006

Aménagements du sentier du littoral au Pouliguen : déclinaison des aménagements en fonction des sites traversés, séparation ou mutualisation des piétons et vélos selon les séquences, protection et renaturation des milieux











3.4

REQUALIFIER L'ACCUEIL DES SITES EN VEILLANT À L'ESPRIT DES LIEUX

Pour cette action, se reporter à la fiche action 2.1 : Poursuivre la revalorisation paysagère, écologique et culturelle des sites existants





Axe 4 // Pour une économie intégrée :

Accompagner les initiatives locales sur la qualité paysagère des activités

L'axe 4 touche à l'économie des territoires. Au regard du paysage, l'activité agricole et maritime est le principal secteur. Elle gère la plus grande partie du territoire. Aussi estelle indissociable de la qualité des paysages qu'elle génère. Les produits issus du terroir favorisent le développement d'une économie locale qui profite notamment du passage des nombreux visiteurs des Sites du Débarquement. Les points de vente, liés le plus souvent au siège d'exploitation, se multiplient, répartis sur l'ensemble du territoire : vente des produits de la ferme, vente des retours de pêche, boutiques de conchyliculteurs et d'ostréiculteurs,...Si cette économie locale relève d'initiatives privées, elle doit être accompagnée de conseils quant à la mise en valeur des points de vente, pour leurs accès et leurs enseignes. Parallèlement, l'agritourisme est un secteur qui se développe aussi fortement, multipliant les chambres d'hôtes à la ferme ou dans les maisons et manoirs. Là encore, l'amélioration des abords et des accès participera à la mise en valeur du patrimoine bâti et des paysages ruraux, créant une plusvalue évidente pour les exploitants.

C'est aussi dans ce sens que le tourisme local pourra gagner en qualité. Les nombreux restaurants, hôtels et cafés proches des Sites du Débarquement manquent parfois de soin dans les entrées, les stationnements, les devantures ou les terrasses. C'est pourtant ce qui se voit en premier et qui participe au paysage ambiant. La recherche d'un meilleur agencement et la prise en compte du contexte urbain ou naturel dans les aménagements extérieurs, permettra d'allier développement économique et qualité des paysages. Enfin, le développement du tourisme de loisirs lié à la mer ou à la nature engendre de nouveaux équipements qui oublient parfois la qualité des territoires alentour : les campings et leurs abords peu soignés, les abords des écoles de voile, les centres équestres en bord de plage,...La requalification des clôtures ou des abords de ces équipements, l'amélioration des accès et des enseignes apporteront une réelle qualité pour les paysages tout en valorisant ces activités. L'organisation des accès, des stationnements et des voies doit donc être pensée en prenant en compte les différents usages des lieux (habitants, agriculteurs, touristes, visiteurs) afin de ne pas nuire à la qualité du cadre de vie.

Les fiches actions:

- 4.1 : Valoriser l'activité agricole littorale et rétrolittorale, l'activité conchylicole et la pêche
- 4.2 : Promouvoir la qualité des activités économiques, touristiques et de loisirs par des dispositions paysagères

VALORISER L'ACTIVITÉ AGRICOLE LITTORALE ET RÉTRO-LITTORALE, L'ACTIVITÉ CONCHYLICOLE ET LA PÊCHE

(Voir aussi action 1.2)

L'agriculture avec la céréaliculture, l'élevage bovin et ponctuellement le maraîchage est l'activité la plus présente sur le territoire. On trouve aussi la conchyliculture et l'ostréiculture aux côtés de la pêche. Toutes ces activités contribuent à la gestion des paysages et à maintenir une campagne et un bord de mer vivants. Cette fiche action promeut une diversification de ces activités pour garantir leur pérennité. Pour cela, elle envisage la valorisation des productions locales et des lieux d'exploitation, le développement des filières agritouristiques, le soutien d'initiatives renforçant le lien entre producteurs et consommateurs.

Pourquoi? (objectifs)

- Contribuer à la pérennisation des paysages agricoles
- Valoriser les productions agricoles locales
- Développer l'économie agritouristique
- Améliorer la qualité de l'accueil et la prise en compte des paysages agricoles et maritimes aux abords des exploitations
- Mettre en valeur un patrimoine bâti et paysager intéressant et identitaire
- Favoriser le lien social et la convivialité par les ventes directes, marchés, fêtes des produits locaux etc

Où? (sites concernés):

- Espaces agricoles de toutes les communes
- Base conchylicole de la Madeleine
- Base conchylicole de la Fontaine-Saint-Côme
- Base conchylicole d'Asnelles

Qui ? (maîtrise d'ouvrage pressentie) :

- Gestionnaires des exploitations
- Chambres d'agriculture du Calvados et de la Manche

Avec qui? (partenaires potentiels):

- Chambres d'agriculture du
 - Calvados et de la Manche
- Région Normandie - Future structure de gouvernance du plan de paysage
- CAUE du Calvados et de la Manche
- Associations...

Et après ? (indicateurs de suivi) :

- Nombre d'abords d'exploitation requalifiés
- Nombre de sites de vente directe installés

• Développement et soutien d'une agriculture de proximité

- en encourageant au développement d'activités agricoles maraîchères, favorisant la vente directe
- en soutenant les circuits courts existants (ventes à la ferme fermiers, AMAP, marché des producteurs de pays, «Bienvenue à la Ferme» réseau des chambres d'agriculture...) et en développant de nouveaux débouchés locaux
- en communiquant et sensibilisant les habitants, des élus locaux et des agriculteurs aux valeurs d'une activité agricole de proximité de la ville
- en soutenant la filière agro-alimentaire locale de proximité : création d'une plateforme mettant en commun les productions des agriculteurs adhérents pour répondre aux besoins des équipements de restauration collective par exemple.
- en développant les structures de transformations des produits (pour produits

laitiers, viande (abattoirs), légumes,...)

Soutien au développement de l'agritourisme

- en aménageant des circuits de découverte agricole : identification des chemins ruraux existants, inscription dans des itinéraires de découverte touristique du territoire, aménagement des chemins et pistes cyclables autour des exploitations
- en valorisant les points de vue sur les emprises cultivées

- en créant une signalétique dédiée
- en ouvrant des lieux de dégustation et de vente des produits locaux (ferme-boutique, épicerie fine valorisant différents produits locaux)
- en réalisant un livret de communication sur l'agritourisme (itinéraires, points de vente, hébergement, restauration,...)
- Sensibilisation des exploitants sur l'importance des enjeux de paysage : visites, présentation de bons et mauvais exemples, ...



Exploitation maraîchère vers Graye-sur-Mer

- Engagement d'une requalification des emprises des exploitations des points de vente et de leurs abords, en suivant une ligne architecturale harmonisée et en faisant intervenir des hommes de l'art, paysagistes, architectes, selon les principes suivants :
 - organisation des accès techniques et commerciaux en privilégiant les arrières des bâtiments pour les surfaces techniques
 - déminéralisation maximum des sols autres que bandes de roulement, et promotion de surfaces végétales et poreuses (graminées, couvre-sols, ...)
 - -encouragement à la requalification architecturale des bâtiments d'activités et de leurs clôtures : couleurs, matériaux, ...
 - réduction de l'importance visuelle des clôtures privatives et de leur hétérogénéité : bandes plantées en pied, plantes grimpantes, ...
 - récupération des eaux pluviales de toitures, traitement des eaux de ruissellement en surface : noues plantées, bassins accessibles
- Gestion de l'interaction entre les activités de tourisme et la pêche (choix des itinéraires, mixité des usages...)

▶ Illustration de principe pour la mise en valeur d'un point de vente d'une exploitation agricole

Aménagement de la grange en point de vente abrité et ombragé

Mise en évidence du pré et du coteau par un dégagement visuel (végétation basse)

Préservation de l'espace ouvert et dégagé à l'entrée du point de vente

Départ du chemin de promenade en direction du pré, à proximité de la mare (bande enherbée bordée de quelques plantations à développement moyen)

Installation d'une terrasse de dégustation à l'ombre du saule (gestion du développement de l'arbre pour préserver une ambiance fraîche sans masquer la perspective sur le coteau)

Aménagement d'un espace de stationnement ponctuel pour permettre le chargement/déchargement des fruits et légumes ou du matériel



Source: Plan de paysage du Val de Garonne-Gascogne, Plan-guide sur le paysage agricole, Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes



Leviers d'actions et outils existants à mobiliser

Outils réglementaires

• SCOT:

- SCoT du Bessin : « Les communes traversées par les principales voies d'accès aux secteurs touristiques devront mettre en place des règlements de publicité pour en garantir la qualité. » (p. 29 du DOO)
- SCoT de Caen-Métropole :
- Soutien aux développement des circuits courts, notamment dans les zones proches de l'urbanisation (p. 30 du DOO)
- « Les documents d'urbanisme des communes concernées devront prévoir : (...) La reconversion, dans l'esprit de l'architecture traditionnelle et à des fins d'hébergement touristique (gites ruraux, fermes-auberges, hôtellerie de petite capacité) des anciens bâtiments à usage agricole présentant un intérêt architectural ». (b. 41 du DOO)
- SCoT du Cotentin :
- « Les documents d'urbanisme mettront en place des dispositifs visant à limiter l'impact des bâtiments agricoles (hangars) dans le paysage, notamment par :
- des obligations de plantations
- l'instauration de zones agricoles non constructibles dans les paysages sensibles » (p.26 du DOG)
- « (...) les bâtiments situés en zone agricole mais ayant perdu leur vocation, désignés par les PLU, pourront être autorisés à changer de destination, dans les conditions fixées par l'article L.123-3-1 du Code de l'urbanisme :
- Les bâtiments doivent présenter un intérêt architectural ou patrimonial que le changement de destination permettra de préserver, qui devra être justifié par le PLU;
- Le changement de destination de doit pas compromettre l'exploitation agricole: il conviendra là aussi d'analyser les impacts potentiels comme pour une ouverture à l'urbanisation » (p. 27 du DOG)

PLU existants

• Réponse ministérielle sur les constructions autorisées en zone agricole (A) des PLU :

peuvent être autorisés « des gîtes ruraux, un local sur le lieu d'exploitation pour permettre la vente des produits de la ferme (...) dans la mesure où ces activités sont directement liées à l'exploitation agricole et en demeurent l'accessoire » (réponse ministérielle n°38140, JO Sénat Q 2 mai 2002).

Charte du PNR :

- Mesure 23 « Accompagnons l'évolution de l'économie agricole » : Soutien et promotion des filières courtes et de la mise en réseau des agriculteurs
- Mesure 24 « Accompagnons les porteurs de projets à vocation économique notamment tourisme, agri-tourisme, filières courtes, ...»
- Mesure 25 «Incitons à consommer local»

• Charte de l'Accueil paysan

Cette association rassemble des paysans et des acteurs ruraux qui, prenant appui sur leur activité agricole ou leur lieu de vie, mettent en place un accueil touristique, pédagogique et social dans le but de diversifier leur activité et de compléter les revenus agricoles.

• Plateforme «Agrilocal»

Mis en place dans les 5 départements normands, ce portail permet de mettre en relation directe les acheteurs publics et les fournisseurs locaux afin de valoriser les produits et savoir-faire agricoles (restauration collective dont cantines scolaires,...)

Leviers d'actions et outils existants à mobiliser :

Outils opérationnels

Plateformes Agrilocal 14 et Agrilocal 50

pour la mise en relation simple, directe et instantanée entre fournisseurs locaux et acheteurs publics ayant une mission de restauration collective

 Accompagnement technique par les chambres d'agricultures de la Manche et du Calvados

pour les projets de vente directe et d'agritourisme.

- Deux marques de la Chambre d'agriculture :
 - Réseau «Bienvenue à la ferme» (Label Qualité)
 - Marché des Producteurs de Pays (MPP), soutenus par les chambres d'»agriculture
- Réflexion en cours à la région pour développer des menus dans les lycées avec 80% de produits normands
- Conseils du CAUE
- Réflexion en cours entre la Chambre d'agriculture et la DDTM pour la mise en place de pré-enseignes pour les produits locaux de Normandie
- TLPE : taxe locale sur la publicité extérieure

que les communes peuvent avantageusement instaurer. Indexée sur la taille des panneaux, elle incite à les réduire.

Leviers d'actions et outils à créer :

Outils réglementaires

PLU/PLUi (en révision ou création)

- Section II paragraphe 2 du règlement : sa finalité est de promouvoir l'insertion harmonieuse des constructions dans le milieu environnant en retenant les termes de l'article R. III-27 : caractère et intérêt des lieux avoisinants, sites, paysages naturels ou urbains et conservation des perspectives monumentales. On peut reproduire cette disposition en introduction de la section II en mentionnant la possibilité d'y recourir. La rédaction autorise un contenu assez souple ; peuvent être réglementés : l'aspect des matériaux et couleurs, les façades, les toitures, les ouvrages en saillie, les ouvertures, les clôtures et abords ainsi que les éléments de paysage et secteurs divers.
- Matériaux et couleurs : Le PLU(i) ne peut pas régir la nature des matériaux à utiliser mais il peut en revanche prescrire l'aspect du revêtement. En matière de couleur, la plupart des communes renvoie à un nuancier de couleurs annexé au règlement
- Section II paragraphe 3 du règlement : réglementation des clôtures, gestion des eaux pluviales à la parcelle
- imposer des espaces verts, soit par une formule générale, soit sous forme d'une surface minimale,
- imposer un minimum d'espaces de pleine terre, un nombre de plantations par surface d'espace libre de construction, ...
- Règlements locaux de publicité (intercommunaux) pour les communes n'en étant pas dotées

Outils opérationnels

 Programmes-illustrés pour la revalorisation d'abords de points de vente ou de sièges d'exploitation

à proximité des sites de mémoire et des axes d'accès principaux



QUELS EXEMPLES? (Actions déjà menées, références, exemples)

Exemples sur le territoire :

- L'emprise maraîchère située à Luc-sur-Mer fournit l'école de la commune. Un point de vente de ces produits existe sur la route de Douvres.
- La ferme de La Sapinière à Omaha propose un magasin de produits du terroir aux visiteurs.
- Travail en cours entre le PNRMCB et la Communauté de Communes de la Baie en Cotentin pour élaborer une SIL (Signalétique d'Information Locale) à destination des petites activités en milieu rural

Exemples hors du territoire :

• Charte qualité des producteurs du Val de Garonne : Les producteurs se sont regroupés en réseau de vente directe sous la marque « Les Fermes de Garonne ». Via cette charte qualité, les producteurs se sont engagés à offrir des produits de qualité. Un travail d'aménagement paysager a également été réalisé sur chaque exploitation du réseau afin de garantir un accueil professionnel et convivial

 «Marchés des Producteurs» de Pays et «Bienvenue à la ferme»



goûtez notre nature



«Marchés des Producteurs» de Pays et «Bienvenue à la ferme sont deux marques portées par le réseau de chambres d'agriculture par et pour les agriculteurs pour valoriser pleinement la richesse et la diversité des productions locales, et soutenir la diversification de l'activité agricole.

► Randonnée gastronomique à Neuilly-la-Forêt



La randonnée gastronomique « Les toqués dans le marais » organisée par la commune de Neuilly-la-Forêt propose de découvrir à travers un parcours de l l km la diversité des paysages de la commune composés de bocages, marais, de découvrir la faune et la flore associées et d'apprécier la qualité des produits du terroir à travers la dégustation de préparations de différents chefs accueillant les participants tout au long du parcours de l l km. 500 personnes ont participé à cette ballade gourmande en juin 2016

4.2

PROMOUVOIR LA QUALITÉ DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, TOURISTIQUES ET DE LOISIRS PAR DES DISPOSITIONS PAYSAGÈRES

Certains aménagements liés à des activités touristiques économiques ou de loisirs, notamment ceux implantés à proximité immédiate des milieux fragiles ou sur des secteurs très visibles, portent atteinte à la qualité des paysages des sites et à leur caractère naturel. Cette fiche action vise à accompagner les équipements existants et à venir, pour une meilleure insertion des bâtiments et de leurs abords dans le paysage, en prenant en compte la diversité et la sensibilité des sites.

Pourquoi? (objectifs)

- Améliorer la qualité de l'accueil et la prise en compte des paysages aux abords des structures qui participent à l'économie locale
- Mettre en valeur un patrimoine bâti et paysager intéressant et identitaire
- Minimiser la présence des équipements en milieu naturel
- Privilégier les équipements sportifs liés à la mer sur le trait de côte

Où? (sites concernés):

Sur toutes les communes :

- équipements et lieux d'accueil des publics et de vente : gîtes, restaurants, hôtels, accueil à la ferme, offices du tourisme, musées privés, camions restauration...
- Campings et parcs résidentiels de loisirs
- Ecoles de voiles
- Autres équipements de loisirs

Qui ? (maîtrise d'ouvrage pressentie) :

- Opérateurs privés
- Communes

Avec qui ? (partenaires potentiels) :

- Future structure de gouvernance du Plan de paysage
- Départements du Calvados et de la Manche
- Région Normandie
- DDTM
- UDAP du Calvados et de la Manche
- DREAL

- Communes
- CAUE du Calvados et de la Manche
- Association Gîtes de France
- Offices du tourisme
- PNR
- CCI
- ROLNP

Et après ? (indicateurs de suivi) :

- Nombre d'équipements touristiques requalifiés
- Nombre d'équipements sportifs ou de loisirs requalifiés
- Nombre de zones d'activités requalifiées

Comment ? (principes d'actions proposés) :

- Soutien à la mise en valeur du patrimoine bâti lié au tourisme (gîtes, restaurants, accueil à la ferme, offices du tourisme...)
 - Réalisation d'un inventaire cartographique du patrimoine bâti existant et d'un diagnostic architectural
 - Restauration de bâtiments anciens à caractère patrimonial
- Maîtrise qualitative des bâtiments et équipements : requalifications, en lien par exemple avec l'amélioration des performances énergétiques

► Photomontage de principe, à Utah Beach





AVANT

Comment ? (principes d'actions proposés) :

- Soin de l'accueil et des abords des bâtiments de tourisme et des équipements sportifs et de loisirs (restaurant, café hôtel, offices du tourisme, accueil à la ferme, campings et parc résidentiel de loisirs, musées privés, école de voile, ...):
 - Revalorisation des voies et espaces d'accueil ainsi que des stationnements : réduction des emprises minéralisées ; réduction du mobilier ; plantations et ombrage ;
 - Réduction de l'importance visuelle des clôtures privatives et de leur hétérogénéité : bandes plantées en pied, plantes grimpantes,
 - Application du Règlement national de publicité (RNP)
 - Définition de règles communes pour les enseignes et les pré-enseignes : suppression de l'affichage illégal, réduction des tailles de panneaux, traitement sobre dans le cadre d'une charte graphique

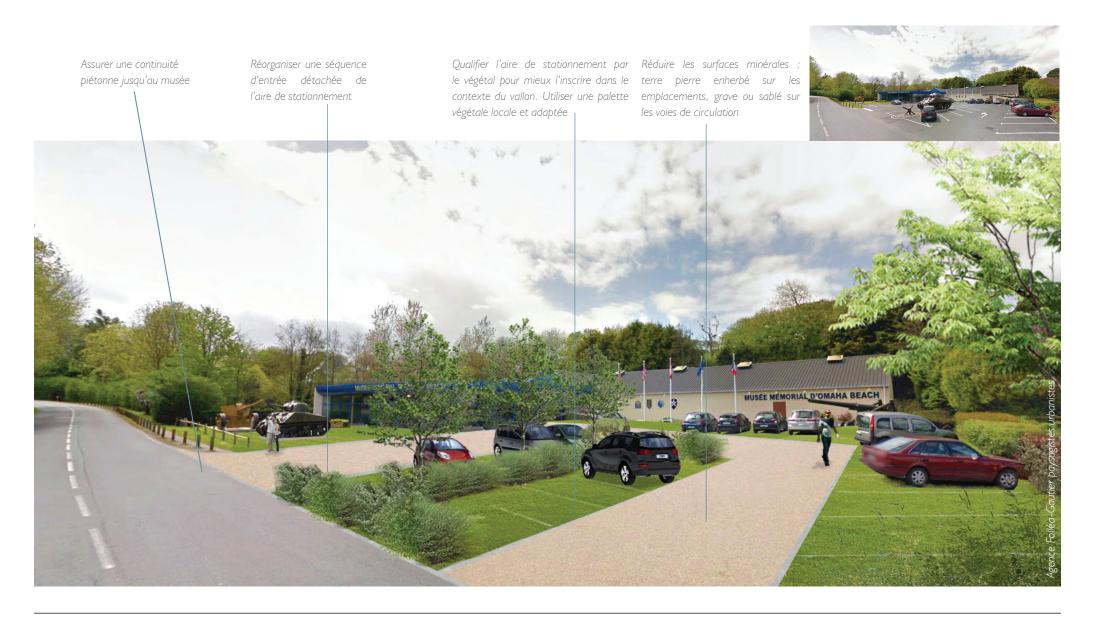
- Harmonisation des enseignes lumineuses et des éclairages de nuit pour assurer un paysage nocturne cohérent, homogène et plus sobre en énergie
- Réduction des effets de coupures occasionnées par les grandes emprises (porosité aux circulations) : passage de circulations douces au sein des aires de camping, de sports et de loisirs, zones d'activité économiques
- Intégration paysagère et architecturale des nouveaux bâtiments liés à l'activité :
 - Conception de bâtiments contemporains aux volumétries adaptées au contexte, faisant écho aux formes, implantations, couleurs des bâtiments déjà en place
 - Promotion des procédés constructifs durables

▶ Plan et photomontage de principe, valorisation des abords du musée d'Omaha Beach dans le vallon de Saint-laurent-sur-Mer





Ecole de voile de Colleville-sur-Mer bien insérée dans le paysage du vallon





Leviers d'actions et outils existants à mobiliser :

Outils réglementaires

PLU existants

• SCOT du Bessin:

- Il a notamment pour objectif de « valoriser les nombreuses ressources naturelles et patrimoniales du Bessin afin de développer un tourisme plus diversifié, géographiquement et qualitativement », (p. 27 du DOO).
- Les communes traversées par les principales voies d'accès aux secteurs touristiques devront mettre en place des règlements de publicité pour en garantir la qualité. (p. 29 du DOO)

SCOT du Cotentin :

il promeut les structures touristiques labellisées « tourisme durable » (p . 35 du ${\it DOG}$)

• Charte du PNR:

- Mesure 24 « Accompagnons les porteurs de projets à vocation économique » : notamment tourisme, agri-tourisme, services de proximité...

Loi littoral

• Règlements de publicité national et locaux (existants)

Outils opérationnels

• Conseils des CAUE 14 et 50

Leviers d'actions et outils à créer :

Outils réglementaires

- Harmonisation des PLUI et mutualisation d'expériences
- PLU/PLUi (en révision ou création)
 - Section II paragraphe 2 du règlement : sa finalité est de promouvoir l'insertion harmonieuse des constructions dans le milieu environnant en retenant les termes de l'article R. I I I -27 : caractère et intérêt des lieux avoisinants, sites, paysages naturels ou urbains et conservation des perspectives monumentales. On peut reproduire cette disposition en introduction de la section II en mentionnant la possibilité d'y recourir. La rédaction autorise un contenu assez souple ; peuvent être réglementés : l'aspect des matériaux et couleurs, les façades, les toitures, les ouvrages en saillie, les ouvertures, les clôtures et abords ainsi que les éléments de paysage et secteurs divers.
 - Matériaux et couleurs : Le PLU(i) ne peut pas régir la nature des matériaux à utiliser mais il peut en revanche prescrire l'aspect du revêtement. En matière de couleur, la plupart des communes renvoie à un nuancier de couleurs annexé au règlement
 - Section II paragraphe 3 du règlement : réglementation des clôtures, gestion des eaux pluviales à la parcelle, imposer des espaces verts, soit par une formule générale, soit sous forme d'une surface minimale, imposer un minimum d'espaces de pleine terre, un nombre de plantations par surface d'espace libre de construction, ...

- Règlements locaux de publicité (intercommunaux) pour les communes n'en étant pas dotées...
- Réserver les campings aux zones U dans les documents d'urbanisme



Leviers d'actions et outils à créer :

Outils opérationnels

• Inventaire et typologies des paysages bâtis

pour harmoniser les principes de valorisation sur le territoire en fonction des paysages bâtis : mise en commun et partage des règles

• Élaboration d'une charte architecturale

promouvant des bâtiments sobres, intégrés au paysage environnant, pour les équipements liés au tourisme et au commerce, de loisirs et de sport de bord de plage, et leurs abords

Mesures incitatives auprès des privés

pour qu'ils engagent les travaux selon des recommandations, cahier des charges, charte paysagère et architecturale...

Outils de sensibilisation et de communication

 Sensibilisation des acteurs du tourisme au projet d'ensemble et à la qualité architecturale et paysagère

par la visite d'opérations exemplaires (animées par les CAUE,...)

 Conseils auprès de Bayeux Intercom (mutualisation de compétences avec le PNR, le CAUE,...).

Pour permettre un travail de conseil à l'amont du projet, les secrétaires de mairie sont sensibilisés pour orienter vers les organismes compétents (Interco, CAUE,...) dès le premier contact avec le pétitionnaire.

• TLPE : taxe locale sur la publicité

que les communes peuvent avantageusement instaurer. Indexée sur la taille des panneaux, elle incite à les réduire.

- Programmes-illustrés (plans-guides) sur des sites volontaires pouvant faire cas d'exemple,...
- Mise en place éventuelle d'une taxe locale sur les terrasses de restaurants liée au respect d'une charte de qualité
- Adaptation aux risques de submersion en déplaçant les campings en retrait de la bande littorale
- Sensibilisation des professionnels (jardiniers, maçons,...)
- Partenariat avec les pépiniéristes du secteur pour la mise en avant des essences locales
- Guides sur les essences végétales locales à privilégier



QUELS EXEMPLES? (Actions déjà menées, références, exemples)

Exemples sur le territoire :

- Partenariat entre le CAUE 50 et Gîtes de France : conseils auprès des propriétaires de gîtes pour la mise en valeur des abords de leurs activités
- Élaboration de chartes architecturales et paysagères à Lisieux, Vire accompagnées par le CAUE 14

Lisière du camping de Courseulles en limite du marais de l'Edit

Cheminement doux et plantations
Espace naturel : marais de l'Edit composent la lisière du camping



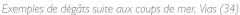


▶ Démarche pilote de relocalisation de campings en retrait du trait de côte à Vias (34)

Cinq collectivités locales ont été retenues par le ministère de l'Ecologie pour mener des démarches pilotes de relocalisation des activités et des biens menacés par les risques littoraux. Leur démarche sera financée à hauteur de 600.000 euros sur 2 ans. Le projet du site de Vias, porté par les communes de Vias, Portiragnes, et la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée, concerne un site occupé par de l'habitat en majorité précaire et des campings. Il est soumis à des aléas importants d'érosion, de submersion et d'inondation. Ce projet sera mené en co-construction avec la population, et en parallèle d'un programme de gestion raisonnée du littoral en cours d'élaboration



Camping







3. LA STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE

Le programme d'actions et la stratégie de mise en oeuvre ont été élaborés de façon concertée. Au-delà du cercle des participants aux comités techniques et de pilotage, ces propositions ont vocation à recueillir l'adhésion de toutes les parties prenantes afin d'aboutir à un consensus de gestion paysagère des sites du Débarquement, dans le respect de l'esprit des lieux et des actions déjà engagées.

STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE, LES ACTIONS PRIORITAIRES

Le Plan de paysage a été très largement construit en concertation avec les élus du territoire, les services de la Région, mais aussi de nombreux partenaires. Il a mobilisé divers organismes et de nombreuses personnes, réunis en ateliers, comités techniques, comité de pilotage.

Le premier écueil, au-delà de ce temps d'élaboration participative, est l'essoufflement, au moment même où il faut au contraire redoubler d'efforts pour passer à l'opérationnel. Le deuxième écueil est la dispersion de ces efforts, forcément limités par les moyens humains et financiers, qui aboutirait à une absence de visibilité et de résultats tangibles. C'est un risque réel du fait de la taille du territoire en jeu, de la dimension touche-à-tout et transversale du paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, mais également du fait de l'absence d'un organisme bien identifié pour assurer la gouvernance de ce plan dans sa phase de concrétisation.

La stratégie de mise en œuvre est construite pour échapper aux deux risques évoqués plus haut, en proposant cinq actions à mener prioritairement :

- Installer une gouvernance
- Animer le plan de paysage
- Approfondir des réflexions à l'échelle du territoire du Débarquement
- Poursuivre les projets intersites
- Mettre en œuvre des programmesillustrés (plans-guides) sur des sites clés

Ces dispositifs constituent les actions prioritaires à court terme à engager sur les deux prochaines années (2017-2018). D'autres actions ont été identifiées sites par site dans le cadre des ateliers et des comités de la phase 2. Elles correspondent à des priorités à mener d'ici la fin du mandat en cours (2018-2020). Les autres actions du programme général correspondent à des priorités qui seront à engager après l'échéance de 2020.

LES ACTIONS PRIORITAIRES (2017-2018)

I. Installer une gouvernance

Le Plan de paysage est issu du projet d'inscription à l'UNESCO des Plages du Débarquement porté par la Région Normandie mais sa mise en œuvre pourra avoir lieu indépendamment de l'obtention de cette reconnaissance. Il est donc important de définir une gouvernance qui permette la mise en œuvre de ce plan à l'échelle de l'ensemble des sites du Débarquement.

Le taille du territoire, le nombre d'acteurs et d'organismes concernés rendent cette question complexe.

Suite aux échanges qui ont eu lieu lors ateliers de la phase 2, il a été proposé d'installer :

- une gouvernance à court terme, assurée par la Région, pour mener les actions d'animation du plan de paysage, et le suivi des études identifiées comme prioritaires.
- une gouvernance à moyen terme, dont la forme reste à définir. Plusieurs hypothèses énoncées lors des comités techniques

constituent des pistes intéressantes à approfondir :

- Un comité créé sur la base du comité de pilotage de la mission UNESCO?
- Une convention cadre entre les différents EPCI?
- Une fondation déclarée d'intérêt public (possibilité de recevoir des dons)?

► Un atelier permanent du paysage :

Au-delà de la Charte d'adhésion (voir chapitre suivant), la mobilisation des partenaires et la vie du Plan de paysage seront favorisées par la mise en place d'un « atelier permanent du paysage », qui pourrait se réunir deux fois par an. Son objectif est de favoriser l'ambition qualitative portée aux opérations d'aménagement sur le territoire du Débarquement, mais aussi de faire progresser la

«culture paysagère» partagée. A minima, on peut par exemple imaginer que cet atelier rassemblera régulièrement un premier cercle de partenaires permanents, et un deuxième cercle de partenaires occasionnels. La Charte d'adhésion mentionnera son existence et mode de fonctionnement. Une première séance de cet atelier pourrait par exemple organiser et coordonner les actions programmées à court terme, et notamment les initiatives pour la diffusion et l'animation du plan de paysage.

► La nomination de paysagistes-conseils, architectes-conseils et écologues-conseils à l'échelle du territoire du Débarquement

A ces dispositions peuvent s'ajouter la nomination d'un paysagiste-conseil, d'un architecte-conseil et éventuellement d'un écologue-conseil dédiés au territoire du Débarquement : professionnels concepteurs indépendants, exerçant leur activité hors du territoire, ils viennent consacrer un

temps déterminé aux programmes et projets d'aménagement des communes concernées par le plan de paysage (par exemple deux jours par mois) en tant que conseils : ils aident à la concrétisation du Plan de paysage, ils appuient la future structure de gouvernance, les communes et EPCI dans leurs projets et démarches stratégiques (SCOT, PLUi, PCAET, etc), dans leurs programmes et projets opérationnels, dans la sensibilisation des élus et la mobilisation des partenaires.

En appui extérieur, la mise en œuvre du plan de paysage peut utilement s'appuyer sur un marché à bon de commande passé avec un paysagiste concepteur, pluriannuel, qui permet au territoire de disposer d'une force opérationnelle disponible en permanence, qu'il peut activer à sa guise en fonction des besoins, priorités et opportunités.

2. Animer le plan de paysage

▶ Une Charte d'adhésion ?

Après le temps de diffusion et de présentation du Plan de paysage auprès des différents conseils municipaux et conseils communautaires, il s'agit de marquer de façon officielle le temps d'aboutissement de l'élaboration du plan de paysage, en engageant les partenariats indispensables aux concrétisations effectives. Cela pourra se réaliser par exemple au travers de la Charte d'engagement UNESCO envisagée par la Région qui sera signée par les élus et par les partenaires en y associant le Plan de paysage ; ou par une charte d'adhésion sans caractère «réglementaire» ni «opposable». Sont concernés notamment, la Région, l'Etat, les Départements. les communes et EPCI. le PNR. les Chambres d'agriculture, le CDL, les CAUE, les CCI, les organismes professionnels de l'aménagement, l'urbanisme, de l'architecture et du paysage, de l'agriculture, de la chasse et de la pêche, des associations, des organismes de formation et de recherche, des organismes de gestion du territoire,

...Les partenaires identifiés dans les fiches actions montrent l'étendue de l'animation à engager.

► Le partage du plan de paysage avec les acteurs et les habitants

De nombreuses actions de sensibilisation/ communication sont à engager pour partager le plan de paysage avec les acteurs et les habitants.

Principes d'actions proposés pour partager le plan de paysage avec les acteurs et techniciens :

- Diffusion du document papier et d'un résumé aux : 31 communes, Intercommunalités, députés, sénateurs, Services de l'Etat, Région, Département, Partenaires (CAUE, Chambre d'agriculture, ABMC, PNR...)
- Présentation en conseils municipaux et communautaires
- Diffusion et sensibilisation des directions et services des différentes structures concernées
- Mise en place d'un observatoire

photographique (en lien avec le ROLNP, les habitants, les fonds iconographiques des communes, ainsi que celui mis en place par la mission UNESCO à la Région...)

 Mutualisation d'expériences, visite de sites, d'opérations pouvant servir de référence....

Principes d'actions proposés pour sensibiliser et communiquer auprès des habitants :

- Intégration aux sites internet de la Région, autres sites internet
- Présentation à la population : journaux locaux, exposition itinérante, flyer ou plaquette à disposition sur les présentoirs des mairies, partenariats comme relais d'information
- Création de vidéos format court à diffuser sur les réseaux sociaux, sites internet...: interviews d'acteurs, de privés, explication sur la valeur, l'identité des paysages des sites du Débarquement
- Sensibilisation auprès des opérateurs touristiques privés : musées, campings,...

- Chantiers participatifs : rue jardins, défrichements, re-plantation de haies dans les secteurs bocagers,...
- Promenades thématiques, lecture du paysage
- L'inscription des principes du plan de paysage dans les documents d'urbanisme SCOT, PLUI, PLU
- Elaboration d'un guide permettant l'articulation plan de paysage/SCOT/PLUi
- Démarche inter SCOT/inter PLUI pour une harmonisation des documents réglementaires et un partage d'expériences
- Sur certains secteurs, des programmesillustrés (plans-guides) pourront être réalisés pour aider à la mise en compatibilité du plan de paysage avec les documents d'urbanisme, notamment dans le cas où les calendriers ne seraient pas coordonnés par exemple.

3. Approfondir des réflexions à l'échelle du territoire du Débarquement

Un certain nombre de réflexions à l'échelle du territoire du Débarquement doivent être menées en amont et en préalable à d'autres actions. Elles répondent à des enjeux concernant l'ensemble des sites du Débarquement et sont déterminantes pour la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action.

Quatre réflexions à mener prioritairement ont été recensées dans le cadre des ateliers de la phase 2 :

 Mise en place d'un moratoire pour la limitation et l'organisation de façon collective du développement des monuments de commémoration :

Face aux nombreuses initiatives et demandes d'implantation de nouveaux monuments ou stèles de commémoration sur le territoire, la mise en place de ce moratoire permettra d'étudier collectivement, en s'appuyant sur une vision globale du territoire, l'opportunité de chaque demande.

• Étude globale de fréquentation des sites du Débarquement et de fonctionnement du stationnement :

Cette étude s'appuiera sur un comptage des places de stationnement officielles et sauvages (voiture, camping car, car), un comptage des trafics routiers, et prendra en compte les différents publics, les variations de fréquentation selon les saisons, les heures, les dates anniversaires. Elle s'appuiera sur l'étude pré existante menée par EGIS en 2014, limitée à la fréquentation du tourisme mémoriel.

 Schéma d'accueil et des mobilités global sur l'ensemble du territoire du Débarquement :

Il s'agit de repenser le fonctionnement et la circulation à l'échelle globale du territoire du Débarquement pour organiser, hiérarchiser et coordonner les différentes mobilités entre elles afin de mieux répartir et orienter les visiteurs dans l'épaisseur du territoire, et de mettre en scène les arrivées sur les sites historiques. (3.1).

Il permettra d'organiser les éléments suivants :

- répartition des flux sur l'ensemble du territoire
- intégration de la saisonnalité des besoins
- hiérarchisation du réseau de routes et identification de portes d'entrée dans le territoire
- identification de bourgs seuils (voir fiche action 3.2)
- implantation des aires de stationnement associée à l'élaboration d'une stratégie de tarification différenciée (distance entre l'aire et le site, résidents/touristes, saisonnalité)
- développement des liaisons douces et transports en commun vers les sites touristiques
- charte paysagère et signalétique pour l'harmonisation du traitement des différentes catégories de voie
- Appui à l'étude pour la définition de l'identité visuelle et la signalétique des sites engagée par le service tourisme de la Région.

Cette réflexion contribuera à l'inventaire et au diagnostic de la signalétique existante menés par le service Tourisme de la Région notamment en élaborant un scénario idéal ciblant d'après un état

des lieux réalisé in situ, les panneaux à conserver, modifier, ou supprimer pour chacun des sites. Cette démarche «bottom-up» devra permettre de faciliter l'élaboration d'une charte globale pour articuler la signalétique touristique avec les autres types (directionnelle, pré enseignes,...) et pour définir la stratégie de mise en œuvre. Elle associera un paysagiste et un graphiste/designer.

 Étude pour la mutualisation de la gestion des marais, dunes et vallons notamment par l'animal : L'objectif de cette étude est de favoriser une gestion extensive

Les problématiques liées aux milieux naturels fragiles sont communes à l'ensemble des sites du Débarquement. L'objectif de cette étude est de favoriser le partage d'expériences et de moyens en termes de gestion d à travers le territoire. Elle permettra par exemple de définir les modalités d'une mutualisation de la gestion animale, pour mieux repartir les animaux sur le territoire, notamment afin de :

- Limiter le surpâturage sur les secteurs de marais et de dunes les plus fragilisés
- Stopper les dynamiques d'enfrichement sur d'autres secteurs

4. Poursuivre les projets intersites

Cette priorité désigne des actions visant à assurer des continuités de circulations transversales sur le territoire. Elle concerne spécifiquement deux itinéraires de liaisons douces :

- La continuité du sentier du littoral
- La continuité de la vélo route (Département)
- La route-paysage, axe de découverte de l'arrière-pays reliant les différents bourgsseuils a également été identifiée comme une liaison à l'échelle à travers le territoire du Débarquement, à valoriser de façon prioritaire.







5. Mettre en œuvre des programmes-illustrés (plans-guides) sur des sites clés

Le plan d'actions porte sur 31 communes. Pour qu'il puisse se concrétiser de façon efficace, un changement d'échelle est nécessaire vers des sites clefs. Les plans-guides sont des programmes-illustrés chiffrés sur des sites particuliers, permettant de fixer le programme, définir les principes d'aménagement pouvant alimenter des cahiers des charges, et prévoir les budgets correspondants. Ce sont les instruments privilégiés de la mise en route opérationnelle du Plan de paysage. Ils peuvent être réalisés dans le cadre d'un marché passé avec un paysagiste concepteur. La valorisation pédagogique de ces plans-guides doit permettre de multiplier les actions de concrétisation du Plan de paysage global. Dans le cadre de ces programmes-illustrés (ou plans-guides), une attention particulière devra être portée sur les

études ou projets en cours afin d'assurer une cohérence avec les propositions du plan de paysage. Ils se poursuivront par des missions classiques de maîtrise d'œuvre (conception et travaux).

Différents sujets pouvant prioritairement faire l'objet d'un programme-illustré sont ressortis des discussions lors des ateliers de la phase 2 (juillet et septembre 2016).

- Programme-illustré pour la valorisation de la route paysage
- Programme-illustré pour le développement des itinéraires doux de découverte historique et la valorisation des points de vue
- Programme-illustré sur des seuils

LES ACTIONS PRIORITAIRES À COURT TERME (2017-2018) - PREMIÈRE ESTIMATION DES COÛTS

ACTIONS 2017-2018	Budget prévisionnel	Précisions
Diffusion du plan de paysage (impressions+expo+ partenariat avec le CAUE+flyer)	30 000,00€	
Installation d'un atelier permanent du projet de paysage	/	
Nomination d'un paysagiste, d'un architecte et d'un écologue conseils	60 000,00€	
Sensibiliser les opérateurs touristiques privés	/	
Réalisation de 3 programmes illustrés	45 000,00€	15000/plans
Moratoire pour les nouveaux monuments de commémoration	/	
Étude de fréquentation	30 000,00€	
Schéma daccueil et des mobilités global sur le territoire des sites du Débarquement	90 000,00€	
Mise en place d'un moratoire pour les nouveaux monuments de commémoration	/	
Appui à l'étude pour la définition de l'identité visuelle et la signalétique des sites (élaboration d'une charte signalétique)	60 000,00€	à affiner
Étude pour la mutualisation de la gestion des marais, dunes et vallons par l'animal	20 000,00€	
Continuité du sentier du littoral (MOA ?) coût 1 km hors acquisition	/	
Continuité de la vélo route (Département) coût 1 km hors acquisition	/	
Total	335 000,00€	

LES ACTIONS PRIORITAIRES (2017-2020) PAR SITE

Les propositions d'actions prioritaires suivantes sont issues des échanges avec les acteurs du territoire, notamment lors des ateliers de la phase 2 (juillet et septembre 2016). Elles ont été présentées lors des

comités techniques de la phase 2. Ces listes ne sont ni définitives ni exhaustives. Elles sont une base de réflexion et ont vocation à être affinées et hiérarchisées par les élus et acteurs du territoire du Débarquement.

► Utah Beach : actions prioritaires ? Voir détails en annexe

- Poursuivre la requalification des sites existants (2.1/2.2)
- Préserver et gérer les espaces naturels des dunes et marais notamment, requalifier l'entrée de la réserve naturelle de Beauguillot (1.1)
- Préserver et gérer le bocage (1.3)
- Développer des itinéraires doux entre les sites historiques littoraux et ceux situés en retrait sur la falaise morte (2.4)
- Mettre en valeur la route paysage (3.1)
- Revaloriser les abords des exploitations conchylicoles et des équipements sportifs et de loisirs (4.1/4.2)
- Créer un seuil d'accueil à Sainte-Mariedu-Mont (3.2)

▶ Pointe du Hoc: actions prioritaires?

- Déplacer le chemin en retrait du trait de côte d'environ 10m (1.1)
- Améliorer le fonctionnement du parking existant (3.2)
- Poursuivre la mise en œuvre de la Vélo route (2.4/3.1)

► Omaha Beach - actions prioritaires?

Phase 0 : à intégrer dans le PLUi en cours

Préserver les vallons non bâtis de Vierville,
 Saint-Laurent et Colleville et gérer les espaces ouverts face aux dynamiques d'enfrichement (1.1).

Phase I:

- Poursuivre la revalorisation paysagère des sites de Vierville-sur-mer et de Saint-Laurent-sur-Mer (2.1):
 - requalification des abords du monument signal à Saint Laurent-sur-mer (réaménagement de l'ensemble immédiat et de la perspective et des parkings).
 - requalification des abords du monument de la garde nationale des Etats Unis (abords de l'estacade, base de loisirs, parking, calle à bateaux, WN72 et partie visible du WN73) à Vierville-sur-mer.
- Valoriser l'accès au point de vue du WN60
 à Colleville-sur-mer (2.3): création
 d'un parking en bordure de la RD514
 et d'un accès piéton vers le site. Cet
 accès permettra de joindre également la
 chapelle Saint Siméon de Saint Honorine
 des Pertes.

Phase 2:

- Requalifier le centre bourg de Colleville en sécurisant les traversées piétonnes (3.1).
- Requalifier la route de bord de mer entre Vierville et le Ruquet à Saint-Laurent en prêtant une attention particulière à la partie de la digue de Vierville qui date d'avant-guerre (3.1).

▶ Batteries de Longues - actions prioritaires ?

- Poursuivre la valorisation paysagère du site des Batteries de Longues (2.1) (étude en cours)
- Requalifier les espaces publics du centre bourg de Longues (1.5) (étude en cours)
- Reconstituer une épaisseur d'espace naturel en bord de falaise et retrouver la continuité du sentier du littoral (1.1)
- Poursuivre la constitution de lisières de qualité entre le bourg et les emprises agricoles (1.2)

LES ACTIONS PRIORITAIRES (2017-2020) PAR SITE (suite)

▶ Port artificiel Winston Churchill - actions prioritaires?

- Repenser l'accueil au centre d'Arromanches (place du Musée) (3.4/4.2) (étude en cours)
- Mettre en valeur le point de vue depuis la falaise est, site de Arromanches 360° (1.23/2.1)
- Améliorer la continuité de la promenade urbaine littorale d'Arromanches vers ses sites «naturels» et historiques (Cap Manvieux, point de vue depuis Arromanches 360...) (2.4)
- Reconstituer une épaisseur d'espace naturel en bord de falaise et retrouver la continuité du sentier du littoral (1.1)
- Préserver et gérer les pentes non bâties du vallon de Arromanches (1.1)
- Valorisation du point de vue depuis le ru du Pisseau (1.3)

▶ Gold Beach - actions prioritaires ?

- Préserver et gérer les marais de Ver-Meuvaine et de Graye-sur-Mer et protéger le cordon dunaire (1.1)
- Qualifier la RD 514 et ses abords en route paysage (3.1)
- Mettre en valeur les point de vue depuis la falaise morte (1.3)
- Retrouver une continuité du sentier du littoral (1.1/3.4)
- Optimiser la véloroute au droit de Gold Beach (3.4)
- Adoucir le trait de côte urbain (I.I)

▶ Juno Beach - actions prioritaires?

- Mener une réflexion urbaine sur l'adaptation du trait de cote face aux risques d'érosion et de submersion (1.1)
- Protéger les principales coupures d'urbanisation ou espaces de respiration entre Courseulles et Bernières et entre Bernières et Saint-Aubin, entre Langrune et Luc (1.2)
- Adapter l'aspect des itinéraires doux aux sites traversés (sentier du littoral entre Courseulles et Bernières par exemple) (3.4)
- Adoucir le trait de côte urbain et valoriser le patrimoine architectural et urbain de la trame urbaine balnéaire (1.1)
- Poursuivre la constitution de lisières de qualité entre les bourgs et les espaces agricoles, notamment la lisière ouest de Saint-Aubin-sur-Mer et la limite est de Courseulles-sur-Mer vers la Fosse Touze (1.2)
- Requalifier les routes de bord de mer et les traversées urbaines de Courseulles et Langrune-sur-mer le long de la RD 514 (3.1)

➤ Sword Beach - actions prioritaires?

- Adoucir le trait de côte urbain et valoriser le patrimoine architectural et urbain de la trame balnéaire de Ouistreham à Lionsur-mer (1.1/1.4/1.5)
- Protéger les principaux espaces de respiration de la D35 : entre Douvres et Cresserons, Cresserons et Hermanville, Ouistreham et Colleville-Montgomery (1.1/1.2)
- Poursuivre la constitution de lisières de qualité entre les bourgs et les espaces agricoles, à Luc-sur-mer est, Lion-sur-Mer sud, Colleville ouest et Ouistreham ouest.(1.2)
- Protéger les espaces agricoles et notamment la zone humide bocagère entre Colleville et Ouistreham (1.2)
- Soutenir et développer l'agriculture de proximité et l'agritourisme (4.1)



ANNEXES

DÉTAILS DES ACTIONS PRIORITAIRES À COURT TERME (2017-2018) // UTAH BEACH

Note du PNRMBC - 26 octobre 2016

- Poursuivre la requalification des sites existants (2.1/2.2):
 - Le monument Leclerc : phase I : étude de requalification et de réaménagement du site
 - (problèmes d'entretien du parking actuel et besoin de le déplacer).
 - La chapelle de la Madeleine
 : aménagement d'une aire de stationnement (léger) sur le domaine communal.
 - Utah Musée : phase I : étudier la faisabilité d'aménager deux voies de contournement en amont du parking pour supprimer l'arrivée directe sur le site.
 - Entretien des sites et du paysage : acquisition mutualisée de matériels pour l'entretien des sites d'accueil du public (balayeuse ; tondeuse) et de la végétation arborée (broyeur à copeau...)

- Préserver et gérer les espaces naturels des dunes et marais notamment :
 - Le surpâturage dans les dunes : identifier et assurer une veille foncière sur les parcelles concernées, dans l'objectif d'améliorer les pratiques lorsqu'un changement de propriétaire interviendra.
 - Ouverture du paysage de marais : phase

 i identifier un linéaire de bord de
 chasse et/ou de fossés nécessitant une
 intervention pour entretenir la végétation
 arborée. Les linéraires retenus devront
 contribuer à l'objectif de gestion des
 paysages perçus à partir des points de
 vue.
 - Ouverture du paysage entre marais et pied de falaise (défricher des parcelles abandonnées sur la commune d' Audouville-la-Hubert , projet de jardin partagé avec la commune) : effectuer les travaux de défrichement
 - Requalifier l'entrée de la Réseve Naturelle de Beauguillot : phase I : définition du projet dans le cadre de la révision du plan de gestion de la réserve.

- Préserver et gérer le bocage (1.3) :
 - Planter et réhabiliter des haies bocagères avec les agriculteurs dans le périmètre du plan de paysage : réaliser des plans de gestion du bocage et financer des plantations. Trois à quatre plans de gestion par an (15 000 €/an).
- Développer des itinéraires doux entre les sites historiques littoraux et ceux situés en retrait sur la falaise morte (2.4):
 - Reprise et valorisation des itinéraires pédestres/équestres/routiers doux existants: GR, topoguide du Parc et de la CC, itinéraires audio-guidés de la CC baie en cotentin, promenade des arbres du CAUE 50

- Mettre en valeur la route paysage (3.1)
- Revaloriser les abords de la base conchylicole et des campings (4.1/4.2)
 : apporter un conseil avec des projet opérationnels (ces équipements se sont engagés à réaliser des aménagements paysagers)
- Créer un seuil d'accueil à Sainte-Mariedu-Mont (3.2) :
 - Phase I: définir de façon concertée et participative un projet d'aménagement et de requalification du centre bourg de Ste-Marie-du-Mont.

DÉTAILS DES ACTIONS PRIORITAIRES À MOYEN TERME (2018-2020) // UTAH BEACH

Note du PNRMBC - 26 octobre 2016

- Poursuivre la requalification des sites existants (2.1/2.2):
 - Le monument Leclerc : phase 2 : réalisation des aménagements
 - Utah Musée : phase 2 : programmer (et début de réalisation) les travaux avec le Département
- Préserver et gérer les espaces naturels des dunes et marais notamment :
 - Le surpâturage dans les dunes : identifier et assurer une veille foncière sur les parcelles concernées, dans l'objectif d'améliorer les pratiques lorsqu'un changement de propriétaire interviendra.
 - Ouverture du paysage de marais : phase
 2 : réaliser une première tranche de travaux sur la base des linéaires retenus
 - Requalifier l'entrée de la réserve de Beauguillot : phase 2 : définir et programmer les travaux

- Préserver et gérer le bocage (1.3) :
 - Planter et réhabiliter des haies bocagères avec les agriculteurs dans le périmètre du plan de paysage : réaliser des plans de gestion du bocage et financer des plantations. Trois à quatre plans de gestion par an (15 000 €/an).
- Développer des itinéraires doux entre les sites historiques littoraux et ceux situés en retrait sur la falaise morte (2.4) .
 - Poursuite de la reprise et valorisation des itinéraires pédestres/équestres/routiers doux existants : GR, topoguide du Parc et de la CC, itinéraires audio-guidés de la CC baie en cotentin, promenade des arbres du CAUF 50
- Mettre en valeur la route paysage (3.1):
 - réalisation des travaux et mise en place d'une signalétique

- Revaloriser les abords de la base conchylicole et des campings (4.1/4.2) :
 - Base conchylicole et camping : suivi des travaux
 - Autres équipements : apporter un conseil et proposer un programme de travaux
- Créer un seuil d'accueil à Sainte-Marie-du-Mont (3.2) :
 - Phase 2 : étude et programmation des aménagements

GLOSSAIRE

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ANAH : Agence nationale de l'habitat

AVAP : Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine CAUE : Conseil en architecture, urbanisme, environnement

CCI: Chambre du commerce et de l'industrie

CD81: Conseil départemental du Tarn

CDPENAF: Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

CEN: Conservatoire des espaces naturels

CIVAM: Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

CPIE: Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

CSTB: Centre scientifique et technique du bâtiment

CU: Code de l'urbanisme

DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt

DDT : Direction départementale des territoires

DPU : Droit de préemption urbain

DRAAF: Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DTA : Directive territoriale d'aménagement ENSP : École nationale supérieure de paysage

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

EPF: Établissement public foncier

EPFL: Établissement public foncier local

FD CUMA : Fédération Départementale des coopératives d'utilisation de matériel agricole

FFRP: Fédération française de la randonnée pédestre

FISAC: Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce

GON : Groupement Ornithologique Normand LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux OAP : Orientation d'aménagement et de programmation

OGS : Opération grand site
ONF : Office national de la forêt

PADD : Projet d'aménagement et de développement durable

PAEN/PPAENP Périmètre de protection et de mise en valeur des espace agricoles et natu-

rels périurbains

PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

PCET : Plan climat énergie territorial PDU : Plan de déplacements urbains PLH : Programme local de l'habitat

PLU: Plan local d'urbanisme

PLUi: Plan Local d'urbanisme intercommunal

PMR: Personne à mobilité réduite

PNRMCB: Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

RLP/RNP: Réglement local de la publicité/ Réglement National de la publicité

ROLNP : Réseau d'Observation du Littoral Normand Picard SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

ScoT : Schéma de cohérence territoriale

SDEC Energie : Service Public de l'Energie dans le Calvados

SRCE : Schéma régional de cohérence écologique

STAP : Service territorial de l'architecture et du patrimoine

TC : Transport en commun TCP: Terrain cultivé à protéger

TEPCV : Transition énergétique pour la croissance verte (Loi de 2014)

TVB: Trame verte et bleue

ZA: Zone d'activité

ZAC : Zone d'aménagement concerté ZAD : Zone d'aménagement différé

ZPPAUP: Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

« Plan de paysage des sites du Débarquement »

Atelier UTAH du 5 juillet 2016 Compte-rendu

Présents:

- Pierre AUBRIL, Ravenoville et CC Baie du Cotentin, référent secteur Utah
- Joëlle RIMBERT, Parc Naturel Régional des Marais du Bessin et du Cotentin
- Cécile GUILLOPE, CAUE de la Manche
- Linda MICHEL-VALERIOT, DREAL Normandie
- Marc LECOUSTEY, Chambre d'agriculture de la Manche
- Catherine GUILLEMANT, Région
- Julie LEROI, Région
- Camille SAUVAN, Région
- Laure CLOAREC, Agence Folléa-Gautier
- Bertrand FOLLEA, Agence Folléa-Gautier

Excusés:

- Charles DE VALAVIELLE, Sainte-Marie-du-Mont, référent secteur Utah
- DRAC Normandie
- Conservatoire du littoral, délégation Normandie
- DDTM de la Manche
- SCOT Cotentin
- Conseil départemental de la Manche

Introduction:

Catherine Guillemant introduit la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants. La parole est donnée à Bertrand Folléa de l'Agence Folléa-Gautier, qui rappelle à quelle étape de la démarche correspond l'atelier du jour et précise que ce dernier introduit la phase 2 du Plan de paysage et fait suite au COPIL du 30 mai qui a permis la validation du diagnostic et des propositions d'axes du futur plan d'actions.

Bertrand Folléa rappelle que le paysage, qui fait l'identité et l'attractivité des territoires, ne peut plus être la conséquence fortuite d'actions individuelles de multiples acteurs (exploitants agricoles, élus, acteurs du tourisme, acteurs du transport, lotisseurs...) qui, souvent, méconnaissent le rôle qu'ils ont dans l'évolution d'un paysage : la dimension paysagère doit devenir un sujet pris en compte à part entière. Le paysage est vivant, il se transforme. C'est aussi un bien commun qu'il importe de préserver et dont il faut maitriser les évolutions dans une direction clairement définie, connue et validée par tous afin de permettre une évolution maîtrisée et harmonieuse de ce paysage, respectueuse de ce qui fait son originalité et sa valeur, pour les habitants d'abord, et les visiteurs (si la France est si appréciée des touristes, c'est pour beaucoup pour l'originalité, la diversité et la qualité de ses paysages). Le laisser-faire risque d'engendrer la perte d'identité et d'attractivité des sites. Le Plan de paysage permet d'envisager les sites du Débarquement dans leur ensemble et

d'écrire une partition commune, une feuille de route qui permette un développement harmonieux et voulu des paysages.

Ainsi, un Plan de paysage est un travail collectif qui doit permettre de définir un référentiel commun d'actions entre les sites du Débarquement, une philosophie partagée, afin d'en préserver l'attractivité et la valeur. Il est rappelé que de ce point de vue, chaque acteur joue quotidiennement un rôle dans l'évolution des paysages du Débarquement et que l'établissement d'une direction commune devient une nécessité pour éviter la cacophonie d'actions et d'aménagements dans les prochaines années. Il est rappelé que le Plan de paysage est issu du projet d'inscription à l'UNESCO des Plages du Débarquement, mais que sa mise en œuvre pourra avoir lieu indépendamment de l'obtention de cette reconnaissance.

Exposé de la méthodologie :

Lors de cette séance, il est proposé aux participants de repartir des axes validés lors du COPIL du 30 mai 2016. L'objet du jour est de commencer à définir les actions en déclinant ces axes sur le secteur d'Utah. Il est précisé que les actions seront formalisées sous la forme de fiches dont les champs sont précisés par diaporama.

Pourquoi ? (Objectifs)
Où ? (Sites concernés)
Comment ? (principes d'actions)
Avec quoi ? (leviers d'action, outils)
Qui ? (Maîtrise d'ouvrage pressentie)
Avec qui ? (partenaires)
Combien ? (Coûts indicatifs)

Le niveau de détail de ces actions sera variable et dépendra de leur nature et des préalables nécessaires.

Calendrier:

Avant d'aborder l'élaboration des actions, Bertrand Folléa évoque le calendrier des mois à venir. La fin de la démarche est annoncée pour fin octobre. L'objectif majeur sera de finaliser les fiches actions sur chaque secteur et de prioriser leur mise en œuvre. Pour cela, des ateliers thématiques et des réunions plénières seront organisés. Un dernier COPIL fin octobre viendra valider l'ensemble de la démarche.

Descriptif des axes, élaboration des actions et débats :

Les quatre axes sont rappelés et leur traduction cartographique présentée aux participants. Les fiches actions et leurs intitulés sont ouverts à la discussion.

En préambule, la chambre d'agriculture rappelle l'importance d'une bonne gestion de la fréquentation et de la nécessité d'accompagner l'augmentation de celle-ci afin de maitriser ses impacts sur le site. Il s'agit de veiller à la qualité du premier regard que pose le visiteur sur le territoire. La question des camping-cars est plus particulièrement posée. La DREAL rappelle que le Plan de paysage doit permettre d'anticiper ces évolutions.

Les premières actions proposées portent sur la gestion de l'érosion côtière. La commune de Ravenoville souligne le nombre important d'acteurs en charge des ouvrages de défense contre la mer et de la difficulté que cela peut représenter. Le cas de l'étude de danger en cours est évoqué (démarrage septembre 2016). Le Parc évoque le manque de moyens financiers. Il est proposé de faire adhérer toutes les communes du secteur à la réalisation d'études de danger, de trouver une solution permettant un co-financement des actions et d'effectuer une mise à jour régulière des études de danger.

La question des marais est abordée. Il est souligné que la protection des zones Natura 2000 constitue une aide à la gestion et au maintien de ces espaces agricoles. Les fossés sont en cours de cartographie ce qui devrait permettre d'ajuster les pratiques de curages et les demandes d'autorisation que cela nécessite. Un FGER (fond de gestion de l'espace rural) permet des opérations collectives d'entretien des fossés (tous les 10 ans) animées par le parc et portées par les ASA.

La problématique de l'hivernage est soulevée. La pratique est jugée abusive sur certaines parcelles, pouvant être dégradante pour le paysage et préoccupante pour la qualité des écosystèmes. La précarité de certains agriculteurs et le manque de solutions alternatives pour la plupart d'entre eux n'a pas permis de trouver de solution à ce jour. Il est proposé de relancer ce débat au sein de la communauté agricole du site et d'étudier les cas de bonnes pratiques qui pourraient être valorisés et porter en exemple auprès des autres exploitants. Il est également évoqué la présence de bâches roses pour envelopper les balles de foin sur le site. Cette couleur est jugée dommageable pour le paysage. Il est proposé de se rapprocher des fournisseurs afin de trouver une alternative moins voyante.

Les points de vues paysagers et historiques, ainsi que leurs liens avec les itinéraires de découverte du site et les seuils d'entrée sont ensuite abordés. Il est précisé qu'un inventaire des vestiges de la Seconde Guerre mondiale, piloté par la DRAC est en cours de réalisation.

Il ressort de ces échanges la nécessité d'aménager en priorité les bourgs de Ravenoville et de Sainte-Marie-du-Mont, identifiés comme "seuils" dans le projet de paysage, en couplant l'aménagement des belvédères avec celui des espaces publics, des stationnements et des services proches. Le CAUE propose que les stationnements soient réfléchis en fonction de ceux déjà existants et de leur articulation avec les bourgs. L'idée de *Plans guides* tels que proposés par l'Agence Folléa-Gautier est jugée intéressante afin de réfléchir à l'organisation de ces lieux. Celle-ci pourrait nécessiter des études préalables, notamment concernant la réorganisation de l'espace public comme à Sainte-Marie-du-Mont. Le CAUE souligne l'importance de mener un travail de sensibilisation <u>en amont</u> auprès des élus sur l'intérêt de faire appel à des équipes de maitrise d'œuvre composées d'hommes de l'art : atelier de préfiguration, visites de référence...

Par ailleurs, il est précisé que la mise en valeur des autres points de vue ne doit pas obligatoirement donner lieu à des aménagements. Le CAUE et le Parc proposent la mise en place de groupes de travail chargés d'élaborer des itinéraires de promenades thématiques partant de ces points de vue et permettant la découverte du paysage en lien avec son histoire ou des éléments de nature comme les arbres remarquables sans nécessiter de travaux d'aménagement.

Plus largement, la création d'une instance de dialogue à l'échelle de l'ensemble du site est retenue. Celle-ci pourrait ponctuellement être appuyée par un paysagiste-conseil. L'Agence Folléa-Gautier indique que ce genre de prestation coûte environ 20 000 € à l'année pour 2 jours de présence par mois du conseiller. La Maison de l'architecture (association régionale) et l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles sont citées comme soutiens potentiels.

Le besoin d'établir une gouvernance commune en lien avec la candidature UNESCO et qui permette de mutualiser les moyens fait consensus.

L'axe 4 est abordé. L'insertion paysagère de la base conchylicole et du camping de la Madeleine est jugée perfectible. Il est proposé de se rapprocher des propriétaires afin d'amorcer le dialogue et de pouvoir travailler avec eux à l'amélioration de ces points noirs. Concernant la base conchylicole il est proposé de se rapprocher du CRC. Le CAUE précise qu'un partenariat existe entre le CAUE et Gîtes de France pour apporter des conseils aux propriétaires de gîtes sur la valorisation des abords de leurs propriétés.

Par ailleurs, il est rappelé que le stationnement du musée de Sainte-Marie-du-Mont n'est pas correctement utilisé et que cela entraine des problèmes de sécurité sur la route départementale. Il est décidé de retravailler la signalétique du parking et les bas-côtés de la chaussée pour guider le flux des visiteurs.

Enfin, le bocage est évoqué. Il est convenu qu'il constitue un marqueur paysager fort du secteur, appelé à évoluer et devant être entretenu. La question de savoir quel bocage est souhaité pour demain est partagée par l'ensemble des participants. La gestion des haies pourrait faire l'objet d'un service de conseil tel que déjà pratiqué par le CAUE et la Chambre d'agriculture auprès de particuliers volontaires dans l'agglomération saint-loise. Il est également proposé la généralisation de « plans de gestion de bocage » avec les agriculteurs. Certains ont déjà été mis en place par le PNR et la Chambre d'agriculture. Les filières bois doivent être renforcées afin de permettre la valorisation économique de ces haies.

Avant que la réunion ne se termine, il est précisé qu'un compte rendu, les supports de séance et le calendrier de la démarche sur les mois de septembre et d'octobre seront envoyés dans la semaine à venir aux participants.

« Plan de paysage des sites du Débarquement »

Atelier POINTE DU HOC - OMAHA du 5 juillet 2016 Compte-rendu

Présents:

- Philippe LECLERC, Saint-Laurent-sur-Mer, référent secteur Omaha
- Linda MICHEL-VALERIOT, DREAL Normandie
- Olivia DURANDE, DDTM du Calvados
- Christian LE CROM, DDTM du Calvados
- Douglas MENEY, ABMC
- Catherine GUILLEMANT, Région
- Camille SAUVAN, Région
- Muriel TRIQUENEAUX, Région
- Laure CLOAREC, Agence Folléa-Gautier
- Bertrand FOLLEA, Agence Folléa-Gautier

Excusés:

- Elus de la Pointe du Hoc
- Rémi BOUGAULT, Vierville-sur-Mer, référent secteur Omaha
- DRAC Normandie
- Conservatoire du littoral, délégation Normandie
- CAUE du Calvados
- SCOT du Bessin
- Communauté de communes Grandcamp-Isigny
- Communauté de communes de Trévières
- Chambre d'agriculture du Calvados
- Conseil départemental du Calvados

<u>Introduction</u>:

Catherine Guillemant introduit la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants. La parole est donnée à Bertrand Folléa de l'Agence Folléa-Gautier, qui rappelle à quelle étape de la démarche correspond l'atelier du jour et précise que ce dernier introduit la phase 2 du Plan de paysage et fait suite au COPIL du 30 mai qui a permis la validation du diagnostic et des propositions d'axes du futur plan d'actions.

Bertrand Folléa rappelle que le paysage, qui fait l'identité et l'attractivité des territoires, ne peut plus être la conséquence fortuite d'actions individuelles de multiples acteurs (exploitants agricoles, élus, acteurs du tourisme, acteurs du transport, lotisseurs...) qui, souvent, méconnaissent le rôle qu'ils ont dans l'évolution d'un paysage : la dimension paysagère doit devenir un sujet pris en compte à part entière. Le paysage est vivant, il se transforme. C'est aussi un bien commun qu'il importe de préserver et dont il faut maitriser les évolutions dans une direction clairement définie, connue et

validée par tous afin de permettre une évolution maîtrisée et harmonieuse de ce paysage, respectueuse de ce qui fait son originalité et sa valeur, pour les habitants d'abord, et les visiteurs (si la France est si appréciée des touristes, c'est pour beaucoup pour l'originalité, la diversité et la qualité de ses paysages). Le laisser-faire risque d'engendrer la perte d'identité et d'attractivité des sites. Le Plan de paysage permet d'envisager les sites du Débarquement dans leur ensemble et d'écrire une partition commune, une feuille de route qui permette un développement harmonieux et voulu des paysages.

Ainsi, un Plan de paysage est un travail collectif qui doit permettre de définir un référentiel commun d'actions entre les sites du Débarquement, une philosophie partagée, afin d'en préserver l'attractivité et la valeur. Il est rappelé que de ce point de vue, chaque acteur joue quotidiennement un rôle dans l'évolution des paysages du Débarquement et que l'établissement d'une direction commune devient une nécessité pour éviter la cacophonie d'actions et d'aménagements dans les prochaines années. Bien que le Plan de paysages ne soit pas règlementaire, Bertrand Folléa rappelle l'intérêt voire la nécessité de l'articuler avec le SCOT du Bessin, les PLU et PLUI en cours de révision. Construire un Plan de paysage revient ainsi à établir un plan d'aménagement et de développement durable du paysage, intégrant une dimension économique, sociale et environnementale. Il est souligné l'importance d'une gouvernance qui permette la mise en œuvre de ce plan à l'échelle de l'ensemble des sites du Débarquement. Il est rappelé que le Plan de paysage est issu du projet d'inscription à l'UNESCO des Plages du Débarquement, mais que sa mise en œuvre pourra avoir lieu indépendamment de l'obtention de cette reconnaissance.

Exposé de la méthodologie :

Lors de cette séance, il est proposé aux participants de repartir des axes validés lors du COPIL du 30 mai 2016. L'objet du jour est de commencer à définir les actions en déclinant ces axes sur les sites de la Pointe du Hoc et d'Omaha. Il est précisé que les actions seront formalisées sous la forme de fiches dont les champs sont précisés par diaporama.

Pourquoi ? (Objectifs)
Où ? (Sites concernés)
Comment ? (principes d'actions)
Avec quoi ? (leviers d'action, outils)
Qui ? (Maîtrise d'ouvrage pressentie)
Avec qui ? (partenaires)
Combien ? (Coûts indicatifs)

Le niveau de détail de ces actions sera variable et dépendra de leur nature et des préalables nécessaires. Bertrand Folléa précise qu'il est souhaitable de viser la qualité des fiches actions plutôt que la quantité.

Calendrier:

Avant d'aborder l'élaboration des actions, Bertrand Folléa évoque le calendrier des mois à venir. La fin de la démarche est annoncée pour fin octobre. L'objectif majeur sera de finaliser les fiches actions sur chaque secteur et de prioriser leur mise en œuvre. Pour cela, des ateliers thématiques et des réunions plénières seront organisés. Un dernier COPIL fin octobre viendra valider l'ensemble de la démarche.

Descriptif des axes, élaboration des actions et débats :

Les quatre axes sont rappelés et leur traduction cartographique présentée aux participants. Les fiches actions et leurs intitulés sont ouverts à la discussion.

Les échanges débutent en abordant la problématique des stationnements. La commune de Saint-Laurent-sur-Mer rencontre des difficultés pour offrir un parking adapté aux camping-cars et paysagèrement satisfaisant. Elle évoque plus largement des problèmes d'usages liés au stationnement, souvent peu respectueux des riverains et anarchique, pouvant poser de graves problèmes de sécurité ou de circulation. Le manque de foncier alternatif et l'absence de solution intercommunale ont pour le moment empêché de trouver une solution. L'Agence Folléa-Gautier précise qu'il sera sans doute difficile de résoudre ce problème en particulier mais que cela pose tout de même la question de l'organisation de la fréquentation et de la circulation sur le site d'Omaha en général et plus largement sur les sites du Débarquement. Il est proposé de mener un chantier pour connaitre précisément la capacité de stationnement sur l'ensemble du périmètre des sites du Débarquement, par types de véhicules (bus, voitures individuelles, camping-cars, 2 roues), et en complément, un comptage précis de la fréquentation automobile et piétonne en haute saison. Ces études permettraient par la suite d'envisager des solutions adaptées aux sites et à leurs spécificités.

La question des points de vue est ensuite abordée. Il est convenu que le WN60 doit conserver sa confidentialité et ne pas faire l'objet d'aménagements particuliers. En revanche, on évoque l'idée de mieux indiquer sa présence depuis des itinéraires de liaisons douces, à partir de l'école de voile à l'ouest et de la chapelle Saint-Siméon à l'est en indiquant les temps de trajet nécessaires selon différents modes de déplacement (à pied, en vélo, à cheval). Par ailleurs, la DDTM souligne le caractère dangereux des points de vues situés à proximité immédiate du front de falaise. Ce constat amène les participants à juger les points de vue situés à l'est et à l'ouest de la Pointe du Hoc, ainsi qu'en surplomb du camping de Vierville-sur-Mer inexploitables car posant de réels problèmes de sécurité pour le public.

L'Agence Folléa-Gautier propose que le recul du sentier du littoral soit concrètement envisagé et mis en œuvre pour permettre de rétablir la servitude de passage piétonne le long du trait de côte. Ponctuellement, des points de vue sur la mer, plus proches du trait de côte, pourront être créés. Des exemples de bonnes pratiques sont projetés. La question du recul des stationnements plus en arrière du littoral doit être sérieusement envisagée à court terme. L'ABMC précise que le site de la Pointe du Hoc a déjà effectué un recul de 10 mètres des cheminements situés au plus près du front de falaises. Une réflexion sur une réorganisation du parking visiteurs est amorcée suite à des dysfonctionnements constatés.

En lien avec la problématique des stationnements précédemment évoquée, l'Agence Folléa-Gautier et la Région soulignent l'importance de réfléchir à un système qui permette aux communes d'en retirer des bénéfices. Ces bénéfices pourraient ainsi autoriser des investissements pour améliorer la qualité d'accueil sur les sites. Une stratégie sur le stationnement à l'échelle des sites du Débarquement et intégrant la dimension économique est envisagée.

La DDTM note l'importance des sous-axes 1.4 et 4.3 qui se font écho et doivent être réfléchis conjointement en cohérence avec la révision du SCOT du Bessin et des PLUI en cours.

Par ailleurs, s'agissant de l'amélioration de la qualité du paysage, la DDTM précise que le foisonnement de publicités présent jusqu'à alors sur le site a été réduit de 400 panneaux depuis 2014 suite à l'application du Règlement National de Publicité.

Avant que la réunion ne se termine, il est précisé qu'un compte rendu, les supports de séance et le calendrier de la démarche sur les mois de septembre et d'octobre seront envoyés dans la semaine à venir aux participants.

« Plan de paysage des sites du Débarquement »

Atelier LONGUES – PORT ARTIFICIEL - GOLD du 7 juillet 2016 Compte rendu

Présents:

- Roland TIRARD, Longues-sur-Mer
- Patrice FOLLIOT, Manvieux
- Jean BEDEZ, Tracy-sur-Mer, référent pour le secteur du Port artificiel
- Hervé NIEL, Conservatoire du littoral, délégation Normandie
- Olivia DURANDE, DDTM du Calvados
- Arnaud SECRETAND, DDTM du Calvados
- Philippe BERNOUIS, Conseil départemental du Calvados
- Agathe PETRIGNANI, CAUE du Calvados
- Tony FRIGOUT, Bayeux Intercom
- Christian DEBIEVE, pôle métropolitain, SCOT Caen métropole
- Catherine GUILLEMANT, Région
- Julie LEROI, Région
- Camille SAUVAN, Région
- Laure CLOAREC, Agence Folléa-Gautier
- Bertrand FOLLEA, Agence Folléa-Gautier

Excusés:

- DRAC Normandie
- DREAL Normandie
- SCOT du Bessin
- Communauté de communes Bessin-Seulles- et-Mer
- Chambre d'agriculture du Calvados

Introduction:

Catherine Guillemant introduit la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants. La parole est donnée à Bertrand Folléa de l'Agence Folléa-Gautier, qui appelle à quelle étape de la démarche correspond l'atelier du jour et précise que ce dernier introduit la phase 2 du Plan de paysage et fait suite au COPIL du 30 mai qui a permis la validation du diagnostic et des propositions d'axes du futur plan d'actions.

Bertrand Folléa rappelle que le paysage, qui fait l'identité et l'attractivité des territoires, ne peut plus être la conséquence fortuite d'actions individuelles de multiples acteurs (exploitants agricoles, élus, acteurs du tourisme, acteurs du transport, lotisseurs...) qui, souvent, méconnaissent le rôle qu'ils ont dans l'évolution d'un paysage : la dimension paysagère doit devenir un sujet pris en compte à part entière. Le paysage est vivant, il se transforme. C'est aussi un bien commun qu'il importe de préserver et dont il faut maitriser les évolutions dans une direction clairement définie, connue et validée par tous afin de permettre une évolution maîtrisée et harmonieuse de ce paysage,

respectueuse de ce qui fait son originalité et sa valeur, pour les habitants d'abord, et les visiteurs (si la France est si appréciée des touristes, c'est pour beaucoup pour l'originalité, la diversité et la qualité de ses paysages). Le laisser-faire risque d'engendrer la perte d'identité et d'attractivité des sites. Le Plan de paysage permet d'envisager les sites du Débarquement dans leur ensemble et d'écrire une partition commune, une feuille de route qui permette un développement harmonieux et voulu des paysages.

Ainsi, un Plan de paysage est un travail collectif qui doit permettre de définir un référentiel commun d'actions entre les sites du Débarquement, une philosophie partagée, afin d'en préserver l'attractivité et la valeur. Il est rappelé que de ce point de vue, chaque acteur joue quotidiennement un rôle dans l'évolution des paysages du Débarquement et que l'établissement d'une direction commune devient une nécessité pour éviter la cacophonie d'actions et d'aménagements dans les prochaines années. Bien que le Plan de paysages ne soit pas règlementaire, Bertrand Folléa rappelle l'intérêt voire la nécessité de l'articuler avec les SCOT, PLU et PLUI en cours de révision. Construire un Plan de paysage revient ainsi à établir un plan d'aménagement et de développement durable du paysage, intégrant une dimension économique, sociale et environnementale. Il est souligné l'importance d'une gouvernance qui permette la mise en œuvre de ce plan à l'échelle de l'ensemble des sites du Débarquement. Il est rappelé que le Plan de paysage est issu du projet d'inscription à l'UNESCO des Plages du Débarquement, mais que sa mise en œuvre pourra avoir lieu indépendamment de l'obtention de cette reconnaissance.

Exposé de la méthodologie :

Lors de cette séance, il est proposé aux participants de repartir des axes validés lors du COPIL du 30 mai 2016. L'objet du jour est de commencer à définir les actions en déclinant ces axes sur les sites de la batterie de Longues, du port artificiel et de Gold. Il est précisé que les actions seront formalisées sous la forme de fiches dont les champs sont précisés par diaporama.

Pourquoi ? (Objectifs)
Où ? (Sites concernés)
Comment ? (principes d'actions)
Avec quoi ? (leviers d'action, outils)
Qui ? (Maîtrise d'ouvrage pressentie)
Avec qui ? (partenaires)
Combien ? (Coûts indicatifs)

Le niveau de détail de ces actions sera variable et dépendra de leur nature et des préalables nécessaires. Bertrand Folléa précise qu'il est souhaitable de viser la qualité des fiches actions plutôt que la quantité.

<u>Calendrier</u>:

Avant d'aborder l'élaboration des actions, Bertrand Folléa évoque le calendrier des mois à venir. La fin de la démarche est annoncée pour fin octobre. L'objectif majeur sera de finaliser les fiches actions sur chaque secteur et de prioriser leur mise en œuvre. Pour cela, des ateliers thématiques et des réunions plénières seront organisés. Un dernier COPIL fin octobre viendra valider l'ensemble de la démarche.

Descriptif des axes, élaboration des actions et débats :

Les quatre axes sont rappelés et leur traduction cartographique présentée aux participants. Les fiches actions et leurs intitulés sont ouverts à la discussion.

La question du recul du sentier du littoral en raison des risques d'érosion est abordée. La DDTM fait mention de deux études en cours ayant pour but d'étudier les possibilités de restauration de la continuité piétonne le long du littoral sur certains secteurs de la voie verte. Différents cas de bonne pratique sont évoqués par Caen Métropole et le CAUE pour transposer l'initiative sur des secteurs encore non pris en compte.

Bayeux Intercom soulève la problématique des déplacements doux et de l'initiative en cours de la promenade le long de l'Aure ou de la boucle cyclable passant par Longues et Arromanches. Le tracé de la vélo-route est précisé en divers points de la carte par les élus et le Conservatoire du littoral, notamment au vu de nouveaux éléments produit par le PPRL en cours dans le secteur.

S'agissant des routes et des seuils, des problèmes de gabarits dans les bourgs sont évoqués mais sans qu'une solution puisse y être apportée. Le schéma de circulation global est questionné. L'Agence Folléa-Gautier apporte l'exemple intéressant du schéma de fonctionnement de l'opération grand site des Deux Caps Blanc-Nez et Gris-Nez entre Boulogne-sur Mer et Calais, portée par le CD 62.

Le Conservatoire du littoral précise qu'une réflexion est en cours avec le Département du Calvados pour la mise en place d'une gestion par éco-pâturage sur certaines parcelles d'espaces naturels. La viabilité économique reste à confirmer mais cela constitue une piste intéressante à explorer pour ce type d'espace. Christian Debiève fait part d'une expérience similaire sur le territoire du Mont-Blanc où le projet était viable si l'éleveur conservait une autre activité en parallèle (vente de produits du terroir par exemple). La commune de Manvieux souligne que cette gestion est à exclure pour les parcelles utilisées pour le vol libre.

Concernant le ré-aménagement d'espaces publics, les élus font mention d'un certain nombre de projets intéressants sur leurs communes respectives. Bayeux Intercom interroge sur la bonne articulation de ces derniers avec le Plan de paysages. L'Agence Folléa-Gautier répond par la nécessité d'établir une gouvernance qui permette de partager les bonnes pratiques et de mettre en cohérence les nouveaux projets avec les principes d'action validés collectivement. L'appui de cette instance par un paysagiste-conseil est évoqué. Le coût annuel de 20 000 € pour 2 jours d'intervention par mois est donné à titre indicatif. La DDTM fait également mention de l'existence d'un atelier de conseil en aménagement durable, composé des chefs de service, d'un paysagiste-conseil, et d'un architecte-conseil pouvant être réuni à la demande des élus, sur lequel pourraient s'appuyer les sites. Les missions du pôle métropolitain sont aussi précisées.

Il est demandé d'identifier Longues-sur-mer comme un des seuils d'accueil des visiteurs sur le secteur.

La question des circuits de découverte des sites est notée comme devant être reliée aux parcours suivis par les Tour Operators du tourisme de mémoire.

Au sujet des points de vue, la DDTM alerte sur l'effet pernicieux que pourrait avoir la création de belvédères en front de falaise qui pourraient encourager le public à emprunter ensuite le sentier du littoral. Les points de vue sont complétés. L'agence Folléa-Gautier précise que les points de vue

répertoriés n'induisent pas systématiquement des aménagements. Des images illustrent la possibilité de mise en retrait du sentier du littoral tout en conservant ponctuellement des avancées sécurisées vers la falaise, pour offrir des points de vues sur la mer.

Enfin, les stationnements de camping-cars sont jugés difficiles à maîtriser et à financer. L'hypothèse de rendre certains d'entre eux payants est évoquée. A titre d'exemple le CDL cite le stationnement payant pour camping-cars organisé à Villers-sur-Mer. Pour une nuit à 5€ (branchements électricité et eaux usées inclus), ce parking de 10 places rapporte 50 000€/an à la commune. Le principe de centraliser les informations existantes sur chacun des sites et de réaliser un bilan global des stationnements actuellement présents sur les sites est partagé par l'ensemble des participants. Ce bilan devrait ensuite permettre d'élaborer une stratégie intersites cohérente. Le Conseil départemental insiste sur la nécessité de résorber les poches de stationnements sauvages et de monter en gamme dans les aménagements proposés.

L'Agence Folléa-Gautier évoque également le fait de pouvoir pratiquer des tarifs différentiels en fonction de la proximité du littoral et de rendre gratuits ou très peu chers les parkings situés plus à l'intérieur des terres. La DDTM et la commune de Longues précisent que rendre un stationnement payant nécessite de l'organisation et une réflexion importante en amont (diagnostic, moyens humains, maintenance, sécurité, etc.). L'Agence Folléa-Gautier abonde et donne l'exemple de l'Opération Grand Site de la Cité de Carcassonne où une étude de fréquentation a permis de confirmer le schéma de fonctionnement élaboré au sein du plan de paysage et de préciser la stratégie de stationnement à mettre en place, notamment du point de vue de la tarification.

Avant que la réunion ne se termine, il est précisé qu'un compte rendu, les supports de séance et le calendrier de la démarche sur les mois de septembre et d'octobre seront envoyés dans la semaine à venir aux participants.

Atelier JUNO-SWORD du 7 juillet 2016 Compte-rendu

Présents:

- Bertrand BOUVY, Ouistreham, co-référent SWORD
- Claude BROSSARD, Luc-sur-Mer, co-référent SWORD
- Jean-Luc GUINGOUAIN, Langrune-sur-Mer
- Jean-Pierre LACHEVRE, Graye-sur-Mer
- Hervé NIEL, Conservatoire du littoral, délégation Normandie
- Patrick MORIN, DDTM du Calvados
- Stéphane HEARD, DDTM du Calvados
- Catherine GUILLEMANT, Région
- Camille SAUVAN, Région
- Muriel TRIQUENEAUX, Région
- Laure CLOAREC, Agence Folléa-Gautier
- Bertrand FOLLEA, Agence Folléa-Gautier

Excusés:

- DRAC Normandie
- DREAL Normandie
- Communauté de communes Bessin-Seulles-et-Mer
- Communauté de communes Cœur-de-Nacre
- Communauté d'Agglomération Caen-la- Mer
- SCOT Caen-Métropole
- CAUE du Calvados
- Conseil départemental du Calvados
- Chambre d'agriculture du Calvados

<u>Introduction</u>:

Catherine Guillemant introduit la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants. La parole est donnée à Bertrand Folléa de l'Agence Folléa-Gautier qui rappelle à quelle étape de la démarche correspond l'atelier du jour et précise que ce dernier introduit la phase 2 du Plan de paysage et fait suite au COPIL du 30 mai qui a permis la validation du diagnostic et des propositions d'axes du futur plan d'actions.

Bertrand Folléa rappelle que le paysage, qui fait l'identité et l'attractivité des territoires, ne peut plus être la conséquence fortuite d'actions individuelles de multiples acteurs (exploitants agricoles, élus, acteurs du tourisme, acteurs du transport, lotisseurs...) qui, souvent, méconnaissent le rôle qu'ils ont dans l'évolution d'un paysage : la dimension paysagère doit devenir un sujet pris en compte à part entière. Le paysage est vivant, il se transforme. C'est aussi un bien commun qu'il importe de préserver et dont il faut maitriser les évolutions dans une direction clairement définie, connue et

validée par tous afin de permettre une évolution maîtrisée et harmonieuse de ce paysage, respectueuse de ce qui fait son originalité et sa valeur, pour les habitants d'abord, et les visiteurs (si la France est si appréciée des touristes, c'est pour beaucoup pour l'originalité, la diversité et la qualité de ses paysages). Le laisser-faire risque d'engendrer la perte d'identité et d'attractivité des sites. Le Plan de paysage permet d'envisager les sites du Débarquement dans leur ensemble et d'écrire une partition commune, une feuille de route qui permette un développement harmonieux et voulu des paysages.

Ainsi, un Plan de paysage est un travail collectif qui doit permettre de définir un référentiel commun d'actions entre les sites du Débarquement, une philosophie partagée, afin d'en préserver l'attractivité et la valeur. Il est rappelé que de ce point de vue, chaque acteur joue quotidiennement un rôle dans l'évolution des paysages du Débarquement et que l'établissement d'une direction commune devient une nécessité pour éviter la cacophonie d'actions et d'aménagements dans les prochaines années. Bien que le Plan de paysages ne soit pas règlementaire, Bertrand Folléa rappelle l'intérêt voire la nécessité de l'articuler avec le SCOT, les PLU et PLUI en cours de révision. Construire un Plan de paysage revient ainsi à établir un plan d'aménagement et de développement durable du paysage, intégrant une dimension économique, sociale et environnementale. Il est souligné l'importance d'une gouvernance qui permette la mise en œuvre de ce plan à l'échelle de l'ensemble des sites du Débarquement. Il est rappelé que le Plan de paysage est issu du projet d'inscription à l'UNESCO des Plages du Débarquement, mais que sa mise en œuvre pourra avoir lieu indépendamment de l'obtention de cette reconnaissance.

Exposé de la méthodologie :

Lors de cette séance, il est proposé aux participants de repartir des axes validés lors du COPIL du 30 mai 2016. L'objet du jour est de commencer à définir les actions en déclinant ces axes sur les sites de Juno et Sword. Il est précisé que les actions seront formalisées sous la forme de fiches dont les champs sont précisés par diaporama.

Pourquoi ? (Objectifs)
Où ? (Sites concernés)
Comment ? (principes d'actions)
Avec quoi ? (leviers d'action, outils)
Qui ? (Maîtrise d'ouvrage pressentie)
Avec qui ? (partenaires)
Combien ? (Coûts indicatifs)

Le niveau de détail de ces actions sera variable et dépendra de leur nature et des préalables nécessaires.

<u>Calendrier</u>:

Avant d'aborder l'élaboration des actions, Bertrand Folléa évoque le calendrier des mois à venir. La fin de la démarche est annoncée pour fin octobre. L'objectif majeur sera de finaliser les fiches actions sur chaque secteur et de prioriser leur mise en œuvre. Pour cela, des ateliers thématiques et des réunions plénières seront organisés. Un dernier COPIL fin octobre viendra valider l'ensemble de la démarche.

Descriptif des axes, élaboration des actions et débats :

Les quatre axes sont rappelés et leur traduction cartographique présentée aux participants. Les fiches actions et leurs intitulés sont ouverts à la discussion.

Le traitement des lisières d'urbanisation est évoqué, notamment le cas des zones d'activités ou commerciales qui s'avèrent souvent problématiques. La DDTM demande que ces zones soient localisées sur les cartes afin d'aider les prises de décisions et souligne l'importance de relier la problématique de ces lisières à celle du ruissellement. L'Agence Folléa-Gautier indique l'intérêt des espaces boisés en tant que lisières et évoque la possibilité de plantations d'arbres fruitiers en lisière d'espace agricole. Le Conservatoire du littoral souligne le travail exemplaire réalisé par la commune de Ouistreham qui dans le cadre de la révision de son PLU a réalisé un inventaire des éléments végétaux qui participent à la trame verte sur son territoire. L'identification de la trame verte et bleue est retenue comme un préalable intéressant au travail des lisières urbaines. Il est précisé qu'à travers ses actions, le plan de paysage peut être un outil pour décliner le SCOT à l'échelle communale.

Les coupures d'urbanisation, espaces de respiration, sont également importants pour préserver les paysages et leur lisibilité, notamment dans les séquences plus urbanisées.

La question des points de vue est ensuite abordée. Les participants soulignent leur diversité à la fois tournés vers la Terre, vers la mer ainsi que le long du littoral. La commune de Graye-sur-Mer attire l'attention sur le nécessaire entretien des paysages naturels et agricoles avant d'envisager des aménagements coûteux et plus particulièrement du bocage qui distingue la Côte de Nacre de la plaine de Caen. Ce point de vue est partagé et complété par la notion de gestion de ces paysages. L'impact des marées et des conditions météorologiques ainsi que la présence de nombreux clochers sont considérés comme des facteurs influençant fortement la perception du paysage local. Plusieurs points de vue sur le grand paysage et points de vue historiques sont ajoutés sur la carte.

Les élus précisent qu'une étude de danger a été réalisée récemment entre Bernières-sur-Mer et Arromanches. Réalisée à l'échelle du gestionnaire des ouvrages, elle présente des préconisations sur la gestion des ouvrages et les possibilités de remodelage. Un PPR multirisques (inondation, risques littoraux, érosion) est également en cours.

La découverte touristique des plages par la voie maritime est évoquée : aucun dispositif n'est organisé aujourd'hui à l'échelle des plages du Débarquement. Les élus demandent d'identifier le débarcadère du ferry comme un seuil d'entrée.

Le traitement du bord de mer et de ses aménagements est également évoqué. L'agence Folléa-Gautier menstionne les diverses alternatives possibles (différents types de végétalisation, matériaux employés sur les espaces urbains pouvant redonner visuellement de l'épaisseur à l'espace naturel). Les itinéraires doux sont débattus sur carte et repris sur certains tronçons. Le maire de Graye-sur-Mer signale les problèmes rencontrés de deux roues à moteur ou de quad sur la dune et les itinéraires doux. Les différents projets d'aménagement de la commune de Ouistreham sur la création d'une plateforme multimodale, l'extension du port de plaisance et la création d'une passerelle reliant les deux berges de l'estuaire de l'Orne sont abordés. Sur ce dernier point, le Conservatoire du littoral précise que le site de la pointe du Siège, dont il est propriétaire, est concerné et que le projet de la commune doit être débattu. Luc-sur-Mer et Langrune-sur-Mer évoquent un groupe de travail avec Douvres-la-Délivrande sur le projet de valorisation du cours de la Capricieuse.

Par ailleurs, les participants pointent le maraîchage comme une activité économique locale importante à encourager. L'emprise maraîchère située à Luc-Sur-Mer fournit l'école de la commune.

Un point de vente de ces produits existe sur la route de Douvres. L'un des représentants de la DDTM du Calvados suggère de cartographier spécifiquement ces zones de maraichages sur les cartes du plan de paysage.

L'ensemble des élus fait part du besoin de réaliser un état des lieux des stationnements et des flux de circulation à l'échelle de l'ensemble des sites du Débarquement.

La DDTM évoque la possibilité d'associer l'université de Caen, et les écoles (EMN...) à certaines études et réflexions s sur le territoire.

Avant que la réunion ne se termine, il est précisé qu'un compte rendu, les supports de séance et le calendrier de la démarche sur les mois de septembre et d'octobre seront envoyés dans la semaine à venir aux participants.

Réunion de synthèse du 2 septembre 2016 suite aux ateliers des 5 et 7 juillet 2016 Compte rendu

Présents:

- Philippe Bernouis, Conseil départemental du Calvados
- Jean-Paul Ducoulombier, Saint-Aubin-sur-Mer
- Marie Fruleux, UDAP de la Manche
- Christian Le Crom, DDTM du Calvados
- Régis Leymarie, Conservatoire du littoral
- Agathe Petrignani, CAUE du Calvados
- Linda Michel-Valériot, DREAL Normandie
- Roland Tirard, Longues-sur-Mer
- Jean Bedez, Tracy-sur-Mer
- Patrice Folliot, Manvieux
- Pierre Schmit, Hermanville-sur-Mer
- Charles de Vallavieille, Sainte-Marie-du-Mont
- Joëlle Rimbert, Parc des Marais du Bessin et du Cotentin
- Stéphane Wolf, SCOT du Bessin
- Isabelle Thomasse, Communauté de communes Bessin Seulles et Mer
- Jean-Pierre Lachèvre, Graye-sur-Mer
- Rémi Bougault, Vierville-sur-Mer
- Philippe Leclerc, Saint-Laurent-sur-Mer
- Arnaud Secrétand, DDTM du Calvados
- Catherine Guillemant, Région
- Muriel Triqueneaux, Région
- Camille Sauvan, Région
- Laure Cloarec, Agence Folléa-Gautier
- Bertrand Folléa, Agence Folléa-Gautier

Introduction:

Catherine Guillemant introduit la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants. La parole est donnée à Bertrand Folléa qui rappelle le lien entre paysage et développement durable, le calendrier global du projet et l'objectif de la séance qui se veut être la synthèse des ateliers tenus les 5 et 7 juillet 2016. Il est rappelé que ces ateliers ont permis de commencer à travailler sur l'élaboration des fiches actions sur les items « Pourquoi ? », « Où ?» et « Comment ? ». Le reste des items fera l'objet d'une nouvelle série d'ateliers les 12 et 13 septembre 2016.

Un support pdf de 60 pages est projeté pendant la réunion.

Suite aux ateliers du mois de juillet, certains contenus du Plan de paysages ont été mis à jour :

- Intitulé et orientation de l'axe 4
- Titre et contenu des actions 2.1 et 4.1
- La cartographie de chaque axe

Les cartes mises à jour sont présentées. Les communes de Ouistreham, et Vierville-sur-Mer font état d'oublis : musée de Ranville, campings de Vierville et de Sainte-Honorine-des-Pertes, bases nautiques d'Omaha et seuil de Formigny. Le Parc fait remarquer la fracture que représente la Baie des Veys sur le territoire et propose qu'un autre axe que la RN13 soit proposée comme route de découverte (« route des grèves »).

Quatre actions prioritaires pour 2017 sont ensuite proposées par le bureau d'études et soumises à discussion.

1- La gouvernance et l'animation du Plan de Paysage

La mise en place d'une gouvernance est présentée comme prioritaire, à mettre en place en lien avec la gouvernance du futur bien UNESCO.

Pierre Schmit souligne la difficulté que cela représente à l'heure où la réorganisation territoriale en cours impacte à la fois les communes, les EPCI et leurs domaines de compétences.

La Région demande quel est l'avis des participants sur le niveau de représentation souhaité dans les instances collégiales. Est-ce qu'une représentation par secteur est adaptée? Le représentant du secteur Omaha considère que ce niveau est pertinent, mais surtout pour les secteurs ouest. Peut-être que pour Juno et Sword, l'intercommunalité est plus appropriée. Isabelle Thomasse partage cet avis d'autant que la compétence tourisme passe aux intercommunalités au 1^{er} janvier 2017.

La commune de Saint-Aubin-sur-Mer relève la difficulté à voter des budgets dans une intercommunalité lorsque les actions ne concernent qu'une partie de celle-ci (communes littorales ou communes dans les terres).

Le SCOT du Bessin précise qu'une gouvernance sur la thématique du paysage est par nature difficile à mettre en place au vu de la diversité d'acteurs qu'elle concerne et que celle-ci devra être définie selon le type d'actions envisagées.

Le représentant d'Omaha émet le souhait que cette future gouvernance ne soit pas un syndicat mixte, mais plutôt une association ou une fondation qui auraient l'avantage de permettre de récolter des fonds.

Il est évoqué la mise en place d'une charte permettant de formaliser l'adhésion des différentes parties prenantes, cette adhésion devant être volontaire.

Le SCOT du Bessin souligne également que la question du financement des actions à mettre en œuvre sera un critère dans la mise en place de la gouvernance, au-delà de celle de l'adhésion, et que l'échelon intercommunal semble le plus approprié.

Le Conservatoire du littoral rappelle, quant à lui, qu'une convention pluripartite fléchant les financements avait vu le jour au moment du lancement de l'OGS Normandie 1944, convention liant notamment l'Etat, la Région, les Départements et d'autres structures du territoire : le principe pourrait être repris pour mettre en place la gouvernance du Plan de paysage.

Enfin, les élus présents demandent à être rassurés sur le portage du projet par les élus régionaux.

La question de la gouvernance est directement liée à celle de l'animation du Plan de Paysage, qui est identifiée comme une priorité pour l'année 2017, impliquant une présentation de ses principes à la population et à l'ensemble des acteurs du territoire. Il faut à la fois le faire partager et déterminer une forme d'animation régulière et évolutive, et pouvoir s'appuyer sur des compétences spécifiques (cf. page 15 du pdf).

La commune de Saint-Aubin-sur-Mer souligne que le Plan de Paysage est un projet fédérateur. Elle insiste sur l'importance que la population soit informée au travers de réunions publiques ou des réseaux sociaux par exemple ou de supports de communication audiovisuels. L'agence Folléa-Gautier précise qu'il s'agit d'une pratique courante ayant de bons résultats et propose la création de vidéo-clips courts rassemblant témoignages, paroles d'experts et de riverains en faveur du paysage.

La DREAL ajoute que ces films sont également l'occasion de communiquer sur l'identité et la spécificités des paysages. Ils permettraient de sensibiliser le habitants sur les qualités et les fragilités du territoires afin de mieux comprendre l'impact que l'action de chacun peut avoir sur les paysages. Le PNR insiste sur l'importance d'aller au-delà de la simple information en impliquant directement la population dans les prises de décisions au sein même de la gouvernance. Impliquer des associations ou mettre en place des chantiers participatifs pourrait être un bon moyen d'y parvenir.

Il est ensuite fait mention de l'importance d'accompagner communes et pétitionnaires dans les projets à venir afin de prémunir le territoire d'aménagements dégradants pour le paysage et la qualité du cadre de vie. Les architectes et paysagistes conseils des CAUE sont identifiés comme des ressources intéressantes en la matière pouvant être librement sollicités et déjà en place sur le territoire.

L'installation d'un atelier permanent du paysage est évoqué: il associerait la future structure de gourvernance du Plan de paysage et ses partenaires et il pourrait se réunir 1 ou 2 fois par an pour favoriser le suivi coordonné et la mutualisation d'actions et d'expériences. Sa composition pourrait varier en fonction des thèmes abordés.

La nomination de paysagistes conseils et architectes conseils dédiés au territoire du Débarquement est également évoquée. Avec une présence de 1 à 2 jours par mois, ils accompagneraient les collectivités dans la mise en œuvre du plan de paysage, et assureraient une veille qualitative au travers du suivi des documents d'urbanisme ou de projets de maîtrise d'œuvre.

2- L'approfondissement des réflexions à l'échelle du territoire du Débarquement

Différentes études à l'échelle de l'ensemble des sites semblent par ailleurs importantes et devant être réalisées rapidement : étude de fréquentation, étude d'accueil des publics, étude sur l'identité visuelle et la signalétique, étude pour la mutualisation de la gestion des espaces naturels.

Les communes présentes considèrent ces études comme des préalables nécessaires à la mise en place par la suite de projets cohérents et à la révision éclairée des documents d'urbanisme de chaque site. Sur ce dernier point, le SCOT du Bessin souligne que le Plan de paysage intervient au bon moment compte-tenu du nombre de documents en cours de révision actuellement. Le PNR signale que le SCoT du Cotentin entre en révision très prochainement.

La mise en place d'une réflexion globale sur la signalétique des sites est accueillie avec intérêt et semble correspondre au besoin de s'acheminer vers une signalétique davantage qualitative que quantitative. Le Conservatoire du littoral insiste sur l'engagement partagé par tous que cela implique : faire mieux avec moins. La DREAL salue ce consensus et rappelle l'importance d'établir une

signalétique qui soit simple et sobre. La Région rappelle la démarche engagée par ses services sur cette thématique en partenariat avec les DDTM et la nécessité que cette signalétique puisse être évolutive en cas d'inscription au patrimoine mondial.

3- La poursuite des projets inter-sites

Ce point n'a pas suscité de commentaires particuliers.

4- La mise en œuvre des plans guides sur des sites clés (programmes illustrés)

Plan guide ou programme illustré : il s'agit de propositions d'aménagement pour les endroits complexes. Le nom de « programme illustré » est préféré par les présents, car plus parlant.

Enfin, les propositions d'actions prioritaires par site (pages 34 à 42 du pdf) sont abordées, à engager entre 2017 et 2026. Le Conservatoire du littoral demande à ce que la priorisation soit faite de façon plus fine incluant un premier palier à échéance de 3 ans (terme moyen de la visibilité financière et budgétaire des acteurs). La communauté de communes de Bessin-Seulles-et-Mer rappelle le besoin de se laisser l'opportunité d'agir en fonction des opportunités et besoins. La commune de Vierville – sur-Mer demande à ce que le phasage des priorités se fasse de façon réaliste notamment au vu des montants à engager.

Les acteurs de chaque site font part de leurs remarques.

Les acteurs du secteur Utah indiquent que la route paysage ne doit pas passer par le RD14, très empruntée. Le PNR ajoute la requalification de l'entrée de la réserve de Beauguillot. Enfin, le bourg de Sainte-Marie-du-Mont doit être traité en priorité, en sa qualité de seuil.

Le représentant du secteur Omaha valide les propositions et les complète : question de la digue à Vierville-sur-Mer, à laisser comme en 1944 ou pas ? ; rond-point à Formigny à fluidifier : travailler sur cette porte d'entrée ; réfléchir à la mise en valeur du WN60 ; monument de la garde nationale US à Vierville-sur-Mer : requalifier l'espace à côté ; Colleville-sur-Mer : requalifier le centre-bourg, revoir l'accès vers le bas de Colleville-sur-Mer, réflexion à mener sur la traversée de la commune.

Le représentant de Longues-sur-Mer indique que le point 1 est en cours : « Poursuivre la valorisation paysagère du site de la Batterie de Longues ». Une réunion s'est tenue le 31 aout dernier.

Les représentants du secteur du port artificiel indiquent que le point 1 est en cours : « Repenser l'accueil au centre d'Arromanches ». Il est convenu de transmette le Plan de paysage aux acteurs de cette opération afin d'assurer la cohérence des deux projets. La question de l'aménagement du « Pissot » sur le GR 223 est posée (véloroute, randonnée équestre).

Pour le secteur Gold, les difficultés pour arrêter le tracé de la véloroute sont rappelées, d'où le report la réalisation de celle-ci. Les problèmes actuels de divagation dans les dunes et de passages de quad et de trial sont signalés.

Pour Juno, il est rappelé l'existence d'un Plan de Prévention des Risques Littoraux qui aborde la question de l'urbanisation au ras de la plage. Le représentant de la commune d'Hermanville-sur-Mer ajoute la requalification de la RD 514 afin de créer une unité entre Ouistreham et Lion-sur-Mer, axe très fréquenté. La protection des axes d'accès à la mer depuis les bourgs est soulignée.

L'effacement de réseaux et la question de l'éclairage urbain sont identifiés comme pouvant faire partie des actions à engager en faveur de la qualité des paysages.

Il est précisé que le tableau « Propositions de priorités pour 2017 - première estimation des coûts » (page 30 du pdf) est indicatif.

-

Ateliers thématiques des 12 et 13 septembre 2016 Compte rendu de l'Axe 1

« Pour un cadre attractif:

Conforter la diversité des paysages et la richesse du patrimoine bâti »

Présents:

- Cécile Guillopé, CAUE de la Manche
- Agathe Petrignani, CAUE du Calvados
- Linda Michel-Valériot, DREAL Normandie
- Bertrand Bouvy, Ouistreham
- Jean-François Elder, Réserve naturelle nationale de Beauguillot
- Joëlle Rimbert, Parc des Marais du Bessin et du Cotentin
- Jean Bedez, Tracy-sur-Mer
- Patrice Folliot, Manvieux
- Rémi Bougault, Vierville-sur-Mer
- Stéphane Wolf, SCOT du Bessin
- Pierre-Yves Robidou, Chambre d'agriculture du Calvados
- Catherine Guillemant, Région
- Camille Sauvan, Région
- Muriel Triqueneaux, Région
- Laure Cloarec, Agence Folléa-Gautier
- Bertrand Folléa, Agence Folléa-Gautier

Supports : un document de 22 pages présente cet axe et les 4 fiches-actions associées.

<u>Introduction</u>:

Catherine Guillemant introduit la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants. La parole est donnée à Bertrand Folléa qui présente la teneur de cet axe et les fiches-actions proposées. Il rappelle que la motivation de visite de la Normandie peut être naturelle : le cadre de vie est fondamental pour les habitants et pour les visiteurs.

Concernant l'action 1.1 « Identifier et préserver le caractère naturel des sites du Débarquement », il est rappelé qu'il existe plusieurs types d'espaces naturels, protégés ou non.

Pour les secteurs non protégés, il est suggéré de les identifier et de les qualifier pour connaître leur rôle dans la trame verte et bleue : réaliser un inventaire de la biodiversité de chaque commune, pouvant inclure la participation de la population lors de journées thématiques par exemple, en présence d'experts. Le SCOT souligne l'importance d'une animation de qualité pour ce genre de démarches qui doit permettre à la population et aux institutions de mieux comprendre la valeur naturelle des paysages et les pratiques et usages dégradants. Le CAUE 50 précise que la nature ordinaire doit également être prise en compte. L'objectif est d'acquérir de la connaissance sur l'intérêt de la nature ordinaire et de le porter à la connaissance (non protégé de veut pas dire non remarquable). Une mauvaise gestion de la nature ordinaire peut impacter un espace classé N. Il est proposé de prévoir une animation autour de la nature ordinaire dans les communes, en s'appuyant sur les associations, et de montrer des exemples de pratiques. Il est fait mention des 24h de la

biodiversité comme expérience d'animation ayant fait ses preuves et permettant d'impliquer la population.

L'exemple de la Seine-et-Marne, où plusieurs communes ont mis en place des inventaire de biodiversité participatif, est évoqué. La DREAL préconise, de façon complémentaire à cette initiative, que les élus prennent la décision de préserver les zones N dans les documents d'urbanisme celles-ci étant trop souvent rognées au fil des projets d'aménagement et des révisions de PLU ou PLUi. La commune de Ouistreham précise qu'elle réalise à intervalle régulier un suivi de sa biodiversité, suivi réalisé par différents organismes (CEN, GON, CPIE, ...).

Pour les zones protégées, il est rappelé la grande diversité des documents de gestion en cours et permettant de gérer ces milieux. Un croisement de cette thématique naturelle avec celle plus historique du débarquement dans ces espaces permettrait de leur donner plus de profondeur et d'intérêt. L'enjeu est également de travailler les liaisons entre les espaces protégés et les espaces non protégés.

Sont mentionnés des projets à l'étude à la réserve de Beauguillot, afin de s'adapter à la hausse de la fréquentation : il y aurait l'extension de la réserve sur des polders du Conservatoire du Littoral et la révision du schéma d'accueil du public et des aménagements (parking, bâtiments, cheminements...). L'idée d'inscrire le projet d'aménagement de la réserve dans le cadre plus large du Plan de Paysage est évoquée. A noter qu'il y a dans la réserve des vestiges particulièrement intéressants du Mur de l'Atlantique : il y a donc une double entrée, naturaliste et historique.

Sur la plage d'Utah, la problématique des entrainements des chevaux, qui peuvent être dangereux pour les promeneurs, est signalée. Il y aurait une charte des bonnes pratiques à mettre en place, en plus d'un arrêté municipal et des règles d'accès des chevaux à la plage (zones conchylicoles et de baignade notamment).

Sur la question des risques d'érosion, il est fait mention de la Gemapi, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique crée une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, et l'attribue aux communes et à leurs groupements à compter du 1er janvier 2018, avec possibilité d'anticiper dès maintenant : entretien et restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues

En ce qui concerne les paysages agricoles (fiche-actions 1.2 : Reconnaître la qualité des paysages agricoles), il est rappelé qu'un inventaire des haies est déjà réalisé dans le cadre de la PAC par chaque exploitant (déclaration annuelle des cultures à venir et des haies existantes). Différentes interventions pointent la qualité variable de cet inventaire et le manque de contrôle permettant d'en vérifier la véracité et, si besoin, de sanctionner les manquements. Le SCoT permet aussi de faire un inventaire des haies, et certaines haies peuvent être classées dans un PLU. Le PNR souligne l'intérêt qu'aurait un plan de gestion des haies mais insiste sur la nécessité que ce genre d'outils soit fortement porté au niveau politique. Il est possible de réaliser des plans de gestion du bocage pour le bois énergie, à condition que les collectivités achètent ce bois local pour leurs propres besoins, assurant ainsi des débouchés aux agriculteurs, pour qui l'entretien des haies représente un investissement en temps et en argent (cf. Département de la Manche qui installe des chaudières à bois dans ses collèges). La question de la ceinture végétale des bourgs permet de soulever l'intérêt que représentent les lisières urbaines, zones de transition entre urbanisation et terres agricoles d'un

point de vue sanitaire, paysager, social. Elles mettent à distance les cultures des habitations, soulignent et requalifient l'enveloppe urbaine de chaque centralité, offrent des espaces d'aménités aux habitants (chemins du tour de ville ou tour de village par exemple). Le PNR propose qu'un travail soit effectué sur les espaces anciennement agricoles et qui ont été délaissés afin de regagner des terres agricoles. La DREAL pointe l'intérêt de travailler avec les exploitants à valoriser les essences locales. Le SCoT précise que les pétitionnaires sont en demande d'information sur les essences locales. Le PNR distribue une brochure réalisée sur une aide à l'identification et à la plantation des principales espèces du bocage (« les essenc'ielles »). La chambre d'agriculture du Calvados indique qu'une réflexion territoriale est en cours. Les exemples de la ville du Havre et de Rennes sont cités. Il est proposé de mettre en commun tous les diagnostics agricoles existants ou réalisés dans le cadre de l'élaboration des PLUi sur tout le territoire afin d'alimenter la réflexion.

Pour l'action 1.3, « Mettre en valeur les points de vue sur le grand paysage », le SCoT du Bessin indique qu'il préserve des cônes de vue d'intérêt à l'échelle du Bessin et qu'il incite les communes à faire de même pour les cônes de vue d'intérêt local. L'exemple de l'Auvergne est donné, avec les points de vue qui permettent de mettre en scène le paysage. De con côté, le PNR présente les points de vue d'intérêt répertorié sur le plan de parc. chaque poitn de vue fait l'objet d'une description dans un document associé.

Il est indiqué qu'il faudrait travailler à l'échelle des communes nouvelles afin de partager la connaissance et d'avoir une nouvelle lecture des points de vue dans un souci de cohérence notamment.

Par ailleurs, la question de faire vivre ces points du territoire par le biais d'actions d'animation est évoquée. Les points de vue doivent être considérés en effet comme des lieux d'explication multiple des paysages. Cette animation doit pouvoir concerner les élus également. Elle pourrait aussi être itinérante au travers de promenades commentées thématiques. La question du coût de ces démarches demande à être précisée, mais semble à première vue raisonnable. Plusieurs exemples d'animation sont exposés :

Le PNR explique qu'il va monter une animation de lecture du paysage pour les élus et les habitants des communes nouvelles, à partir de points de vue choisis par les élus, commentés par un paysagiste concepteur..

La CAUE de la Manche mentionne la promenade des arbres, qu'ils ont créée. Un circuit organisé autour des points de vue identifiés dans le plan de paysage est envisagé à Utah Beach. Enfin, les échanges soulèvent la nécessité de maîtriser également les espaces situés au-delà des points de vue.

Enfin, s'agissant de l'action 1.4, « Valoriser le patrimoine urbain des villages et des Bourgs », se pose à nouveau la question de l'inventaire. Les participants évoquent la problématique des logements vacants et la disparition des commerces en centre-bourgs (OPAH, politiques de revitalisation des centres-bourg, outils de l'EPFN en cours d'évolution), L'absence de vie locale en dehors des weekends et de juillet-aout, la lutte contre la standardisation des paysages. Il est également souligné que l'ambition pour assurer une architecture et un urbanisme de qualité l'importance nécessite de former les agents des collectivités au contact des pétitionnaires. Les échanges mettent en avant la nécessité de revitaliser les centres anciens en préservant leur caractère remarquable et authentique. Le SCoT du Bessin explique qu'il encourage le recours au CAUE pour travailler les permis d'aménager des grands programmes afin de lutter contre la standardisation des paysages. De plus, le SCoT a sensibilisé les secrétaires de mairie pour que les pétitionnaires aillent voir le CAUE.

Le recours à la taxe sur les friches industrielles est évoqué comme un outil intéressant pour lutter contre les friches commerciales et d'activité. Il est constaté que ce problème de friches commerciales est peu présent à Gold, Juno et Sword .

Enfin, en ce qui concerne la valorisation du patrimoine urbain, il est indiqué que le Département de la Manche propose une aide pour valoriser les églises et leurs enclos du département qui court encore pendant 3 ans (rénovation de l'édifice et de l'enclos, souvent situés en cœur de bourg). La préservation du patrimoine arboré est également abordée. L'association Arbres finance les actions

pour la préservation d'un arbre s'il est considéré comme sujet remarquable au niveau national.

_

Ateliers thématiques des 12 et 13 septembre 2016 Compte rendu de l'Axe 2

« Pour une histoire bien comprise : Mieux découvrir le paysage des sites historiques »

Présents:

- Linda Michel-Valériot, DREAL Normandie
- Bertrand Bouvy, Ouistreham
- Philippe Onillon, Ver-sur-Mer
- Christian Le Crom, DDTM du Calvados
- Jean Bedez, Tracy-sur-Mer
- Patrice Folliot, Manvieux
- Arnaud Secrétand, DDTM du Calvados
- Rémi Bougault, Vierville-sur-Mer
- Philippe Bernouis, Conseil départemental du Calvados
- Stéphane Wolf, SCOT du Bessin
- Anaïs Le Bot, Région
- Catherine Guillemant, Région
- Camille Sauvan, Région
- Muriel Triqueneaux, Région
- Laure Cloarec, Agence Folléa-Gautier
- Bertrand Folléa, Agence Folléa-Gautier

Supports : un document de 19 pages présente cet axe et les 5 fiches-actions associées.

Introduction:

Catherine Guillemant introduit cette première des quatre réunions à venir en souhaitant la bienvenue aux participants. La parole est donnée à Bertrand Folléa qui présente le contenu de cet axe et les grands principes d'actions qu'il contient.

Concernant la première fiche-actions, « Poursuivre la revalorisation paysagère, écologique et culturelle des sites existants », la revalorisation des sites a déjà été engagée, est en cours ou à venir, selon les secteurs. La question est posée de savoir quelles seraient les structures les plus à même de prendre en charge la mise en œuvre de ces actions. Les communes présentes s'accordent pour dire que les communautés de communes constituent sans doute l'acteur majeur bien que celles-ci ne disposent pas tout à fait des mêmes compétences en fonction du secteur considéré.

La DREAL précise que les actions de cet axe peuvent être éligibles dans le cadre de l'OGS Normandie 44, cela ne modifiant en rien par ailleurs l'approbation nécessaire et habituelle des projets par les

services de l'Etat au sein des sites classés. Elle mentionne de ce point de vue l'exemple que représentent les actions engagées par les Grands sites de France en faveur du paysage. La Région rappelle que le Plan de paysage et le projet UNESCO s'inscrivent bien dans la continuité de l'OGS en ayant pour but un gain qualitatif dans les actions retenues.

Le SCOT du Bessin propose que ces actions et leurs périmètres soient versés aux SCOT afin que les documents d'urbanisme puissent à terme prendre en compte les dispositions du Plan de paysage. D'où la nécessité de porter à la connaissance des élus l'ambition du Plan de Paysage, de le faire partager aux élus au travers de présentations à programmer afin de leur donner des éléments pour agir en faveur de la qualité du territoire. Ainsi, l'ensemble des participants s'accordent sur la nécessité que les dispositions du Plan de paysage aient été au préalable partagées et comprises des élus, notamment communautaires. Une formation pourrait être proposée via des interventions en conseils. Un kit de communication serait également utile, sous la forme d'un document de synthèse du Plan de Paysage (démarche et conclusions) à diffuser largement.

Le mode de financement des actions semble à ce jour difficilement déterminable, celui-ci étant lié à la nature précise des actions retenues et au mode de gouvernance adopté. Les communes d'Omaha relèvent l'intérêt que ce point soit réfléchi au-delà du court terme, sur une échelle de 10 à 15 ans. La DREAL souligne que cette question sera sans doute à traiter au cas par cas. L'agence Folléa-Gautier évoque la possibilité de mutualiser les financements pour certaines actions.

Les lieux susceptibles d'être concernés par l'action 2.2, « Mettre en valeur des sites et vestiges méconnus et adapter les accès à leur sensibilité paysagère », sont précisés (cf. le pdf, page 6). Des ajouts sont évoqués : enter Ver-sur-Mer et Courseulles-sur-Mer, matérialiser la tête de pont du Débarquement britannique ; à Omaha, emplacement du premier cimetière militaire américain (aujourd'hui sur un terrain privé) ; à Saint-Laurent, des plaques rappellent le rôle de commandos chargés d'effectuer des prélèvements sur les plages. Le manque de représentation de la dimension aquatique et sous-marine du Débarquement (sous-marins de repérage par exemple) est rappelé, avec un questionnement : comment porter à connaissance du public un site qui n'a pas de traces, de vestiges, comment faire comprendre l'histoire ? L'agence Folléa-Gautier propose que la dimension immatérielle des sites soit éventuellement incluse à cette partie. La DREAL alerte sur le fait que certains sites gagnent aujourd'hui à conserver leur confidentialité et que la mise en valeur de sites secondaires devraient être envisagée uniquement à partir du moment où celle des sites phares est aboutie. Il est suggéré de créer un groupe de réflexion sur les sites méconnus et leur possible valorisation .

Concernant l'action 2.3, « Mettre en valeur des points de vue des sites historiques », il est mentionné l'intérêt de faire figurer ces points de vue dans les documents d'urbanisme afin de les protéger. Le SCOT insiste sur leur intérêt dans le Bessin où ils sont par nature peu nombreux et déjà répertoriés pour certains. Ils constituent à cet effet de bons indicateurs de suivi du paysage. La commune de Versur-Mer s'interroge sur un point de vue de qualité sur le territoire mais qu'elle pense non aménageable car situé en zone NATURA 2000. La DDTM propose que la question du sentier du littoral fasse partie de cette action en raison des points de vue qu'il offre le long du trait de côte et qui ne sont à ce jour pas fréquentables. La Région complète en demandant à ce que la préservation de ces points de vue soit mentionnée. L'agence Folléa-Gautier indique qu'un observatoire photographique des paysages serait un bon moyen de suivi des paysages. Cet outil permettrait de suivre la transformation du territoire dans le temps. C'est à la fois un outil de travail et un outil de communication efficace à destination du grand public:. Il suppose d'identifier les sites qui sont amenés à muter puis les suivre. Vierville-sur-Mer partage l'intérêt de la démarche du ROLNP quant au suivi de l'évolution du littoral et de ses paysages. La question de la perception du paysage depuis

la mer est également mentionnée, notamment à travers la protection des éléments servant d'amers, comme les clochers des églises par exemple.

Le contenu de l'action 2.4, « Développer les itinéraires doux de découverte des sites historiques », permet d'évoquer différentes démarches en cours comme l'eurovéloroute dont les tracés définitifs ne sont pas encore connus. On souligne le lien de cette action avec la nécessité d'organiser l'arrivée des visiteurs sur site et leur cheminement depuis les seuils vers le littoral. La commune de Vierville-sur-Mer mentionne la problématique croissante des navettes touristiques, qui occupent l'espace touristique mais ne génèrent aucune retombées économiques pour les communes de son point de vue. La réflexion à mener sur un système de navettes gratuites depuis les seuils, financées par du stationnement payant en retrait est mentionnée (cf. ce que pratiquent des « grands sites de France »).

La Région précise que concernant l'action 2.5, « Créer un mobilier signalétique spécifique pour les sites de mémoire et les itinéraires, en cohérence avec le paysage », une démarche est actuellement en cours pour refondre l'ensemble de la signalétique touristique liée au Débarquement. Il a été décidé que les panneaux directionnels avec l'emblème de la mouette seront enlevés dans les trois départements. Pour ce qui est des totems sur site, le choix a été fait de les maintenir en place tant que la solution de remplacement n'est pas arrêtée. La réflexion porte à la fois sur le panneau sur site (nécessaire mais pour lesquels il faut prévoir de l'entretien) et sur des circuits numériques. Il y a globalement trois niveaux de signalétique : directionnelle, sur site, et pour les circuits de découverte. Plus généralement, une cohérence à l'échelle de la Normandie est recherchée, et la réflexion porte sur toutes les filières touristiques normandes.

La commune de Vierville-sur-Mer signale que les panneaux de circulation prolifèrent et génèrent également de la pollution visuelle. Des solutions existent : la DDTM cite pour exemple de mettre toutes les voies en priorité à droite, ce qui de fait supprime de nombreux panneaux. Elle précise également que les communes peuvent s'adresser aux Départements pour réfléchir à la diminution du nombre de panneaux.

L'agence Folléa-Gautier propose que soit réalisé un inventaire de la signalétique sur le territoire ("bottom-up") ainsi qu'un diagnostic par commune (panneaux existants, nature, état d'entretien et niveau de pollution visuelle) afin que des mesures cohérentes puissent être prises. Enfin, l'impact paysager des éléments mémoriels est évoqué. Il est proposé qu'un moratoire soit mis en place à court terme dans la perspective du 75^e anniversaire afin de définir les règles d'autorisation pour l'avenir à l'échelle du bien proposé à l'inscription Patrimoine mondial. Il s'agit d'une prise de responsabilité devant être collective afin que chaque commune puisse être soutenue et / ou guidée dans cette démarche.

-

Ateliers thématiques des 12 et 13 septembre 2016 Compte rendu de l'Axe 3

« Pour un fonctionnement optimisé et adouci : Mieux accueillir le public en respectant l'esprit des lieux »

Présents:

- Pierre Aubril, Ravenoville et Communauté de communes de la Baie du Cotentin
- Rémi Bougault, Vierville-sur-Mer
- Bertrand Bouvy, Ouistreham
- Jean-Frédéric Jolimaître, Conseil Départemental du Calvados
- Philippe Leclerc, Saint-Laurent-sur-Mer
- Christian Le Crom, DDTM du Calvados
- Jean-Pierre Lachèvre, Graye-sur-Mer
- Linda Michel-Valériot, DREAL Normandie
- Philippe Onillon, Ver-sur-Mer
- Agathe Petrignani, CAUE du Calvados
- Arnaud Secrétand, DDTM du Calvados
- Roland Tirard, Longues-sur-Mer
- Stéphane Wolf, SCOT du Bessin
- Catherine Guillemant, Région
- Camille Sauvan, Région
- Muriel Triqueneaux, Région
- Laure Cloarec, Agence Folléa-Gautier
- Bertrand Folléa, Agence Folléa-Gautier

Support : un document de 16 pages présente cet axe et les 4 fiches-actions associées.

Introduction:

Catherine Guillemant introduit la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants. La parole est donnée à Bertrand Folléa de l'Agence Folléa-Gautier qui présente la teneur de cet axe, dont l'objectif est de garantir la qualité du cadre de vie et des lieux d'accueil.

Ce sont principalement les fiches actions 3.1 « Mettre en scène les routes d'entrées majeures et requalifier les traversées urbaines » et 3.2 « Créer des seuils d'accueil dans les villes et les bourgs et offrir une alternative au déplacement en voiture » qui sont débattues.

La mise en scène de l'arrivée sur les sites a pour but de permettre aux visiteurs de prendre le temps de la découverte, que celle-ci soit progressive afin de sortir de la consommation immédiate des sites. Elle prépare psychologiquement le visiteur avec une mise en scène « sacralisée » de ces espaces qui ne sont pas des espaces comme les autres, qui ne sont pas des plages comme il en existe partout en

France. L'idée est de faire ralentir les visiteurs à partir des seuils. Le SCoT du Bessin rappelle effectivement que l'un des enjeux vis-à-vis des visiteurs est de réussir à allonger la durée de leur séjour, et donc, ralentir la visite des Plages. La lenteur, la distance et la mise en scène des sites auront des retombées bénéfiques à la fois économiques (revitalisation et consommation dans les centres-bourgs), environnementales (moins de voitures en bord de plage) et sociales. L'agence Folléa-Gautier complète en expliquant que nous fonctionnons tous de la même façon : s'il nous est proposé de nous garer au ras du sable, c'est là que nous irons, et qu'il faut parfois savoir ne pas répondre à ce type de demande sociale et proposer une approche différente, plus qualitative pour les habitants comme pour les visiteurs. Les expériences menées partout en France montrent que les visiteurs sont tout à fait capables de s'adapter. L'agence Folléa-Gautier précise que les seuils sont des points d'accroche des visiteurs, le point d'accueil, situé schématiquement en amont du bourg (en provenance de la RN 13). Le seuil est composé d'un lieu de stationnement, de services (accueil, information touristique sur le site, toilettes...), de boutiques (produits du terroir, souvenirs...) et offre de l'intermodalité : le visiteur laisse sa voiture pour continuer en vélo électrique, par exemple, ou à pied, pour accéder au site proprement dit. La question du foncier est alors essentielle. Les seuils seront à spatialiser en fonction de l'étude à conduire sur la fréquentation des sites et les stationnements à l'échelle de l'ensemble du territoire. Une réflexion élargie à l'ensemble des Plages du Débarquement, à la fois dans la largeur est dans l'épaisseur est indispensable. L'objectif est d'avoir un même schéma global à adapter et à décliner sur chaque site. Le représentant d'Omaha indique que les communes du secteur sont d'accord pour un développement à Formigny comme point d'entrée intéressant, où il pourrait être pertinent de proposer un hôtel en capacité d'héberger des groupes.

La question de proposer plusieurs types de seuils selon les sites est posée, voire de différencier les portes d'entrée sur le territoire et les seuils. Il convient de déterminer ce qui différencie une porte d'un seuil et de veiller à ne pas créer de doublons. Il est proposé que les portes ouvrent sur toutes les thématiques touristiques du territoire et ne se limitent pas au tourisme de mémoire, tandis que les seuils seront plus spécifiques à cette thématique.

Le SCoT du Bessin trouve intéressante cette idée d'une plateforme rétro-littorale permettant de répartir de façon optimale les visiteurs sur l'ensemble du périmètre des Plages. Il souligne à quel point cette question des seuils et des portes est essentielle car structurante pour le territoire. Au niveau de Bayeux, la situation est compliquée par le by-pass qui fait office de périphérique, très fréquenté, et est également utilisé par les visiteurs, sans être très valorisant d'un point de vue paysager. Il rappelle que le SCoT de 2003 envisageait un contournement nord de Bayeux, projet qui n'a pas vu le jour. Il souligne donc la nécessité de faire partager ces seuils et portes aux élus, à partir d'un travail de pédagogie mais aussi d'identification des réserves foncières.

En ce qui concerne l'accès aux sites depuis le seuil, la question du financement de navettes pour desservir les sites est posée : navettes payantes ou bien parking en retrait payant et navettes gratuites ? L'exemple de la desserte saisonnière de la plage de Sauveterre en Vendée est donné : parking gratuit en retrait de la plage (dans le bourg) et navette gratuite pour accéder à la baignade (http://www.lereportersablais.com/navette-gratuite-entre-parkings-de-sauveterre-a-olonne-mer/).

La question du développement de l'offre de location de vélos électriques est également abordée. L'exemple de la Bourgogne est donné (www.la-bourgogne-a-velo.com). Peut-on aller vers un

système type « velib » à l'échelle du bien avec un gestionnaire du parc ? Cela suppose des itinéraires sécurisés, de qualité et complets. Le Département du Calvados indique que la vélo-route littorale du Bessin sera en site propre (pas en voie partagée). A Longues-sur-Mer, les travaux sont programmés pour janvier 2017. Si l'axe littoral est programmé, il faudrait aussi faire le lien avec les seuils (en peigne). La découverte à pied est également abordée, avec la définition de chemins piétons dans les PLUi.

La proposition de réaliser un plan de déplacement à l'échelle du bien est validée. Le Département du Calvados indique qu'il y a quelques pics annuels de fréquentation de bord de mer qui occasionnent de la saturation en termes de circulation et de stationnement. Un élu précise que la question de la surfréquentation n'est pas une fatalité : l'enjeu est de réussir à mieux répartir les visiteurs, à être en capacité de gérer les flux. Il faut aussi réfléchir à la capacité d'hébergement qui est disponible sur le territoire.

Au sujet de la répartition optimisée des visiteurs, plusieurs sujets sont abordés, dont celle de la possible fermeture de site quand il arrive à saturation (cf. Cimetière américain de Colleville-sur-Mer). Il est indiqué que certains sites de visites de renommée mondiale imposent aux visiteurs un jour et horaire de visite sur le billet de façon à maîtriser la visite sur site pour le confort des visiteurs et le respect de l'esprit des lieux. Le nombre maximum de visiteurs qu'un site peut absorber par jour est déterminé au préalable et ainsi respecté.

En termes de respect des sites de visite, il est indiqué que les comportements sur les sites sont aussi liés à la façon dont ils sont aménagés. A titre d'exemple, les sites qui ne proposent plus de poubelles ne sont pas plus sales que les autres : les visiteurs repartent avec leurs poubelles.

Par ailleurs, la réflexion sur le volet « transports » dans le cadre du Contrat de Destination Tourisme de Mémoire est rappelée : une offre de transport en commun permettant de desservir les Plages du Débarquement en saison est à l'étude, avec 4 liaisons envisagées (Caen – Merville – Bénouville – Ouistreham – Courseulles / Courseulles – Arromanches / Bayeux – Arromanches – Grandcamp / Grandcamp – Carentan – Utah Beach – Sainte-Mère-Eglise). Le transfert de compétences du Département vers la Région doit être intégré à la réflexion en cours.

La troisième fiche-actions « Requalifier l'accueil des sites en veillant à l'esprit des lieux » est traitée dans l'axe 2, action 2.1 : « Poursuivre la revalorisation paysagère, écologique et culturelle des sites existants ». La dernière fiche-actions « Adapter l'aspect des itinéraires doux aux contextes des sites traversés » ne pas fait l'objet de commentaires particuliers.

-

Ateliers thématiques des 12 et 13 septembre 2016 Compte rendu de l'Axe 4

« Pour une économie intégrée : Accompagner les initiatives locales sur la qualité paysagère des activités »

Présents:

- Pierre Aubril, Ravenoville et Communauté de communes de la Baie du Cotentin
- Jean Bedez, Tracy-sur-Mer
- Rémi Bougault, Vierville-sur-Mer
- Bertrand Bouvy, Ouistreham
- Arnaud Dolley, CAUE du Calvados (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement)
- Linda Michel-Valériot, DREAL Normandie
- Pierre-Yves Robidou, Chambre d'agriculture du Calvados
- Stéphane Wolf, SCOT du Bessin
- Catherine Guillemant, Région
- Camille Sauvan, Région
- Muriel Triqueneaux, Région
- Laure Cloarec, Agence Folléa-Gautier
- Bertrand Folléa, Agence Folléa-Gautier

Supports: un document de 17 pages présente cet axe et les 4 fiches-actions associées.

Introduction:

Catherine Guillemant introduit la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants. La parole est donnée à Bertrand Folléa de l'Agence Folléa-Gautier, qui présente la teneur de cet axe composé de quatre propositions de fiches-actions.

En ce qui concerne la première fiche-actions « Valoriser l'activité agricole littorale et rétro-littorale », les élus demandent à ce que les activités de pêche et de conchyliculture soient ajoutées. L'objectif de valorisation des productions agricoles locales est illustré par l'exemple des randonnées gastronomiques organisées en mars 2016 à Neuilly-la-Forêt, « Les toqués dans le marais » : 500 personnes ont découvert les différents paysages de la commune composés à la fois de bocage et de marais, la faune, la flore... et apprécié les préparations à base de produits locaux des chefs qui accueillaient les participants sur le parcours. La vente directe à la ferme ou l'organisation de marchés de producteurs sont également abordés. A Omaha, la ferme de La Sapinière propose un magasin de produits du terroir aux visiteurs. La Chambre d'agriculture du Calvados explique que les chambres d'agriculture ont développé les marques « Marchés de producteurs de pays ». Réguliers, saisonniers ou événementiels, ces marchés réunissent uniquement des producteurs locaux, engagés au respect d'une charte de bonnes pratiques, garantissant ainsi au consommateur la qualité fermière des

productions, des produits locaux, de saison et des spécialités de pays, la qualité des pratiques de production et transformation, un contact direct avec le producteur et une transparence sur les pratiques agricoles. Par ailleurs, les Chambres d'agriculture contribuent à développer la marque « Bienvenue à la Ferme ». L'adhésion à ce réseau garantit aux visiteurs la qualité des prestations touristiques et agricoles : les agriculteurs s'engagent à respecter des chartes de qualité.

Des élus regrettent de ne pas réussir à organiser des marchés de producteurs dans leur commune, faute de producteurs suffisamment nombreux (exemple à Ouistreham) : les producteurs semblent privilégier la vente directe chez eux.

La valorisation des productions agricoles locales passe aussi par le rôle joué par les collectivités. Il est indiqué que les cinq départements normands ont leur propre portail Agrilocal. Ce portail permet de mettre en relation directe les acheteurs publics et les fournisseurs locaux afin de valoriser les produits et savoir-faire agricoles (restauration collective dont cantines scolaires, notamment).

L'association Accueil Paysan est également citée : elle rassemble des paysans et des acteurs ruraux qui, prenant appui sur leur activité agricole ou leur lieu de vie, mettent en place un accueil touristique, pédagogique et social dans le but de diversifier leur activité et de compléter leurs revenus agricoles.

Cependant, en termes d'agritourisme, les participants soulignent, d'une part, que les gîtes ruraux n'appartiennent pas aux qu'agriculteurs et, d'autre part, que la durée moyenne des séjours est de deux nuitées : il y a beaucoup de séjours de passage.

Enfin, au sujet des enseignes et des pré-enseignes, il est rappelé que seules sont autorisées les préenseignes dérogatoires signalant des activités en relation avec la fabrication et la vente de produits du terroir. La DDTM du Calvados a identifié des produits du terroir susceptibles d'être autorisés : l'andouille de Vire, le beurre, le calvados le camembert, les caramels d'Isigny, le cidre, le cochon de Bayeux, la coquille Saint-Jacques, la crème d'Isigny, les crevettes, les huîtres, le livarot, le maquereau, les moules de bouchot, le pommeau, le Pont l'Evêque, le rouget, la sole, les tripes à la mode de Caen, la teurgoule... La DDTM de la Manche invite à se rapprocher de ses services (examen des demandes au cas par cas). La Chambre d'agriculture mène un travail conjoint avec la DDTM 14 pour élargir cette liste normande (production locale de foie gras, par exemple).

Plus largement, c'est la question de l'identité paysagère de la Normandie qui est en jeu. La préservation de ce paysage à identité forte nécessite de structurer une filière agroalimentaire viable économiquement, ce qui suppose une volonté politique forte. A titre d'exemple, la production de lait à l'herbe est aussi un enjeu paysager.

L'axe 4.2 « Promouvoir la qualité du développement touristique par des dispositions paysagères » répond au fait que la fréquentation touristiques des Plages du Débarquement, balnéaire et de mémoire, génère une économie et des services dédiés dont les équipements ont un impact sur la qualité du paysage. Cet axe concerne essentiellement des espaces privés. Les élus regrettent que sur certains sites, l'offre de restauration soit fortement liée à la haute saison touristique : à Utah et Omaha, les quelques restaurants ferment à partir de septembre-octobre et le soir. Ils se demandent

quels seraient les leviers à activer pour y remédier. Il pourrait aussi être nécessaire de faire un inventaire de l'offre de restauration existante dans le périmètre des Plages du Débarquement. Les projets de portes d'entrée et surtout de seuils ont vocation à être dynamique toute l'année, en s'adressant à différents publics afin d'assurer un socle de clientèle aux professionnels de la restauration.

Les principes d'actions et outils proposés par l'agence Folléa-Gautier sont étudiés. Les élus conviennent qu'il faut que la commune soit elle-même exemplaire pour être crédible quand elle cherche à sensibiliser d'autres acteurs à la qualité paysagère des aménagements. L'idée de chantiers participatifs d'amélioration de l'aspect extérieur des constructions est proposée, sur le modèle de l'action de l'association « Terres et couleurs », qui œuvre à aider certains territoires à renouer avec leur identité : elle propose de retrouver les « couleurs locales » des maisons et des monuments via des chantiers participatifs réalisés par la population aidée par des bénévoles.

Il pourrait être demandé aux projets d'équipements touristiques de s'appuyer sur un architecte. Il est suggéré de sensibiliser les professionnels du bâtiment et les jardiniers-pépiniéristes. Le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin travaille avec les pépiniéristes à la promotion des essences locales de bord de mer. Il est indiqué que la Chambre d'agriculture mène des actions de sensibilisation auprès des agriculteurs en ce qui concerne les bâtiments agricoles. Il est également proposé d'organiser des animations autour du cadre de vie. Il peut aussi s'agir de proposer un service conseil en amont aux porteurs de projets, particuliers et entrepreneurs privés. Le Département de la Manche propose des aides aux hébergements labellisés Gîtes de France ou Clévacances , aides assorties d'une expertise obligatoire du projet auprès du CAUE en l'absence d'architecte. Pour les projets d'envergure, le SCoT du Bessin explique faire de la pré-instruction afin de guider et de conseiller les porteurs de projet. Il est également proposé de diffuser aux habitants un document de sensibilisation aux enjeux paysagers.

Il est précisé qu'il faut distinguer les interventions possibles au moment du projet de celles liées à de l'existant peu qualitatif : comment le faire évoluer, corriger l'existant ? L'appel à projets est une des pistes possibles. L'exemple du Val de Garonne est donné : les producteurs se sont regroupés en réseau de vente directe sous la marque « Les Fermes de Garonne ». Ces producteurs se sont engagés, via une charte qualité, à offrir des produits de qualité. Un travail d'aménagement paysager a également été réalisé sur chaque exploitation du réseau afin de garantir un accueil professionnel et convivial (cf. pdf en annexe : « Création d'un point de vente à la ferme et aménagement paysager de ses abords à Samazan »).

Il est demandé à l'agence Folléa-Gautier d'ajouter d'autres sujets de préoccupations paysagères : les aires de stationnement des camping-cars, les clôtures des particuliers, parfois mal entretenues ou disparates, la qualité paysagère des zones de développement économique, des entrées de bourgs... De plus, la distinction entre le 4.2 et le 4.3 n'apparait pas nécessaire. L'agence Folléa-Gautier propose de réfléchir à une nouvelle formulation. Les élus demandent aussi à ce que la liste des équipements du 4.3 soit complétée (bases nautiques, centres équestres, karting, minigolfs...). La question de l'impact paysager des mobil-home est également mentionnée, qu'ils soient installés dans des PRL (parc résidentiel de loisir) ou dans des campings. Concernant les campings, il est rappelé qu'un certain nombre d'entre eux est menacé par le recul du trait de côte. Il va falloir les déplacer.

Pour l'axe 4.4 « Poursuivre l'aménagement d'espaces publics de qualité en centres anciens », il est mentionné que l'assainissement collectif en milieu rural entraine parfois des problèmes techniques et des aménagements coûteux. Il y a également la question de l'effacement des réseaux, peu esthétiques. Des élus mentionnent le peu d'intégration paysagère de la réserve incendie (60 m3 de réserve d'eau stockée dans des citernes souples) et posent la question de l'éclairage de nuit et de la pollution lumineuse induite. Enfin, le mobilier urbain apparait trop chargé et incohérent à l'échelle des Plages du Débarquement, voire des sites eux-mêmes.

Les participants valident l'idée d'avoir un niveau élevé d'exigence sur le territoire des sites du Débarquement, qui n'est pas un territoire comme les autres et que ce niveau d'exigence soit partagé à l'échelle du Plan de Paysage. Il est suggéré de réaliser une charte de qualité paysagère dédiée aux sites du Débarquement.

Réunion de synthèse du 26 septembre 2016 suite aux ateliers thématiques des 12-13 septembre 2016 Compte rendu

Présents:

- Pierre Aubril, Ravenoville et Communauté de communes de la Baie du Cotentin
- Jean Bedez, Tracy-sur-Mer
- Rémi Bougault, Vierville-sur-Mer
- Jean-Paul Ducoulombier, Saint-Aubin-sur-Mer
- Olivia Durande, DDTM du Calvados
- Patrice Folliot, Manvieux,
- Marie Fruleux, UDAP de la Manche
- Bruno Hitier, Ouistreham
- Christian Le Crom, DDTM du Calvados
- Linda Michel-Valériot, DREAL Normandie
- Agathe Petrignani, CAUE du Calvados
- Joëlle Rimbert, Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
- Pierre-Yves Robidou, Chambre d'agriculture du Calvados
- Pierre Schmit, Hermanville-sur-Mer
- Fabien Tessier, CAUE du Calvados
- Stéphane Wolf, SCoT du Bessin
- Catherine Guillemant, Région Normandie
- Camille Sauvan, Région Normandie
- Muriel Triqueneaux, Région Normandie
- Laure Cloarec, Agence Folléa-Gautier
- Bertrand Folléa, Agence Folléa-Gautier

Supports:

Un pdf de 60 pages a été envoyé en amont aux participants (*Les sites du Débarquement du 6 juin 1944 - plan de paysage - Comité technique du 26 septembre 2016*) ainsi qu'un pdf pour chacun des 4 axes et 4 pdf pour les cartes par secteur.

<u>Introduction</u>:

Camille Sauvan introduit la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants. La parole est donnée à Bertrand Folléa de l'Agence Folléa-Gautier.

Bertrand Folléa présente les actualisations de contenus apportées à la suite des ateliers des 12 et 13 septembre (axe I, action 1.5; axe 3, action 3.1; axe 4, actions 4.1 et 4.2). Il y a au total 4 axes et 16 actions. Les cartes ont également été mises à jour, notamment en différenciant les portes et les

seuils, ainsi que les propositions de priorités d'action. Ces dernières ont été planifiées plus finement : court (2017-2018), moyen (2018-2020) et long terme (après 2020).

Il y a 4 propositions de priorités de court terme :

- Installer une gouvernance et animer le plan de paysage
- Approfondir des réflexions à l'échelle du territoire du Débarquement
- Poursuivre les projets inter-sites
- Mettre en œuvre des programmes illustrés (plans guides) sur des sites clés.

Indépendamment de ces priorités, la question de la présence des EPCI dans le Comité de Pilotage final est interrogée.

Un tour d'horizon du devenir des EPCI au 1er janvier 2017 est fait :

- La CDC de la Baie du Cotentin ne change pas (secteur d'Utah).
- La Pointe du Hoc et le secteur d'Omaha sont aujourd'hui respectivement partie prenante de la communauté de communes d'Isigny-Grandcamp et de la communauté de communes de Trévières, qui vont fusionner avec Balleroy-Le Molay-Littry. La nouvelle CDC s'appellera « Isigny-Omaha ».
- Bayeux Intercom s'est agrandie avec les communes d'Arromanches-les-Bains et Saint-Côme-de-Fresné.
- Bessin Seulles et Mer fusionne en partie avec la communauté de communes d'Orival et celle de Val de Seulles pour devenir « Seulles Terre et Mer ». Asnelles, Graye-sur-Mer, Meuvaines et Ver-sur-Mer seront dans « Seulles Terre et Mer ». D'autres communes changent d'intercommunalité :
 - o Arromanches-les-Bains et Saint-Côme-de-Fresné ont déjà rejoint Bayeux Intercom ;
 - o Courseulles-sur-Mer va rejoindre Cœur de Nacre.
- Coeur de Nacre, qui compte comme communes du périmètre Bernières-sur-Mer, Saint-Aubin-sur-Mer, Langrune-sur-Mer et Luc-sur-Mer, s'agrandit donc avec Courseulles-sur-Mer (et Reviers, qui est hors périmètre).
- Caen la Mer devient une communauté urbaine, issue du regroupement de trois EPCI (communauté d'agglomération Caen la Mer, communauté de communes Entre Thue et Mue et communauté de communes Plaine Sud de Caen) et de la commune de Thaon. Les communes du secteur Sword étaient déjà dans Caen la Mer: Lion-sur-Mer, Hermanville-sur-Mer, Colleville-Montgomery et Ouistreham.

Catherine Guillemant rappelle que, pour cette démarche de Plan de paysage, le Comité de Pilotage rassemble les 31 communes et que les EPCI ont été associés au COTECH. Il va de soi que les 31 Maires seront invités au Comité de pilotage final dont l'objectif majeur est l'aboutissement de la démarche conduite depuis 18 mois par les communes du périmètre proposé au titre de l'inscription au Patrimoine mondial. Les élus présents demandent que les EPCI soient davantage associés au Plan de Paysage. Il leur semble indispensable que tous les élus d'un EPCI puissent assimiler le travail qui a été fait, à partir du territoire, qu'ils soient élus de communes du littoral ou situées dans les terres.

Il est également rappelé que les référents par site ou secteur ont pour mission de préparer le Comité de pilotage avec les Maires des communes qu'ils représentent. Le Plan de Paysage finalisé sera adressé à tous huit jours avant le Comité de pilotage final fixé au 18 octobre.

En ce qui concerne les priorités d'actions, ce sont principalement les points 1 et 2 qui ont été discutés.

1. Installer une gouvernance et animer le plan de paysage (cf. pages 14 à 21 du pdf)

Il est proposé que la gouvernance soit pensée selon les échéances : à court terme (2017-2018), le pilotage et notamment l'animation pourrait être assuré par la Région, puis à moyen terme(2018-2020 correspondant à la fin du mandat en cours) par une fondation, une convention... La gouvernance dépend aussi des projets et des échelles, qui modifient le niveau de gouvernance.

Il est demandé que l'expression « comité du Débarquement » utilisée en page 15 du pdf soit modifiée car elle prête à confusion : elle sera remplacée par « comité des sites du Débarquement ».

En ce qui concerne le partage du Plan de Paysage, il est demandé que la liste des interlocuteurs proposés soit complétée (cf. page 18 du pdf) avec les députés et sénateurs du périmètre et que la présentation du Plan de Paysage soit faite devant les Conseils Communautaires, en plus des Conseils Municipaux.

La question de l'articulation du plan de paysage avec les SCoT / PLU / PLUi et les projets en cours

Certains élus regrettent que le Plan de Paysage arrive peut-être trop tard par rapport à certains projets en cours ou documents d'urbanisme en cours de révision. B. Folléa explique qu'un Plan de Paysage est toujours en décalage avec les projets en cours, d'autant plus ici car nous travaillons sur un grand périmètre. Les territoires sont vivants, et le décalage n'est pas un problème, mais une réalité. Il estime au contraire que le Plan de Paysage arrive au bon moment : Ouistreham élabore son PLU, les SCoT entrent en révision, les nouvelles intercommunalités vont être mises en place, avec des PLUi (pour information, Caen la Mer compte à ce jour 14 PLU rédigés pour 55 communes). Il va donc falloir être très actif en matière de communication, notamment auprès des élus en charge du PLU et PLUi. Enfin, il est rappelé que la Région est Personne Publique Associée (PPA) à l'élaboration d'un PLU.

B. Folléa suggère en outre de mettre en place des plans guides sur les projets déjà en cours, comme par exemple à Longues-sur-Mer, afin de faire concorder les projets en cours avec le Plan de Paysage, si nécessaire.

La représentante de la DREAL s'interroge sur l'obligation d'intégrer les plans de paysage dans les documents d'urbanisme avec la nouvelle loi biodiversité (loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages) ou bien la loi CAP (loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine). Elle se renseigne plus avant.

Le SCoT du Bessin estime qu'il lui semble opportun d'inscrire le Plan de Paysage dans les documents d'urbanisme afin qu'il devienne un projet de territoire porté par les élus des territoires concernés.

Catherine Guillemant confirme qu'il y a un enjeu global et des projets locaux : il faut articuler les souhaits propres à chaque commune avec la vision d'ensemble, commune à l'ensemble du périmètre.

Bertrand Folléa indique qu'il faut faire adhérer les communes à ce Plan de Paysage, sur les axes et les principes d'action, afin d'indiquer l'esprit dans lequel les acteurs du Plan de Paysage souhaitent accompagner le développement de ce territoire. Les actions fines n'ont pas de caractère prescriptif: ce sont des propositions, des outils ou leviers possibles d'actions qui amènent la discussion, donnent des bases sur lesquelles échanger. L'objectif n'est pas d'aller jusqu'à valider les outils qui sont proposés. Il est également important de rappeler que les propositions d'actions prioritaires par site sont issues des remontées du terrain.

2. L'approfondissement des réflexions à l'échelle du territoire du Débarquement (cf. pages 22 à 28 du pdf)

La proposition de moratoire pour les nouveaux monuments de commémoration est précisée : il s'agit d'un cadre à mettre en place dans la perspective du 75e afin d'apporter une réponse collective aux éventuelles demandes de monument commémoratif, qui ont souvent une incidence forte sur le paysage.

Il est demandé d'ajouter la problématique des camping-cars dans l'étude de fréquentation. Cette étude viendra alimenter la mise en place d'un schéma d'accueil et des mobilités sur l'ensemble du territoire du Débarquement. Ce schéma a pour but de mieux accueillir et de mieux répartir les visiteurs, compte tenu de la capacité d'accueil des sites. L'association d'un paysagiste avec un bureau d'étude déplacements / stationnement (capable, notamment, de proposer une stratégie de tarification des parkings) a pour objectif d'apporter un double regard sur la question des stationnements.

A partir de la carte présentée en page 25, « Schéma d'accueil et des mobilités global sur l'ensemble du territoire du Débarquement », il est demandé à ce que l'itinéraire de la route paysage soit revu au niveau de la Baie des Veys (éviter la D974). Une dernière question est soulevée, au vu des enjeux, notamment touristiques, de la carte de la page 25 : quand / comment organiser la transmission de l'information aux techniciens des intercommunalités et aux Offices de Tourisme (intercommunaux au 1^{er} janvier 2017) ?

Le schéma présenté en page 26 répond à l'interrogation soulevée lors de réunions précédentes : qu'est-ce qui différencie les portes et les seuils ? Bertrand Folléa précise qu'il s'agit de proposer une mise en condition progressive des visiteurs de la porte vers le seuil puis du seuil vers le site, pour ralentir la visite. Au niveau de la porte, le visiteur aura des informations à l'échelle du bien et d'autres thématiques du territoire (marais, par exemple), tandis qu'au niveau des seuils, l'information portera plus précisément sur le site. De plus, les seuils sont le lieu de l'intermodalité : le visiteur s'y gare, y laisse sa voiture et continue sa visite autrement ; il y trouve des lieux d'information et de restauration. Les élus demandent à ce que le choix des emplacements des portes et des seuils soit objectif, basé sur la réalité de la fréquentation et des pratiques touristiques, afin de convaincre les élus qui ne connaissent pas encore le projet de la pertinence de ces emplacements. Ainsi, les emplacements des portes et seuils finaux pourront être différents de ceux proposés sur la carte, en fonction des résultats de l'étude de fréquentation. Il est demandé que ceci apparaisse sur le pdf final (indiquer « sous réserve de validation » sous la carte). Par ailleurs, un élu indique qu'il peut être intéressant de distinguer des seuils principaux et des seuils secondaires, notamment pour les secteurs de Juno et Sword , où le visiteur est plus dans un espace historique que sur un seul site.